



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2349

Original : anglais
4 octobre 2012

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT-UNIEME SESSION

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2013

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	1
Décisions clés et éléments saillants du Programme et Budget pour 2013	3
Constitution, gouvernance et orientation stratégique	7
Constitution et gouvernance	9
Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire	10
Introduction	15
Structure organique	23
Structure organique de l'OIM	25
Description de la structure organique	26
Financement de la structure de base	41
Financement de la structure de base de l'OIM	43
Fusion du budget administratif et des revenus de soutien opérationnel pour 2013	47
PARTIE I – ADMINISTRATION (en francs suisses)	49
Administration	51
Objets de dépenses	57
Effectifs	59
Financement de la partie administrative du budget	60
PARTIE II – OPERATIONS (en dollars E.-U.)	63
Revenus de soutien opérationnel	64
Sources et application des revenus de soutien opérationnel	65
Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel	68
Informations générales et financement	79
Opérations	81
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM	82
Financement de la partie opérationnelle du budget	84
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget	85

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
Services/Appuis	87
Tableau synoptique	89
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	90
I.1 Aide à la réinstallation	92
I.2 Aide au rapatriement	92
I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	92
I.4 Soutien en matière électorale	98
II. Migration et santé	99
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	101
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	101
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise..	104
III. Migration et développement	105
III.1 Migration et développement économique/communautaire	106
III.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés	108
IV. Migration régulée	109
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	111
IV.2 Lutte contre la traite	114
IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières	118
V. Migration assistée	123
V.1 Migration de main-d'œuvre	124
V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants	126
VI. Politiques migratoires et recherche	127
VI.1 Activités de politique migratoire	129
VI.2 Recherche et publications en matière migratoire	129
VII. Programmes de réparation	131
VIII. Appui aux programmes de caractère général	133
VIII.1 Personnel détaché	133
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	134
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers	135
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa	135

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget	137
Tableaux récapitulatifs	139
Programmes et projets par région	140
Afrique	140
Moyen-Orient	142
Amérique latine et Caraïbes	143
Amérique du Nord	145
Asie et Océanie	146
Europe	148
Appuis et services à l'échelle mondiale	150

ANNEXES**Annexe I Fonds détenus dans des comptes spéciaux**

Compte d'opérations d'urgence.....	1
Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires	2
Fonds de réponse rapide pour les transports	3
Fonds de prêt aux réfugiés	4
Fonds de dotation Sasakawa	5

Annexe II Considérations relatives aux transactions en devises étrangères par rapport au Programme et Budget**Annexe III Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel****Annexe IV Mouvements estimatifs**

ABREVIATIONS

CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IDM	Dialogue international sur la migration
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
PCR	Processus consultatif régional
PRISM	<i>Processes and Resources Integrated Systems Management</i> (Système de gestion intégrée des processus et des ressources)
RSO	Revenus de soutien opérationnel
TI	Technologie de l'information
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine /syndrome de l'immunodéficience acquise

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers utilisés dans le Programme et Budget.

Commission pour frais généraux liés aux projets – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier (voir « Revenus de soutien opérationnel » ci-dessous).

Contributions à affectation spéciale – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Imputation des dépenses aux projets – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

Recettes reportées des exercices précédents – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

Ressources inscrites au budget – Crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis ou de l'engagement d'un ou de plusieurs donateurs de contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget comprennent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

Revenus de soutien opérationnel – Ils sont composés des « revenus divers » et de la « commission pour frais généraux liés à des projets ».

Revenus divers – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.

AVANT-PROPOS

Le Programme et Budget 2013 coïncide avec la fin de mon présent mandat de Directeur général de l'OIM. A cette occasion, je suis heureux de mettre en relief certaines des étapes importantes franchies ces dernières années. Le Programme et Budget pour 2013 rend compte de nombreuses mesures que j'avais présentées au début de mon mandat.

Depuis trois ans, l'Organisation affiche un budget historique de plus de 1 milliard de dollars E.-U., ce qui témoigne d'un renforcement de nos relations et de nos partenariats avec toutes les parties prenantes afin de faire face aux questions de migration complexes et dynamiques de notre époque. Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble des Etats Membres qui continuent de soutenir vigoureusement l'action de l'Organisation. Les activités décrites dans le présent document rendent compte du rôle prépondérant que joue l'OIM dans le monde dans un large éventail d'activités de gestion des migrations, allant du renforcement des capacités de gouvernance des migrations des gouvernements et des institutions à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence axée sur les droits des migrants et le soutien aux victimes de la traite, sans oublier la fourniture d'une aide à la réinstallation, au retour et au rapatriement apportée aux réfugiés et aux migrants. Pour s'attaquer aux aspects multiformes de la mobilité humaine contemporaine, dont l'ampleur et la complexité sont sans précédent, la communauté internationale est placée face à d'importants défis, mais aussi à des chances. L'environnement dynamique dans lequel s'inscrit l'action de l'Organisation souligne à quel point il est nécessaire que l'OIM, ainsi que les gouvernements, ses partenaires multilatéraux, la société civile et d'autres partenaires se trouvent au premier rang des efforts déployés par la communauté internationale pour régler les questions de migration dans l'intérêt de tous.

L'Administration continue de mettre en œuvre des mesures qui visent à renforcer et à développer les partenariats noués avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile et d'autres acteurs. Pour que l'Organisation puisse jouer un rôle moteur, il est fondamental, à mon sens, qu'elle puisse faire entendre sa voix partout où il est question de migration. Nous attachons une grande importance à notre participation au Forum mondial sur la migration et le développement qui, depuis sa création, a bénéficié du savoir-faire et d'un soutien technique de l'OIM. Nous continuons en outre à collaborer activement avec le Groupe mondial sur la migration. L'Administration attend avec le plus grand intérêt le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en 2013, et contribue pleinement aux préparatifs de cet événement marquant engagés par les Etats Membres.

Pour que l'Organisation puisse utilement aider les gouvernements à s'attaquer aux questions de migration j'ai, dès le début de mon mandat, lancé une réforme structurelle visant à adapter les structures de l'Organisation aux tendances émergentes de la migration. Je continue de passer cette structure régulièrement en revue pour m'assurer de sa pertinence et faire en sorte qu'elle puisse relever les défis d'une mobilité humaine sans précédent dans l'histoire. Des faits nouveaux survenus dans la Corne de l'Afrique exigent que l'OIM renforce sa présence dans cette région. C'est pourquoi, je propose de conférer au bureau de l'OIM à Nairobi (Kenya) le statut de bureau régional, en raison de sa situation centrale dans la région et de ses capacités opérationnelles déjà solides qui lui permettent de répondre aux besoins pressants qu'engendrent les migrations dans cette région, y compris les flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Consciente du climat économique difficile que doivent affronter de nombreux Etats Membres, l'Administration présente une nouvelle fois un budget établi sur la base d'une croissance nominale zéro pour 2013. Ce faisant, elle a été obligée d'étudier la possibilité de trouver d'autres sources de financement, et de continuer à appliquer des mesures d'économie, par exemple en ne créant pas de postes dans des domaines clés tels que l'évaluation, les enquêtes et les affaires juridiques, en reportant l'entretien des bureaux et en appliquant strictement le principe des déplacements par avion en classe économique, afin de pouvoir surmonter cette période, tout en vous mettant constamment en garde contre les risques considérables liés à la nécessité de gérer la croissance de l'Organisation dans un contexte de régime budgétaire strict, sans accroissement de la partie administrative du budget. Par ailleurs, je suis extrêmement satisfait des grands progrès réalisés par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Si ses décisions ont offert un certain soulagement bienvenu, d'autres mesures s'imposent pour régler le problème central d'une structure de base exploitée au-delà de ses capacités. Soyez assurés que l'Administration œuvrera en étroite collaboration avec vous pour trouver une solution que nous appelons de nos vœux.

Une réunion mondiale des chefs de mission a été récemment organisée, près de 17 ans après la dernière en date. Cette manifestation a offert à tous les collègues qui représentent l'Organisation aux quatre coins de la planète de se rencontrer et de renouer des liens, pour tirer profit d'expériences communes et formuler une stratégie pour les années à venir, dans la perspective du 65^e anniversaire de l'Organisation. Je suis honoré de diriger un groupe de collègues aussi dévoués, qui considèrent leur travail à l'OIM non pas simplement comme une « activité professionnelle », mais comme une « vocation ». Je suis certain que cet état d'esprit se retrouve parmi tous les membres du personnel de l'OIM, et qu'il est l'une des grandes forces de l'Organisation.

Je me félicite vivement du soutien des Etats Membres, et constate avec satisfaction que de solides liens ont été noués avec toute une série de partenaires et de parties prenantes. Je me réjouis à la perspective d'une collaboration plus étroite encore dans les années à venir, et compte sur votre appui, sous toutes ses formes, dans les nombreux domaines d'activité de l'Organisation.



William Lacy Swing

DECISIONS CLES ET
ELEMENTS SAILLANTS DU
PROGRAMME ET BUDGET
POUR 2013



I. DECISIONS CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2013

NIVEAU BUDGETAIRE

Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget a été établie sur la base d'une croissance nominale zéro à 39 398 792 francs suisses.

Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 642,7 millions de dollars E.-U., ce qui représente un accroissement de 27,3 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget pour 2012 s'élevait à 615,4 millions de dollars E.-U..

Revenus de soutien opérationnel

3. Les revenus de soutien opérationnel (RSO) pour 2013, calculés sur la base de la formule de la moyenne triennale adoptée par les Etats Membres, sont établis à 52,2 millions de dollars E.-U.. Cette formule est appliquée conformément à la résolution n° 134 sur les processus et mécanismes budgétaires, adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012. Une partie des RSO sert à financer des structures de l'Organisation, le Fonds de l'OIM pour le développement, la redevance de l'OIM pour sa participation au mécanisme du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM. Le budget des RSO est complété par un montant de 1,7 million de dollars E.-U. prélevé sur le mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel, ce qui porte à 53,9 millions de dollars E.-U. le budget total des RSO pour 2013.

Structure organique

4. Etant donné que les problèmes de migration dans la Corne de l'Afrique ont gagné en ampleur, en intensité et en complexité, exigeant de l'OIM une réponse robuste en matière de ressources humaines et financières et d'appui logistique, l'Administration propose de conférer au bureau de pays de l'OIM à fonctions de coordination, à Nairobi, le statut de bureau régional. Les fonctions régionales de ce bureau seront financées dans la limite des ressources disponibles.

II. ELEMENTS SAILLANTS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2013

PRESENTATION DU BUDGET

5. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2013 est composé de deux parties principales.

6. La Partie I concerne le budget de l'Administration, qui est exprimé en francs suisses, et est financé par les contributions assignées des Etats Membres.

7. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U. et est financé par des contributions volontaires. Une description des activités est donnée dans les sections de la partie opérationnelle du budget qui s'y rapportent, avec les détails de leur financement.

CONSTITUTION,
GOUVERNANCE
ET ORIENTATION
STRATEGIQUE



CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

8. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Son acte constitutif a été adopté le 19 octobre 1953 et est entré en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à cet acte constitutif sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. L'Organisation possède la pleine personnalité juridique et son siège se trouve à Genève. Elle compte aujourd'hui 146 Etats Membres.

9. Les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité exécutif et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque Etat Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est la plus haute autorité de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité exécutif, qui compte actuellement 36 Etats Membres élus pour deux ans, examine et passe en revue les politiques, les opérations et la gestion de l'Organisation. Le Comité permanent des programmes et des finances, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de décisions budgétaires et financières.

10. L'Administration, composée d'un Directeur général, d'un Directeur général adjoint et de membres du personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux pratiques et décisions du Conseil et du Comité exécutif. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, ainsi que le Directeur général adjoint, sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans.

BUTS ET FONCTIONS

11. L'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de : contribuer à relever concrètement les défis de la migration ; favoriser la compréhension des questions de migration ; promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration ; veiller au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

12. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toute mesure utile pour assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates, ou de ceux qui ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale, vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper directement du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements peuvent être conclus entre l'Organisation et les Etats intéressés, notamment ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des Etats intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, le traitement des dossiers, les cours de langues, les activités d'orientation culturelle, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre forme d'assistance s'accordant avec les buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des Etats ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour permettre la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.
- Offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, une tribune pour l'échange de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts concernant les questions de migrations internationales, y compris des études sur de telles questions en vue d'élaborer des solutions pratiques.

ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'OIM ET CONTEXTE MIGRATOIRE

13. Les Etats Membres ont adopté l'actuelle Stratégie de l'OIM à la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil en juin 2007, et l'ont renouvelée en 2010¹. Cette stratégie définit le mandat de l'Organisation et lui sert d'orientation stratégique pour les années à venir. Les points de la Stratégie de l'OIM sont reproduits ci-après.

14. Depuis l'adoption de la Stratégie, l'Administration s'efforce de faire en sorte que toutes les activités de l'OIM soient élaborées et menées à l'intérieur du cadre qu'elle définit. Le document de stratégie est utilisé dans les séances d'information et comme matériel d'information publique et de mobilisation de fonds. Les hauts fonctionnaires l'ont examiné avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires, afin de renforcer la compréhension des buts et de l'action de l'Organisation et de développer des idées et des projets s'accordant avec les priorités qui y sont définies.

15. L'OIM « a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations ». S'appuyant sur son savoir-faire et son expérience, et en concertation avec d'autres organisations internationales, elle poursuit son rôle d'organisation mondiale chef de file dans le domaine de la gestion des migrations. L'Organisation continuera d'aborder le phénomène migratoire dans une perspective globale, en tenant compte de ses liens avec le développement, afin d'en tirer tous les avantages possibles et d'en atténuer les effets négatifs. A cette fin, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des Etats par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages possibles des migrations.
5. Aider les Etats, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la propagation des meilleures pratiques, et par la recherche de solutions privilégiant le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les meilleures pratiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.
7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
8. Aider les Etats à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires du développement.
9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière et fournir des services de migration dans d'autres situations de

¹ Voir la résolution du Conseil n° 1204 du 1^{er} décembre 2010.

crise ou d'après-crise, s'il y a lieu, selon les attentes des personnes concernées, contribuant par là à leur protection².

10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
11. Aider les Etats à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des Etats dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

CONTEXTE MIGRATOIRE – DEFIS ET REPONSES DE L'OIM

16. Aujourd'hui, le monde compte plus de migrants que jamais dans son histoire : un milliard de personnes, soit un septième de l'humanité. Divers éléments, et notamment les révolutions des communications et de l'information, alimentent ces mouvements de population sans précédent. Les principaux facteurs responsables de la migration ne sont pas prêts de disparaître : changement climatique, catastrophes d'origine naturelle ou humaine, pauvreté, conflits, évolution démographique d'une population vieillissante dans les pays industrialisés et augmentation exponentielle des jeunes sans emploi dans les pays en développement, et creusement des disparités économiques et sociales Nord-Sud – autant de facteurs qui continueront de façonner le paysage migratoire.

17. Un pays ou une région connaissant un important exode de personnes en quête d'une vie meilleure à l'étranger peut, en un laps de temps relativement court, attirer des migrants de retour ou des immigrants. L'OIM continue d'insister sur la nécessité de surveiller étroitement le contexte migratoire mondial, notamment les effets négatifs que la crise financière continue d'avoir sur les migrants et les pays d'origine, de transit et de destination. Face à cette évolution, il est plus que jamais nécessaire de recueillir, d'analyser et de diffuser les résultats des travaux de recherche pour qu'ils éclairent la formulation des politiques de gestion des migrations dans un contexte économique et politique difficile.

18. Parallèlement, une attention toujours plus grande est portée aux problèmes humanitaires engendrés par les conflits et les facteurs environnementaux, en raison non seulement de leurs effets réels et potentiels sur la mobilité des populations, mais aussi des effets de cette mobilité sur l'environnement. Le lien entre, d'une part, les changements climatiques et environnementaux et, de l'autre, les migrations est souvent compliqué par des interactions multiformes avec d'autres facteurs, tels que l'accroissement de la population, la pauvreté, la gouvernance, l'urbanisation, la sécurité des personnes et les conflits. Les complexités du couple migration-environnement appellent une approche globale dans le domaine de la recherche, des politiques et des pratiques, à laquelle l'OIM apporte déjà sa contribution.

19. La population internationale de migrants est composée, pratiquement à parts égales, d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, il est largement reconnu que le phénomène migratoire est profondément différencié en fonction du sexe : selon qu'ils sont hommes ou femmes, les migrants poursuivent des objectifs différents, recherchent des emplois différents, se rendent dans des lieux différents, doivent affronter des risques différents, et obtiennent des résultats différents. L'OIM est déterminée à faire en sorte que les besoins propres aux deux sexes soient dûment identifiés, pris en considération et satisfaits.

20. De plus en plus, il est admis qu'une gestion efficace des flux migratoires passe par : a) la prise en considération de divers facteurs et questions, afin de garantir une approche globale, cohérente et équilibrée dans le contexte plus vaste du développement durable ; et b) un dialogue et une

² Même si l'OIM n'a pas de mandat de protection juridique, il n'en reste pas moins que ses activités contribuent à la protection des droits de l'homme, et qu'elles ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.

coopération à l'échelle régionale et internationale associant les Etats, la société civile, le secteur privé, les migrants et d'autres parties prenantes.

21. La gestion des migrations est une question vaste et complexe qui, toutefois, si elle est assurée avec efficacité, peut profiter aux pays d'origine et de destination et contribuer au bien-être et à la protection effective des migrants eux-mêmes. Elle recouvre diverses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national de gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontière englobant l'entrée, la présence et l'emploi d'étrangers à l'intérieur des frontières nationales, et la protection des réfugiés et autres personnes vulnérables. La gestion des migrations renvoie à l'élaboration planifiée de mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels.

22. Pour que la migration contribue au développement des sociétés et des économies, il est fondamental de veiller aux droits humains des migrants. A cet égard, l'OIM est préoccupée par l'hostilité à l'égard des migrants qui affleure de plus en plus souvent dans les débats actuels sur la migration – une hostilité qui nourrit la stigmatisation et la xénophobie dans de nombreux pays de destination. L'OIM vise à promouvoir le point de vue selon lequel la main-d'œuvre migrante – qualifiée et non qualifiée – est souhaitable et nécessaire dans une perspective de croissance économique, et que la migration est un moteur essentiel de l'économie mondiale.

23. En réponse aux besoins sanitaires des migrants, l'OIM effectue des évaluations sanitaires, aide les gouvernements et les populations à reconstruire leur infrastructure sanitaire après une crise, et fournit des données, des analyses et des conseils sur la santé dans le contexte migratoire pour faciliter la formulation de politiques sur les questions de santé, y compris l'accès aux soins de santé, la santé mentale et d'autres questions posées par la mobilité humaine.

24. Dans le cadre des activités 1, 2 et 3 de sa Stratégie, l'OIM offre des conseils et des services pratiques sur les questions migratoires aux gouvernements, aux institutions et aux organisations internationales pour les aider à élaborer et mettre en place des cadres législatifs et politiques de migration, afin de faciliter la migration régulière et de prévenir la migration irrégulière.

25. En ce qui concerne les activités 4, 5, 6, 7 et 8 de la Stratégie de l'OIM, reconnaissant les liens entre le développement national et les flux migratoires, l'OIM aide à localiser et à échanger les compétences et les ressources humaines et facilite leurs échanges pour appuyer les efforts de développement national des communautés d'accueil grâce à ses projets de migration pour le développement, de retour de nationaux qualifiés, de transfert de compétences ou de gestion des rapatriements de fonds, et à des programmes conçus pour maintenir le contact avec les migrants de l'étranger. A cet égard, l'OIM contribue au développement des pays d'origine et facilite les « gains de cerveaux » et la « circulation des cerveaux » pour neutraliser les effets de la « fuite des cerveaux ». L'OIM s'efforce de fournir aux migrants des informations essentielles susceptibles d'influencer leurs décisions, en organisant des campagnes d'information faisant appel à des médias divers, ou en mettant en place des centres d'information ou de documentation pour les migrants. Il peut s'agir de mettre en garde les victimes potentielles contre les dangers de la migration irrégulière et de la traite, de faire connaître les nouvelles dispositions législatives sur le statut des migrants à l'étranger ou sur les conditions en vigueur dans le pays d'origine, d'encourager les migrants à participer à des élections ou à des référendums, ou de les informer des plans d'indemnisation dont ils pourraient bénéficier.

26. Pour ce qui est des activités 9 et 10 de sa stratégie, l'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les conflits ou les catastrophes naturelles, aux réfugiés réinstallés dans des pays tiers ou rapatriés, aux personnes en détresse, aux demandeurs d'asile déboutés retournant au pays, aux personnes déplacées et autres migrants. L'OIM joue un rôle moteur au sein du système humanitaire interinstitutions pour répondre aux besoins des migrants déplacés dans des situations de crise humanitaire. Conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays des Nations Unies, l'OIM soutient activement les personnes déplacées par des catastrophes naturelles et des conflits. En outre, elle offre assistance et protection aux migrants déplacés en étroite collaboration avec les Etats et les communautés locales. L'année 2011 a été dominée par la crise qui a secoué toute l'Afrique du Nord (et notamment la Libye), à laquelle l'OIM a répondu en fournissant une aide qui a sauvé la vie à des centaines de milliers de migrants exposés à des risques extrêmes. En plus de ses programmes ordinaires de retour volontaire assisté, l'OIM est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux migrants en détresse dans un pays en transit et leur permettre de rentrer en sécurité dans leur pays. L'aide au retour volontaire des migrants en détresse

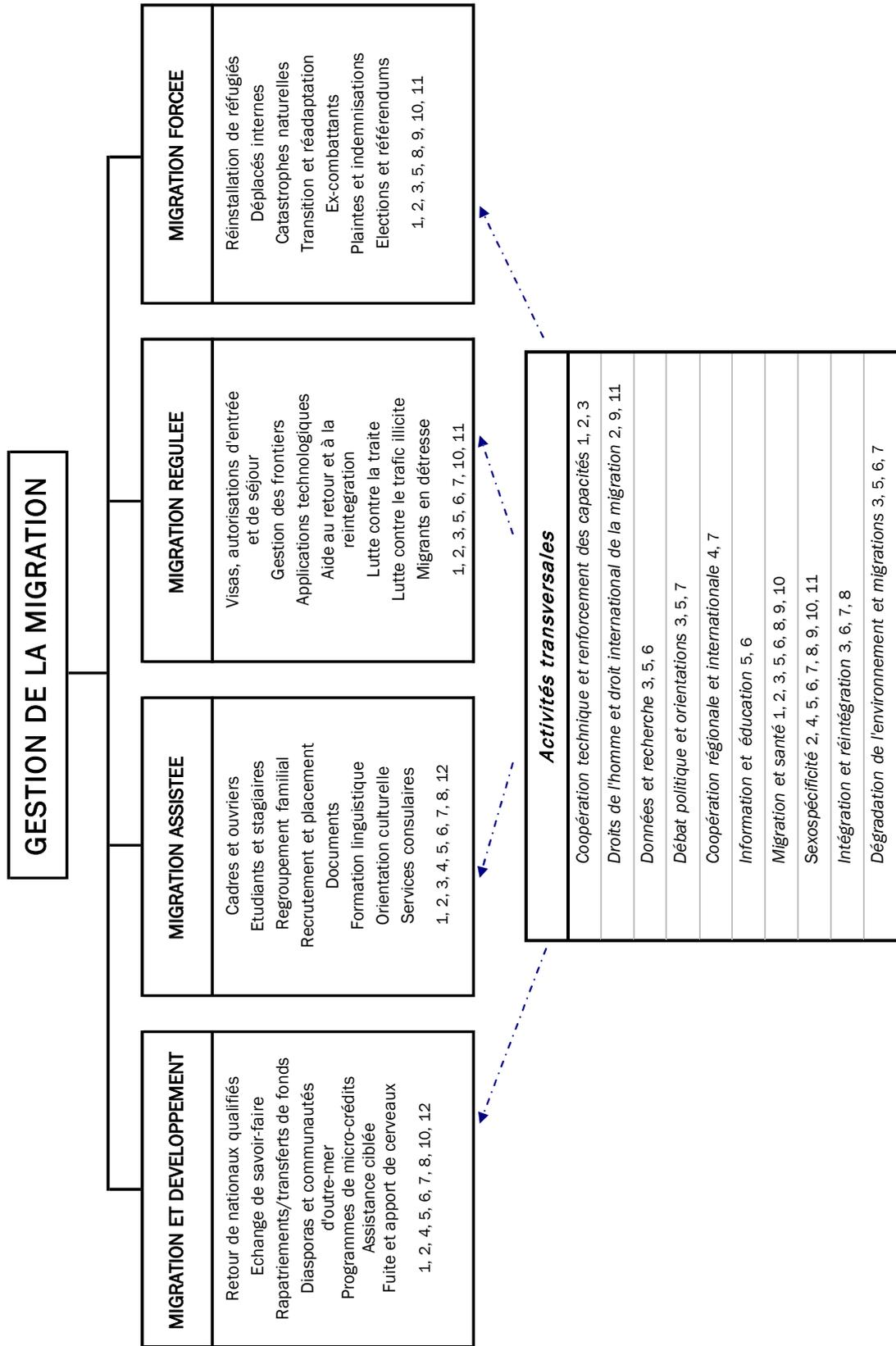
n'est pas seulement un acte humanitaire ; elle consiste également à informer ceux qui sont restés au pays, de façon crédible et avec un impact maximal, des dangers que font courir les passeurs et des risques de la migration irrégulière. En outre, l'OIM aide les pouvoirs publics et les populations à remettre en état les infrastructures, et soutient les efforts déployés pour stabiliser les communautés au lendemain de crises.

27. Au titre de son activité 11 et par ses programmes de lutte contre la traite, l'OIM reconnaît que la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants sont, après le commerce illicite des drogues et des armes, l'activité illicite la plus rentable – crimes ignobles qui se nourrissent de la vulnérabilité. L'hostilité à l'encontre des migrants et la crise financière mondiale ont amené de nombreux pays à durcir leur régime de visa, ce qui conduit les migrants à se tourner davantage vers les trafiquants. L'OIM s'efforce de protéger les personnes contre le risque de tomber entre les mains de trafiquants, veille à ce que les victimes de la traite soient correctement aidées et protégées, forme les fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes de lutte contre la traite et à l'application des lois dans ce domaine, et conseille les forces de l'ordre sur la manière de traiter les victimes.

28. Au titre de l'activité 12 de sa Stratégie, l'OIM apporte aux gouvernements un soutien pratique et spécialisé d'un bout à l'autre du spectre migratoire, afin qu'ils puissent établir ou renforcer les structures nécessaires à la promotion et à la gestion de la migration de main-d'œuvre régulière, y compris la migration circulaire, tout en combattant la migration irrégulière et l'exploitation. Ce soutien consiste notamment à offrir aux migrants diverses formes d'assistance avant le départ et après le retour.

29. Parallèlement à ses relations avec les gouvernements, l'OIM a noué de nombreux partenariats avec des organisations internationales, notamment les Nations Unies et ses institutions spécialisées, avec des organes de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les migrants eux-mêmes. En raison de la complexité croissante des questions migratoires et du nombre même de parties prenantes, il est indispensable de bien coordonner, et de manière soutenue, les questions politiques et opérationnelles.

30. Pour illustrer l'articulation entre les 12 activités de la Stratégie, et donc entre les programmes et les projets de l'OIM, l'ensemble des projets, tels qu'ils apparaissent dans le « tableau de gestion des migrations » – appelé tableau aux quatre encadrés – de la page suivante, sont reliés aux numéros de la stratégie correspondants.



Les chiffres renvoient aux numéros des activités énumérées dans le document de stratégie de l'OIM (pages 10 et 11).

INTRODUCTION



INTRODUCTION AU BUDGET

31. Le Programme et Budget pour 2013 contient des informations sur les défis migratoires que l'Organisation tente de relever au travers de son réseau mondial de bureaux extérieurs sous l'angle de la gouvernance, des politiques, de la supervision administrative et opérationnelle, du financement et de projets. Ce document brosse un tableau de l'ensemble des activités déployées par l'Organisation, du point de vue des orientations générales et des opérations. La migration faisant sentir ses effets sur presque tous les pays du globe, l'OIM propose un large éventail de services se rapportant à la migration à une multitude de parties prenantes, y compris les gouvernements, les particuliers et des institutions internationales.

32. Pour surveiller la fourniture de tous ces services, l'OIM dispose d'une structure de base restreinte, financée par la partie administrative du budget et un appoint provenant des RSO. Consciente de la persistance des difficultés économiques dans le monde, et eu égard aux discussions en cours sur la réforme budgétaire, l'Administration a, une fois de plus, établi la partie administrative du budget au même niveau que l'année dernière, en espérant que les discussions en cours sur la réforme budgétaire contribueront à résoudre la question des besoins de financement de la structure de base de l'Organisation.

MODIFICATIONS APPORTEES A LA STRUCTURE ORGANIQUE

33. La structure organique a pour but d'affermir les bureaux régionaux et de rationaliser l'affectation de ressources de base limitées afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Elle vise à garantir une application uniforme des politiques administratives et opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation et à renforcer les capacités d'élaboration des projets, qui constituent la pierre angulaire des activités de l'Organisation.

34. Bien que cette structure reflète celle que les Etats Membres de l'OIM avaient approuvée par la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009, il est proposé, vu l'évolution des besoins opérationnels, de donner au bureau de pays à fonctions de coordination à Nairobi le statut de bureau régional, dans la limite des ressources disponibles.

35. La structure actuelle se présente comme suit : quatre départements au Siège, deux centres administratifs, huit bureaux régionaux, deux bureaux spéciaux de liaison, le Centre africain de renforcement des capacités, et un réseau de bureaux extérieurs répartis dans le monde entier. Si la proposition de créer un bureau régional additionnel à Nairobi en 2013 est approuvée, le nombre total de bureaux régionaux passerait à neuf.

36. En raison des ressources limitées du budget de base, la gestion d'une organisation de cette taille, amenée à s'occuper des multiples facettes du phénomène migratoire n'est pas chose facile. Cette situation oblige à évaluer en permanence les structures pour déterminer leur utilité et leur efficacité, et à procéder à des modifications pour parvenir aux meilleurs résultats. La dynamique migratoire en constante évolution dans le monde sert de critère pour établir des structures appropriées dans le cadre du processus budgétaire annuel. Etant donné que l'objectif de l'Administration est d'alléger les structures sans compromettre les opérations de l'Organisation, elle continuera d'envisager d'autres possibilités de délocalisation de fonctions et de services vers des lieux d'affectation moins onéreux.

Siège

37. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources.

38. Il est proposé d'apporter le changement suivant au Siège :

- Création d'un poste d'expert des biens fonciers et immobiliers et des réparations. L'OIM s'est aménagée un créneau dans ce domaine, et il est fondamental de préserver la pérennité de ce savoir-faire au sein de l'Organisation.

Centres administratifs

39. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût/efficacité et la capacité de réaction de l'OIM, surtout au regard de la croissance enregistrée par l'Organisation ces dernières années.

40. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux centres administratifs :

- Création de trois postes d'employé à Manille, afin de renforcer les structures existantes pour qu'elles puissent fournir un soutien administratif à l'échelle mondiale.
- Transfert d'un poste d'employé (TI) de Manille à Panama.
- Création de trois postes d'employé à Panama, afin de renforcer les structures existantes pour qu'elles puissent fournir un appui administratif à l'échelle mondiale.

Bureaux régionaux

41. Les bureaux régionaux exercent des responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays relevant de leur compétence. Cette configuration doit permettre une meilleure utilisation des ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles.

42. Etant donné que les problèmes de migration dans la Corne de l'Afrique ont gagné en ampleur, en intensité et en complexité, exigeant de l'OIM une réponse robuste en matière de ressources humaines et financières et d'appui logistique, il est proposé de conférer à l'actuel bureau de pays à fonctions de coordination, à Nairobi, le statut de bureau régional. Eu égard à la proximité du Kenya avec la Corne de l'Afrique et à l'existence, dans ce pays, d'une base opérationnelle de l'OIM déjà solide qui s'occupe des importants flux régionaux et interrégionaux de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, l'Administration considère que cette proposition est logique et pratique. Il est prévu de transférer à Nairobi certains postes du Bureau régional de Pretoria, étant donné que, si la proposition est approuvée, le nombre de pays relevant de la compétence de ce dernier sera réduit. La structure du Bureau régional de Nairobi sera établie dans la limite des ressources disponibles.

43. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux bureaux régionaux :

- Transfert de deux postes de spécialiste thématique régional et d'un poste d'employé du Bureau régional de Pretoria au Bureau régional qu'il est proposé de créer à Nairobi.
- Création d'un poste de chargé régional de la gestion des ressources et d'un poste d'employé au Bureau régional qu'il est proposé d'ouvrir à Nairobi.
- Création d'un poste de spécialiste de l'immigration et de la gestion des frontières pour l'Afrique (lieu à déterminer).

Présentation du budget

44. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2013 est composé de deux parties principales, auxquelles s'ajoutent des chapitres distincts pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

45. La Partie I concerne le budget de l'Administration. Celui-ci est exprimé en francs suisses et financé par les contributions assignées des Etats Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 57 et 58).

46. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles l'on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

47. Le montant estimé des revenus de soutien opérationnel (RSO) est calculé sur la base de la formule de la moyenne triennale adoptée par les Etats Membres. De plus amples informations figurent dans la section consacrée aux sources et à l'application des revenus de soutien opérationnel (pages 65 à 77).

Niveaux budgétaires

48. L'Administration reste consciente de la situation économique et financière toujours difficile dans le monde, ainsi que des discussions en cours sur la réforme budgétaire. C'est pourquoi, adoptant une démarche pragmatique, elle maintient la partie administrative du budget au même niveau que l'année dernière, soit 39 398 792 francs suisses. Les augmentations statutaires seront absorbées par diverses mesures d'efficacité. Comme ces dernières années, certaines dépenses administratives et de personnel seront transférées vers le budget des opérations pour être couvertes par les revenus de soutien opérationnel, afin de pouvoir absorber les augmentations statutaires dans un budget à croissance nominale zéro.

49. Tout en reconnaissant que l'adoption, par le Comité exécutif, de la résolution n° 134 du 3 juillet 2012 sur les processus et mécanismes budgétaires lui permet d'utiliser avec plus de flexibilité les fonds actuels, l'Administration fait observer que cette solution ne résout pas la question fondamentale du financement de la structure de base de l'Organisation, et espère que les discussions sur la réforme budgétaire déboucheront sur un résultat final qui permettra de la régler.

50. L'Administration souhaiterait attirer l'attention sur certains services et fonctions essentiels qui ne sont pas dotés de fonds suffisants ou qui nécessitent la mise en place de nouvelles structures afin d'améliorer la capacité de l'Organisation à appuyer les efforts déployés par toutes les parties prenantes afin de relever les défis mondiaux de la migration. Ces services, énumérés aux pages 52 à 54, avaient été mis en évidence lors du processus budgétaire 2013, qui avait commencé par une mise à plat des structures et des besoins de financement à l'intérieur de l'Organisation. En outre, ils mettent en lumière les risques associés à la croissance et aux occasions manquées découlant directement d'une structure de base extrêmement limitée.

51. La partie opérationnelle du budget est établie sur la base des crédits escomptés pour les activités en cours dont on est raisonnablement certain qu'elles se poursuivront. Ces crédits sont estimés à 642,7 millions de dollars E.-U., ce qui représente un accroissement de 27,3 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget pour 2012 s'élevait à 615,4 millions de dollars E.-U.. L'Organisation ne met en œuvre que des activités pour lesquelles elle a obtenu un engagement de financement ou une promesse ferme. Une description des activités est donnée dans les sections de la partie opérationnelle du budget s'y rapportant, avec les détails de leur financement.

52. La participation de l'Organisation aux opérations d'urgence s'est accrue, en réponse aux demandes d'interventions humanitaires qui lui sont régulièrement adressées. Son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps a entraîné un accroissement des responsabilités de l'Organisation au sein du système des groupes sectoriels des Nations Unies, comme en témoigne le niveau élevé du budget alloué aux situations d'urgence par rapport aux autres domaines d'activité de l'Organisation.

53. Le budget des RSO prévu pour 2013 s'élève à 52,2 millions de dollars E.-U.. Cette somme est complétée par un prélèvement sur le mécanisme de projection et de réserve de RSO de 1,7 million de dollars E.-U., ce qui porte à 53,9 millions de dollars E.-U. le budget total de RSO pour 2013. Outre les structures de base qui ne peuvent être financées par la partie administrative du budget, une partie non négligeable de RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement, et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM. Les projets financés par le Fonds de l'OIM

pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

54. Bien que le Règlement financier de l'Organisation dispose que les parties administrative et opérationnelle du budget doivent être indiquées séparément, le recours aux revenus de soutien opérationnel pour compléter le financement de la structure de base exige qu'une vue d'ensemble complète soit donnée de la manière dont celle-ci est financée, en combinant les deux sources de financement. Les tableaux des pages 47 et 48 présentent donc les ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO, ainsi que leur utilisation.

Conclusion

55. La nécessité de renforcer la structure de base de l'Organisation est mise en relief par les demandes de services présentées par une base de parties prenantes toujours plus large, ce qui s'est traduit non seulement par un niveau d'activité accru, mais aussi par une diversification des mesures mises en œuvre pour s'occuper de toutes les facettes émergentes de la migration. L'Administration reste déterminée à œuvrer au service des migrants et des gouvernements, à renforcer la coopération internationale et les partenariats, et à consolider les structures de gestion et d'organisation pour répondre aux questions multiformes de la migration dans le monde. L'OIM reste désireuse d'aider les gouvernements à faire en sorte que la migration contribue au développement socioéconomique des sociétés.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie I – Administration : budget financé par les contributions assignées des Etats Membres

	2012 (MC/EX/717) Francs suisses	2013 Prévisions Francs suisses
Administration	39 398 792*	39 398 792

* Ce montant ne comprend pas l'excédent exceptionnel de 370 708 francs suisses reporté du budget 2010. Les dispositions régissant l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative sont énoncées à la section V de la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012.

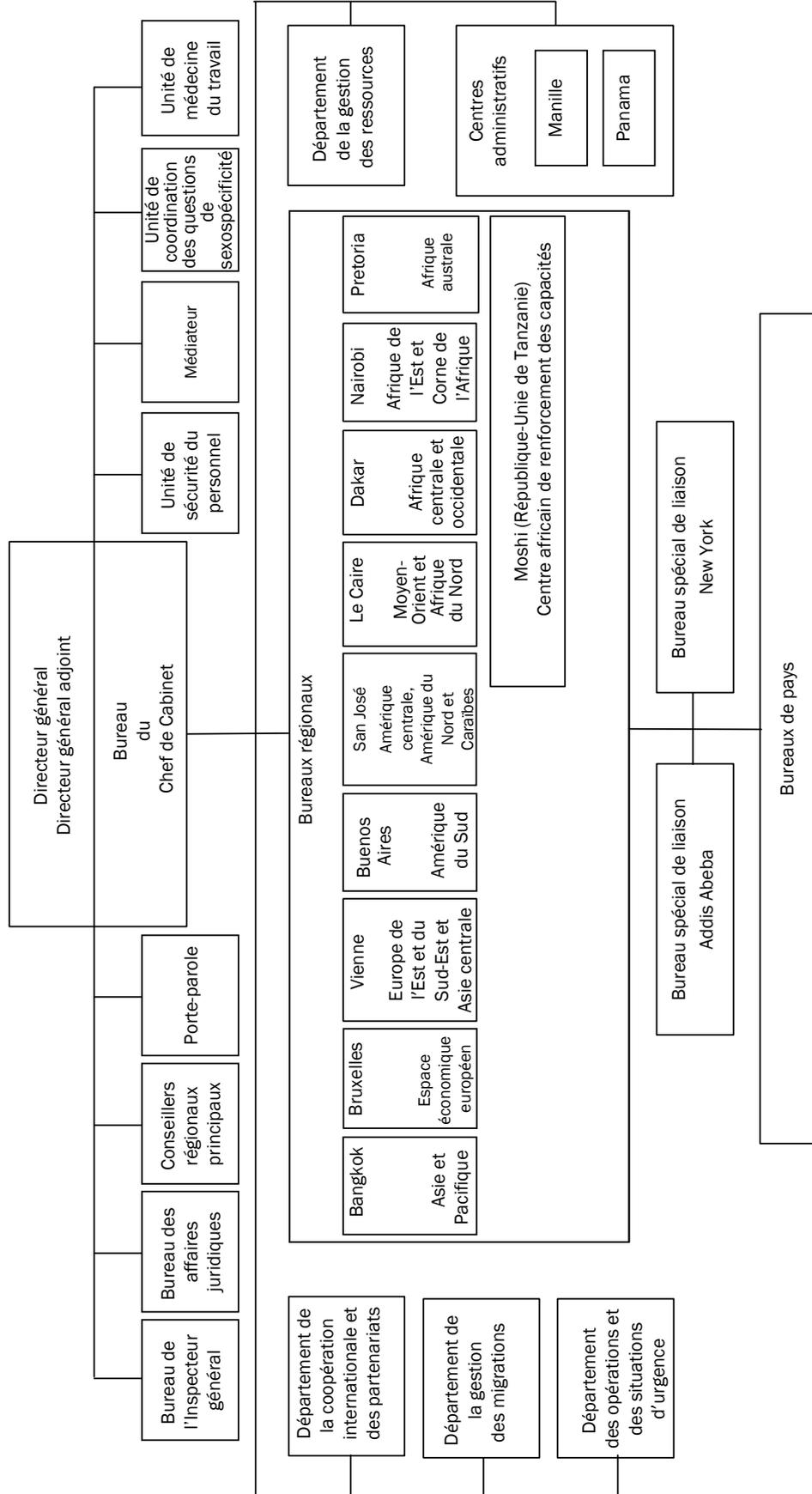
Partie II – Opérations : budget financé par les contributions volontaires

SERVICES / APPUIS	2012 (MC/2317) Dollars E.-U.	2013 Prévisions Dollars E.-U.
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	323 094 200	325 046 200
II. Migration et santé	61 650 600	65 721 100
III. Migration et développement	29 726 000	25 995 900
IV. Migration régulée	141 968 700	156 211 500
V. Migration assistée	42 709 000	39 057 100
VI. Politiques migratoires et recherche	4 662 600	3 056 500
VII. Programmes de réparation	766 700	16 377 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général	10 799 200	11 256 200
TOTAL	615 377 000	642 722 000

STRUCTURE ORGANIQUE



STRUCTURE ORGANIQUE DE L'OIM



DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE

56. La nouvelle structure organique, conçue pour améliorer la fourniture des services de l'OIM, est devenue pleinement opérationnelle au milieu de 2011. Il apparaît d'ores et déjà qu'elle permet de gérer avec efficacité les maigres ressources dont dispose l'Organisation pour ses structures de base. Cette reconfiguration avait été motivée par la nécessité de disposer de structures capables de s'adapter à l'expansion et aux fluctuations du phénomène migratoire dans le monde depuis quelques années. Avec un budget des opérations en augmentation et des activités déployées dans de nombreux pays, il était indispensable de mettre en place des structures organiques appropriées qui faciliteraient la mise en œuvre des activités de l'Organisation et, parallèlement, protégeraient ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. Il est prévu de soumettre la nouvelle structure à une évaluation en 2013.

57. Sachant que la migration, si elle est gérée correctement, peut servir les intérêts bien compris de toutes les parties prenantes, l'Administration s'engage à faire en sorte que les structures organiques évoluent de manière à pouvoir faire face aux complexités croissantes des diverses activités. Face à une dynamique migratoire en constante évolution, l'Organisation doit se positionner pour répondre dûment aux nouveaux défis à mesure qu'ils apparaissent. Si, dans le cadre de la récente restructuration de l'Organisation, le bureau de l'OIM à Nairobi (Kenya) s'était vu assigner le statut de bureau de pays à fonctions de coordination pour la Corne de l'Afrique, la réalité de la situation a clairement démontré que sa structure et sa configuration actuelles ne lui permettent pas de répondre comme il convient aux diverses questions de migration qui se posent dans la région. Eu égard à la complexité du phénomène migratoire dans la Corne de l'Afrique, il est proposé de conférer au bureau de pays à Nairobi le statut de bureau régional, dont la structure sera établie dans la limite des ressources disponibles. Il est proposé de transférer à Nairobi un certain nombre de postes du Bureau régional de Pretoria, étant donné que, si cette proposition est approuvée, le nombre de pays relevant de la compétence de ce dernier sera réduit.

STRUCTURE ORGANIQUE

58. La structure organique de l'OIM est la suivante :

- Siège
- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux spéciaux de liaison
- Bureaux de pays.

SIEGE

59. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, les directives et une stratégie, de définir des normes, d'élaborer des procédures de contrôle de la qualité et de mener des activités de supervision. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Directeur général :

- Département de la coopération internationale et des partenariats
- Département de la gestion des migrations
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la gestion des ressources.

Directeur général et Directeur général adjoint

60. Elus par le Conseil pour un mandat de cinq ans, le Directeur général et le Directeur général adjoint disposent de l'autorité constitutionnelle de gérer l'Organisation et de mener des activités relevant de sa mission en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques.

Bureau du Directeur général

61. Le Bureau du Directeur général gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation de politiques cohérentes et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques. Il englobe les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou apportent un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

62. Le Bureau du Directeur général comprend : a) le Bureau du Chef de cabinet ; b) le Bureau de l'Inspecteur général ; c) le Bureau des affaires juridiques ; d) les Conseillers régionaux principaux ; e) le Porte-parole ; f) l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ; g) le Médiateur ; h) l'Unité de sécurité du personnel ; et i) l'Unité de médecine du travail.

63. Le **Bureau du Chef de cabinet** aide le Directeur général à exécuter son mandat et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs de politique et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés d'organisation ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et les structures hors Siège. Il est également le centre de liaison, au sein du Bureau du Directeur général, pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports.

64. Le **Bureau de l'Inspecteur général** contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation en exerçant des fonctions d'audit interne, d'évaluation, d'appréciation rapide et d'enquête. Il formule des propositions de mesures correctives pour résoudre les problèmes qui se posent, et veille à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés en conformité avec les règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation. Il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion, et contribue à la gestion et à la minimisation des risques.

65. Le **Bureau des affaires juridiques** veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et s'assure que les relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne des conseils, notamment sur les questions constitutionnelles, les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, les questions de contrat et de dotation en effectifs. Il est également le point focal des questions de protection des données, et prodigue des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège, afin de garantir que les données personnelles des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec les principes de protection des données de l'OIM.

66. Les **Conseillers régionaux principaux** assurent la coordination, la communication et la cohérence entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à l'appui du Bureau du Directeur général. Ils travaillent sous la direction du Bureau du Chef de cabinet et en étroite coopération avec le Département de la coopération internationale et des partenariats, d'autres départements du Siège et les bureaux régionaux.

67. Le **Porte-parole** conseille le Directeur général et l'équipe de direction sur toutes les questions relatives aux médias et à l'information, et supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation, dont la gestion et la supervision de la Division Médias et communication.

68. L'**Unité de coordination des questions de sexospécificité** encourage et appuie la mise en œuvre de la politique du genre défendue par l'Organisation, en fournissant conseils et orientations

techniques aux départements du Siège et aux bureaux extérieurs. Elle veille à ce que la parité entre les sexes soit prise en considération dans tous les programmes et dans toutes les politiques de l'OIM, ainsi que dans sa gestion des ressources humaines. Elle s'efforce de sensibiliser aux questions de genre et de migration, en coopérant activement avec des partenaires au niveau interinstitutions, et supervise un réseau de centres de liaison pour les questions concernant la parité des sexes au Siège et dans les bureaux extérieurs, avec lequel elle collabore.

69. Le **Médiateur** est un praticien impartial désigné pour résoudre les différends et les problèmes que rencontrent les membres du personnel sur le lieu de travail, conformément aux normes de pratique et au code d'éthique de l'*International Ombudsman Association*.

70. L'**Unité de sécurité du personnel** gère la sûreté et la sécurité dans toute l'Organisation. Elle établit les responsabilités institutionnelles de l'Organisation en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté et de la sécurité au travail, et formule des conseils dans ce sens au Bureau du Directeur général. Elle supervise en outre ses centres d'opération situés dans les centres administratifs, et coopère avec un réseau de points focaux basés dans les bureaux extérieurs.

71. L'**Unité de médecine du travail** s'occupe de tous les aspects médicaux concernant la santé du personnel sur le lieu de travail. Elle élabore, coordonne et met en œuvre le plan stratégique concernant les services médicaux destinés aux membres du personnel de l'OIM. En outre, elle définit des normes et fournit au personnel du monde entier des services en matière d'orientation générale, d'assurance qualité et dans le domaine médical.

Département de la coopération internationale et des partenariats

72. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est chargé d'appuyer et de coordonner les relations de l'Organisation avec ses Etats Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias. En outre, il donne des conseils et apporte un appui en ce qui concerne les relations avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et ceux du secteur privé. Le Département dirige et coordonne les activités de forum de l'OIM, notamment le Dialogue international sur la migration (IDM), le soutien de l'OIM aux processus consultatifs mondiaux et régionaux, ainsi que la préparation des sessions annuelles des organes directeurs de l'Organisation. Il est également responsable des fonctions de communication et d'information de l'OIM. L'une des fonctions principales du Département consiste à faire fonction de premier interlocuteur des partenaires extérieurs de l'OIM, répondant aux demandes de renseignements, organisant des réunions d'information et, plus généralement, fournissant des informations sur l'Organisation et sur les questions et tendances migratoires.

73. Le Département surveille l'évolution des politiques migratoires à l'échelle nationale et internationale, et fait connaître et comprendre le droit international de la migration. En consultation avec d'autres unités de l'Organisation, il élabore et diffuse largement et de manière cohérente la position institutionnelle de l'OIM sur des questions et tendances clés de la migration sur la scène internationale. Le Département est chargé, en outre, de tenir le personnel de l'OIM informé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes, et de coordonner, promouvoir et diffuser les nouveaux travaux de recherche, notamment en ce qui concerne les questions émergentes. Ces fonctions consistent à nourrir le débat international sur la migration, à suivre de près les réunions internationales, à déterminer les priorités et à veiller à une représentation appropriée.

74. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est composée de cinq divisions et d'une unité : a) la Division des organes directeurs ; b) la Division des partenariats internationaux ; c) la Division Médias et communication ; d) la Division des relations avec les donateurs ; e) la Division de la recherche sur la migration ; et f) l'Unité du droit international de la migration.

75. La **Division des organes directeurs** prépare et coordonne les réunions annuelles des organes directeurs de l'OIM, notamment les sessions du Conseil, du Comité exécutif et du Comité permanent des programmes et des finances, les consultations informelles, ainsi que l'IDM. Elle est le point de contact pour les informations relatives aux réunions et aux documents, et est chargée de traduire les documents et publications officiels de l'OIM dans les trois langues officielles de l'Organisation et, le cas échéant, dans d'autres langues. Grâce à l'IDM et à l'appui apporté à d'autres enceintes de dialogue, la Division suit les questions migratoires émergentes et les principales tendances dans ce domaine,

améliore la compréhension de la migration et de ses incidences, et renforce les capacités et les mécanismes de coopération des gouvernements et des autres parties prenantes concernées pour qu'ils puissent faire face à la migration de manière globale et efficace.

76. La **Division des partenariats internationaux** surveille et développe les partenariats de l'OIM à l'échelle inter-Etats et interinstitutions. Elle soutient et favorise les partenariats avec et entre les gouvernements, afin d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations. Elle facilite en outre l'identification et la mise en commun des pratiques efficaces suivies sur diverses questions migratoires, dans le but d'aider les décideurs et les praticiens à faire face à la migration de manière constructive et efficace. La Division élabore et diffuse les contributions de l'OIM aux processus régionaux et mondiaux sur la migration pilotés par les Etats, notamment le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration. Elle appuie également la participation de l'OIM aux processus consultatifs régionaux (PCR) en tant que membre, partenaire, observateur ou fournisseur de services à la demande des gouvernements participants, et joue le rôle de centre de coordination mondial pour les informations sur les PCR et les échanges entre eux. Elle appuie les relations de l'Organisation avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres institutions multilatérales, et met en place un cadre de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires, notamment les Nations Unies.

77. La **Division Médias et communication** fait mieux comprendre et connaître l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations, et est le principal pôle de référence pour les sources extérieures ayant besoin d'informations et d'avis sur les tendances et les questions migratoires. La Division formule et met en œuvre une stratégie de communication interne et externe efficace destinée à informer sur l'Organisation et à sensibiliser aux questions migratoires, afin de faire en sorte que l'OIM soit l'organisation de référence sur la question. Elle s'emploie en outre à placer l'OIM au cœur du débat plus vaste en cours sur les aspects humanitaires, socioéconomiques, politiques, culturels et juridiques de la migration.

78. La **Division des relations avec les donateurs** est chargée, au sein de l'Organisation, de la liaison avec les donateurs, des soumissions d'appel d'offres et de la production de rapports. Elle a pour but de renforcer et de diversifier la collaboration de l'OIM avec les bailleurs de fonds et autres partenaires sur les programmes de l'OIM et les nouvelles initiatives stratégiques. Elle fournit des conseils et des outils pour identifier les priorités des donateurs et les faire coïncider avec les programmes actuels et futurs de l'OIM. A cette fin, elle recourt à diverses approches complémentaires, notamment à des consultations bilatérales avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et avec le secteur privé, procède à des évaluations sur le terrain et à des séances d'information à l'intention des représentants de la communauté internationale, élabore des stratégies de mobilisation des ressources, et coordonne les apports de l'OIM aux mécanismes multilatéraux de financement. La Division est responsable, en outre, de la production et de la publication du document annuel d'appel de fonds de l'OIM intitulé *Migration Initiatives*.

79. La **Division de la recherche sur la migration** aide les bureaux extérieurs de l'OIM à élaborer et mener des activités de recherche axées sur la formulation de politiques et des recherches opérationnelles, tout en mettant en œuvre ses propres projets de recherche en vue d'améliorer la fourniture des programmes et de permettre à l'Organisation de consolider son rôle de pôle de référence principal sur les questions migratoires. Elle s'emploie à faire connaître et comprendre la migration internationale à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIM, et est responsable de l'élaboration du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, la publication phare de l'OIM. La Division est chargée, en outre, d'élaborer et de coordonner la stratégie globale de publication et de recherche de l'Organisation, et de produire les principales publications de l'OIM, y compris la série *Migration Research*.

80. L'**Unité du droit international de la migration** est l'interlocuteur officiel désigné pour promouvoir la compréhension du droit international de la migration et faire mieux connaître les instruments juridiques qui régissent la migration aux niveaux national, régional et mondial.

Département de la gestion des migrations

81. Le Département de la gestion des migrations définit les lignes d'action des bureaux extérieurs, formule les stratégies mondiales, fixe des normes et veille au contrôle de la qualité. En outre, il gère les connaissances relatives aux "grands" secteurs de la migration, dont la migration de main-d'œuvre et la migration assistée, le couple migration et développement, la lutte contre la traite, le retour volontaire assisté, la santé dans le contexte migratoire, l'aide aux migrants vulnérables, la gestion de l'immigration et des frontières, et le renforcement général des capacités en matière de gestion des migrations. Par ailleurs, il gère le Fonds de l'OIM pour le développement et examine, approuve et gère les projets multirégions et mondiaux. Il assure la supervision technique de l'examen et de l'approbation des projets à l'intention des experts des bureaux extérieurs. Il est également chargé des partenariats opérationnels avec les interlocuteurs compétents des gouvernements, des organismes multilatéraux et du secteur privé, en coordination avec le Département de la coopération internationale et des partenariats.

82. Le Département de la gestion des migrations est composé de quatre divisions et d'une unité : a) la Division Migration et santé ; b) la Division de la gestion de l'immigration et des frontières ; c) la Division de l'aide aux migrants ; d) la Division Migration de main-d'œuvre et développement humain ; et e) l'Unité Fonds de l'OIM pour le développement.

83. La **Division Migration et santé** est chargée, au sein de l'OIM, de superviser, d'appuyer et de coordonner la fourniture, par l'Organisation, des services de santé dans le contexte migratoire à l'échelle mondiale. Ces services visent à répondre aux besoins des Etats en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, et à favoriser l'adoption de politiques fondées sur des faits et des programmes intégrés de santé préventifs et curatifs qui profitent et sont accessibles de manière équitable aux migrants vulnérables et aux populations mobiles. Reconnaissant que la santé renforce les effets positifs de la migration, et en application de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), la Division promeut des politiques et des programmes qui contribuent à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants et leur permettent de participer au développement socioéconomique de leur communauté d'origine et de leur société d'accueil.

84. La Division dispense des conseils techniques et pratiques, et noue des partenariats avec les entités compétentes des gouvernements, des organismes multilatéraux, de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire. Par l'intermédiaire des différentes unités de la Division, l'OIM répond aux besoins des migrants ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil ; elle supervise le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire, qui permet d'apprécier l'état de santé physique et mentale des migrants avant le départ ou à l'arrivée, promeut l'accès des migrants et des populations mobiles à des services sanitaires équitables et de qualité, et fournit des normes techniques et un appui aux programmes dans des domaines thématiques clés tels que les maladies nouvelles et ré-émergentes, la prévention et le traitement du VIH, et le soutien psychosocial.

85. La **Division de la gestion de l'immigration et des frontières** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités liées à la gestion des frontières et aux services préconsulaires. Elle aide les gouvernements à élaborer, expérimenter et mettre en œuvre de nouvelles approches pour résoudre des problèmes précis de traitement des dossiers de migrants, y compris le recours à des solutions biométriques et de traitement automatisé. La Division fournit aux gouvernements un soutien technique pour qu'ils puissent répondre à des besoins essentiels en matière de renforcement des capacités dans le domaine des frontières et de l'identité ainsi que des systèmes opérationnels, y compris les systèmes de données, la gestion des frontières et les documents de voyage, et contribue à l'élaboration d'initiatives destinées à aider les gouvernements et les migrants à disposer de régimes de migration régulière efficaces, fiables et sûrs.

86. La **Division de l'aide aux migrants** formule des orientations générales et techniques à l'intention des bureaux extérieurs dans le domaine du retour volontaire assisté et de la réintégration, des activités de lutte contre la traite et de l'aide générale aux migrants en détresse et vulnérables, y compris les mineurs non accompagnés. Son appui aux bureaux extérieurs consiste à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration durables dans des conditions sûres et dignes à l'intention des migrants retournant dans leur pays, ainsi que des activités

visant à prévenir les violences et l'exploitation à l'encontre des migrants. En outre, la Division apporte une aide directe aux migrants victimes de la traite ou susceptibles d'avoir fait l'objet de violences ou d'exploitation, en particulier aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les mineurs non accompagnés.

87. La **Division Migration de main-d'œuvre et développement humain** est chargée de fournir des orientations générales et opérationnelles en matière d'élaboration de programmes et de soutien technique aux initiatives concernant la migration de main-d'œuvre, la thématique migration et développement, et la migration assistée. Elle contribue au renforcement des capacités des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent répondre aux divers besoins des gouvernements et des migrants, élaborer et mettre en œuvre des projets en matière de migration de main-d'œuvre, et promouvoir les responsabilités et les droits des travailleurs migrants. La Division appuie en outre l'élaboration et la mise en œuvre de projets visant à renforcer les liens entre la migration et le développement en contribuant à la réalisation du potentiel permettant de parvenir à un développement durable et de réduire la pauvreté dans l'intérêt des migrants, de leur famille et de leur communauté, ainsi que des pays d'origine et de destination. En consultation avec les gouvernements des pays de destination et d'origine, elle dispense aux migrants une formation qui leur permet de s'adapter rapidement à leur nouveau pays d'installation et favorise la coexistence harmonieuse entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil.

88. L'**Unité Fonds de l'OIM pour le développement** fournit aux Etats Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition un appui spécial aux fins d'élaboration et de mise en œuvre de projets conjoints de l'OIM et des gouvernements concernant des domaines particuliers de la gestion des migrations.

Département des opérations et des situations d'urgence

89. Le Département des opérations et des situations d'urgence est chargé de superviser les activités de l'OIM dans le domaine de la réinstallation, des mouvements, de la logistique, de la préparation et la réponse aux crises migratoires et situations d'urgence humanitaires par des mesures transitoires et de redressement.

90. Le Département coordonne la participation de l'OIM aux réponses humanitaires et fournit des services de migration dans des situations d'urgence ou d'après-crise en vue de répondre aux besoins de particuliers et de communautés déracinés, contribuant ainsi à leur protection. Il fournit un soutien technique aux efforts déployés sur le terrain, notamment face à des migrations forcées et à des mouvements de populations massifs, y compris des situations prolongées de déplacements internes et transfrontaliers en mettant en jeu des réfugiés. Ces mesures contribuent à l'amélioration des conditions des populations touchées par des crises et permettent de sauver des vies, grâce à l'identification et à la mise en œuvre précoces de solutions durables et globales visant à mettre un terme aux situations de déplacements.

91. Le Département dirige, surveille et coordonne les activités de réinstallation et les programmes de transport de l'OIM, et formule des recommandations stratégiques sur des questions de politique générale et des questions opérationnelles, et fournit des orientations aux bureaux extérieurs sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets et la coordination interinstitutions.

92. Le Département des opérations et des situations d'urgence est composé de quatre divisions et d'une unité : a) la Division de préparation et de réponse ; b) la Division des situations de transition et de redressement ; c) la Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations ; d) la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements ; et e) l'Unité des statistiques et de gestion des connaissances.

93. La **Division de préparation et de réponse** est le centre de liaison institutionnel chargé de la préparation et de l'atténuation des crises migratoires. Elle recueille et analyse les informations, planifie les interventions d'urgence et joue le rôle de service d'alerte rapide de l'OIM en cas de crise humanitaire. En outre, elle effectue des évaluations rapides des besoins et contribue à l'élaboration d'un cadre d'intervention stratégique. Elle propose une stratégie de politique générale et mondiale et fournit des orientations sur le rôle de l'OIM en matière de préparation aux crises et d'atténuation de leurs effets. En outre, elle fixe des normes institutionnelles et conserve une vue d'ensemble

opérationnelle des mesures mises en œuvre en réponse aux catastrophes naturelles et des interventions d'urgence complexes dans le monde.

94. La **Division des situations de transition et de redressement** supervise les programmes de transition/redressement et de stabilisation communautaire en s'inspirant du cadre pour les solutions durables visant à mettre un terme aux situations de déplacement. Elle élabore des politiques et une stratégie mondiale, apporte un soutien technique et fournit des orientations sur le rôle qui revient à l'OIM pour aider les gouvernements et les populations mobiles et vulnérables à faire face aux pressions migratoires et à se remettre des effets des catastrophes naturelles, de la dégradation de l'environnement, des atteintes aux droits de l'homme, de l'instabilité et des guerres. Elle fournit en outre des orientations générales sur la formulation et la mise en œuvre de plans de redressement et de réadaptation permettant aux migrants forcés, aux communautés de retour et aux populations vulnérables de passer du stade des secours d'urgence à une stabilisation à moyen et long terme grâce à la mise en place de solutions durables aux déplacements, et au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés.

95. La **Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations** fournit un appui général et opérationnel dans la phase d'après-crise en ce qui concerne le rapatriement des victimes d'un conflit, de déplacements forcés, de catastrophes naturelles, d'atteintes aux droits de l'homme et de déplacements, la résolution des conflits et les questions relatives aux biens fonciers et immobiliers liées au retour, y compris la restitution des droits de propriété aux populations déplacées et vulnérables.

96. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation de l'OIM et ses programmes de transport. En sa qualité de centre de liaison institutionnel chargé des opérations de réinstallation et de transport, elle coordonne les aspects politiques, programmatiques et de gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de mouvement présents sur le terrain. En outre, elle négocie, supervise et applique les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes et autres transporteurs, et joue le rôle de centre de liaison chargé de la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

97. L'**Unité des statistiques et de la gestion des connaissances** veille au contrôle de la qualité des opérations de l'OIM en apportant un soutien en matière de collecte, d'analyse et d'évaluation des données, et de consolidation systématique des connaissances afin de renforcer la réponse humanitaire de l'OIM et ses opérations de redressement. Les statistiques détaillées produites par l'Unité indiquent la source des données aux fins d'analyse hiérarchisée des projets de l'OIM, de présentation des rapports aux donateurs et de contrôle financier. L'Unité est chargée, en outre, d'élaborer les outils et les produits permettant d'appuyer les opérations et les programmes déployés dans les situations d'urgence et d'après-crise.

Département de la gestion des ressources

98. Le Département de la gestion des ressources est chargé de formuler et d'appliquer les politiques en matière de ressources humaines et financières et de technologie de l'information dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il : a) conçoit et applique des mesures propres à garantir une gestion saine des finances et des ressources humaines ; b) formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès des parties prenantes internes et externes ; c) coordonne les politiques administratives et financières et celles concernant la technologie de l'information et les ressources humaines ; et d) assiste le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

99. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins en matière d'intervention et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources tant humaines que financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente ; b) veiller à ce que les Etats Membres de l'OIM soient informés et tenus au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les Etats Membres de l'OIM dans le cadre des réunions informelles et formelles des organes directeurs.

100. Les titulaires des fonctions de gestion des ressources financières et humaines et des ressources en matière de technologie de l'information sont collectivement responsables des politiques relatives à l'administration, aux finances et au personnel de l'Organisation, et assistent le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

101. Le Département de la gestion des ressources est composé de cinq divisions et de deux unités : a) la Division de la gestion des ressources humaines ; b) la Division Technologie de l'information et communications ; c) la Division de la comptabilité ; d) la Division du budget ; e) la Division de la trésorerie ; f) l'Unité des services communs ; et g) l'Unité de coordination des voyages du personnel.

102. La **Division de la gestion des ressources humaines** : a) formule et applique les politiques en matière de gestion des ressources humaines à l'appui de la stratégie de l'OIM, de la structure de l'Organisation et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; et c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes.

103. La Division fait en sorte que les ressources les plus précieuses de l'OIM, à savoir les membres du personnel, soient affectées à des postes appropriés et correctement rémunérés, que leur travail soit évalué dans le respect de l'équité, et que des possibilités de carrière leur soient offertes. La Division planifie la mobilité du personnel, notamment dans le cadre de l'exercice de rotation ou en lui proposant d'autres possibilités de sélection et de placement.

104. La Division supervise une fonction interdivisions chargée du bien-être du personnel, et dispense des conseils à la direction de l'Organisation sur la formulation, la mise en œuvre et le respect de politiques destinées à réduire le stress sur le lieu de travail et à améliorer les conditions de travail et, ce faisant, la qualité de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel de l'OIM. En outre, elle met à disposition des ressources en matière de conseils du personnel, de préparation au déploiement dans les situations d'urgence, de comptes rendus de mission et d'entraide.

105. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel placée sous l'autorité de la Division de la gestion des ressources humaines est chargée d'évaluer les besoins en matière de perfectionnement et d'apprentissage du personnel de l'OIM, et élabore et met en place des moyens appropriés de perfectionnement du personnel par des cours de formation. Elle est aussi responsable de la conception et de la mise en place du système d'évaluation du personnel.

106. La Division de la gestion des ressources humaines gère une police globale d'assurance du personnel efficace et économiquement rentable, et apporte un soutien technique aux négociations sur les primes menées avec les compagnies d'assurance.

107. La **Division Technologie de l'information et communications** est responsable de l'orientation, de la planification et de la mise en œuvre d'une architecture globale de technologie de l'information et de communications, ainsi que de systèmes et processus d'information permettant de soutenir l'Administration et les opérations de l'Organisation. Elle formule des politiques et des normes relatives aux technologies de l'information, y compris à la sécurité de l'information, et veille à leur respect. Elle définit les directives et les prescriptions dont l'infrastructure informatique a besoin, et veille à la mise en place des politiques de la Division afin de protéger la confidentialité et l'intégrité des informations. En coordination avec la direction de l'Organisation, la Division établit l'ordre de priorité des initiatives dans le domaine informatique.

108. La **gestion financière** de l'Organisation est assurée par les Divisions de la comptabilité, du budget et de la trésorerie.

109. La **Division de la comptabilité** surveille, analyse et présente des rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation. Elle rédige les états et les rapports financiers ; élabore et applique les politiques et procédures comptables ; met en place des mécanismes de contrôle d'intégrité des données ; vérifie les structures des données de référence comptables dans PRISM ; et entretient des relations avec les vérificateurs des comptes au sujet de toute question et préoccupation d'ordre comptable.

110. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents y afférents, dispense des conseils sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Elle dispense des conseils pour que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets, et établit le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget. Elle veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées, pour atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles.

111. La **Division de la trésorerie** assure la gestion efficace de la trésorerie en vue d'obtenir un rendement maximum de fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. A cette fin, elle gère les investissements à court terme conformément aux recettes et dépenses escomptées et aux prévisions quant à l'évolution des marchés financiers. Elle élabore en outre des stratégies d'exploitation des données de trésorerie dans l'ensemble de l'Organisation pour faciliter la gestion de trésorerie et de change et l'établissement des rapports y afférents ; elle formule et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements, renforce et adopte des contrôles de trésorerie appropriés, et établit des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la mise en œuvre efficace des opérations de l'OIM.

112. L'**Unité des services communs** établit les directives concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau et de l'équipement pour le Siège et certains programmes ; elle protège les stocks du Siège de l'OIM, assure l'entretien général du bâtiment du Siège, et s'occupe des questions de sécurité au Siège.

113. L'**Unité de coordination des voyages du personnel** veille à l'application des règles et directives se rapportant aux déplacements officiels. Elle est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin de veiller à ce que les voyages s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et les compagnies aériennes du monde entier. Elle s'occupe également des questions relatives aux voyages et aux visas.

CENTRES ADMINISTRATIFS

114. Le transfert de fonctions aux deux centres administratifs de l'OIM situés aux Philippines et à Panama, considérés comme des annexes du Siège, a progressé de façon constante ces dernières années dans le cadre des efforts de l'Administration pour gérer la croissance de l'Organisation sans avoir à trop recourir à de nouvelles ressources. En raison de l'augmentation du nombre de programmes et de bureaux, les fonctions d'appui essentielles de l'OIM dans les secteurs clés de la technologie de l'information et des services administratifs ont eu du mal à suivre le rythme de la croissance de l'Organisation dans les limites des ressources financières disponibles. Etant donné que le nombre de Membres et de programmes de l'OIM devrait normalement continuer d'augmenter, l'Administration a transféré aux centres administratifs des fonctions exercées jusque-là au Siège, ou a renforcé dans ces centres les structures d'appui à des fonctions toujours exercées au Siège. Il s'agit principalement de fonctions à forte intensité de main-d'œuvre qui soutiennent le réseau mondial des bureaux extérieurs de l'OIM. L'élargissement de l'éventail des fonctions assurées dans les centres administratifs, et la délocalisation de fonctions depuis le Siège s'inscrivent dans le cadre d'un processus continu visant à gérer la croissance de l'Organisation dans la limite des fonds disponibles.

Centre administratif de Manille

115. Le Centre administratif de Manille est le centre administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre une gamme de services administratifs, principalement dans le domaine des ressources humaines, des finances, de la passation des marchés publics, des communications en ligne et de la technologie de l'information.

116. L'**Unité de passation des marchés publics hors Siège** apporte une aide dans le domaine des achats en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs dans les domaines suivants :
a) soutien technique et recommandations concernant les procédures de passation de marchés publics

à l'intention des bureaux extérieurs de l'OIM ; b) examen et approbation des documents de passation des marchés ; c) achat d'articles et fourniture de biens et de services en temps opportun, et de manière efficace, commode et transparente ; et d) gestion des avoirs et respect des accords avec les fournisseurs du monde entier. L'Unité de passation des marchés publics hors Siège observe et promeut les meilleures pratiques en matière d'achats, conformément aux principes établis de passation des marchés publics hors Siège. Elle veille en outre à la qualité et à la sûreté des biens et des services en effectuant des contrôles appropriés et en enregistrant les informations.

117. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes de migration et santé mis en œuvre dans le monde entier.

118. Le **Centre des services de technologie de l'information et des communications** assure un soutien en matière de technologie de l'information et de communications à l'échelle de l'Organisation, en fournissant dans le monde entier des services 24h/24 et sept jours sur sept, et en dotant le personnel de l'OIM des outils et des technologies dont il a besoin pour travailler avec efficacité. Il est l'interlocuteur désigné des bureaux extérieurs de l'OIM pour toutes les questions relatives à la fourniture de services informatiques et au soutien en matière de technologie de l'information et de communications. Il définit des normes et des solutions informatiques, facilite le développement et le soutien de PRISM et d'autres applications, telles que MiMOSA (Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants) ou iGATOR (*Integrated Global Airlines Ticket Order Record*).

119. L'**Administration des pensions de l'OIM** est chargée de toutes les questions se rapportant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et fournit des services à cet égard. Elle joue le rôle de centre de liaison pour la CCPPNU, les bureaux extérieurs affiliés et les membres du personnel qui participent à la Caisse. L'Administration des pensions de l'OIM est chargée, en outre, des tâches suivantes : enregistrement, traitement des documents, suivi des données, présentation de rapports, et interprétation des Statuts et règlement de la CCPPNU. Elle assure en outre le secrétariat du Comité des pensions du personnel.

120. Les **Services financiers de Manille** apportent aux bureaux extérieurs de l'OIM un appui en matière de gestion comptable, budgétaire et financière, et de gestion de la trésorerie. Ils sont composés des unités suivantes :

- L'**Appui comptable central** contribue à l'établissement de rapports de gestion financière et de rapports spéciaux aux donateurs ainsi qu'à la clôture des comptes en fin de mois et en fin d'exercice, examine les sommes à recouvrer et les comptes de produits, traite les demandes de remboursement de frais de voyage, effectue les rapprochements bancaires, et s'occupe de l'établissement des factures et des rapports pour le programme de réinstallation canadien.
- L'**Appui budgétaire de Manille** confirme les examens des financements de projet, gère l'exercice annuel de versement des indemnités de cessation de service, et introduit les données relatives au budget des projets dans PRISM. En outre, elle apporte un appui en matière d'établissement du budget et de présentation de rapports financiers au Centre administratif de Manille et pour les projets basés à Manille.
- L'**Unité d'appui à la trésorerie de Manille** traite les paiements et les demandes de financement émanant des bureaux extérieurs, ainsi que le paiement des compagnies aériennes et des demandes de remboursement de frais médicaux, facilite les transferts de paie pour les fonctionnaires internationaux du monde entier, résume les soldes quotidiens des comptes bancaires, gère une base de données de tous les comptes bancaires de l'OIM, et traite l'ensemble des paiements se rapportant aux opérations menées aux Philippines.
- L'**Equipe de soutien central à PRISM** gère toutes les données de référence des projets dans PRISM en étroite concertation avec la Division de la comptabilité, et veille à la cohérence et à l'exactitude des données de référence pour faciliter l'établissement de rapports financiers généraux et spécifiques.

- **L'Unité de suivi des projets** fournit un appui en matière d'établissement de budgets, d'analyses et de rapports financiers pour certains programmes/projets mondiaux dans des domaines tels que la réinstallation aux Etats-Unis, la santé dans le contexte migratoire, la sécurité du personnel, la lutte contre la traite, et le Fonds de l'OIM pour le développement.
- **L'Unité d'appui comptable régional** valide les comptes des bureaux extérieurs, examine les comptes, suit et épure les comptes d'attente, effectue les rapprochements bancaires, examine et approuve les rapports financiers aux donateurs, et examine les fiches de paie. Elle contribue en outre à la coordination de la clôture des projets et, le cas échéant, fournit aux bureaux extérieurs des conseils comptables et un soutien à la vérification.

121. **L'Unité de gestion des ressources humaines de Manille** assure l'administration des ressources humaines concernant tout le personnel international (fonctionnaires) ainsi que le personnel des services généraux (employés) du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, et de la paie des fonctionnaires et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à l'assurance maladie et aux autres assurances.

122. **L'Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes et de l'Unité des données et des statistiques, est chargée de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de suivre les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés, etc. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et examine la pertinence des systèmes existants sur les mouvements et les migrations.

123. **L'Unité de recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet ainsi que de la rubrique de la librairie en ligne du site web de l'OIM.

124. **L'Unité de sécurité du personnel collabore** étroitement avec l'UNDSS et son système de gestion de la sécurité et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des avoirs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

125. L'ancienne Unité de gestion des sites Internet et intranet et des contenus multimédias a été réorganisée comme suit : a) **Unité de la communication en ligne**, chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel des sites Internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne ; et b) **l'Unité de gestion des documents et de l'intranet**, chargée du système de gestion des documents et de l'intranet de l'OIM, qui incorpore l'Unité d'information sur les projets, la source institutionnelle de toutes les informations sur les projets en cours et passés qui suit l'élaboration des projets de l'OIM dans le monde entier.

Centre administratif de Panama

126. Le Centre administratif de Panama fournit une gamme de services administratifs, décrits ci-après.

127. **L'Unité des réseaux et des systèmes** fournit un soutien technique et des services d'assistance à tous les bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental.

128. Les **Services comptables de Panama** fournissent un soutien aux bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental, en les conseillant sur les procédures comptables, en examinant et en approuvant les rapports financiers aux donateurs, et en vérifiant la conformité avec les contrôles internes. Ils traitent et valident les transactions comptables des projets FONAPAZ (Fonds national pour la Paix) au Guatemala.

129. L'Unité d'appui au personnel de terrain fournit des conseils et des services se rapportant à la gestion du personnel des structures hors Siège du monde entier de la catégorie des services généraux. Elle est responsable de la gestion de la base de données centralisée de PRISM pour les employés, du contrôle de la conformité avec les règles de ressources humaines, de la fourniture d'un soutien et de conseils techniques aux bureaux extérieurs, et de la rédaction de rapports selon les besoins.

130. L'Unité des soins de santé et d'assurance maladie et l'Unité de traitement des demandes de remboursement des dépenses médicales sont chargées du traitement et du remboursement des demandes médicales, et procèdent à l'évaluation de la santé professionnelle du personnel des services généraux en poste dans l'hémisphère occidental et en Afrique. L'Unité des soins de santé et d'assurance maladie de Panama est également chargée d'apporter un appui aux bureaux extérieurs d'Afrique et des Amériques.

131. L'Unité de réponse et de préparation aux situations d'urgence fournit un appui technique spécialisé à tous les bureaux de l'hémisphère occidental.

132. L'Unité de sécurité du personnel fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité.

BUREAUX REGIONAUX

133. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration des projets. Une description succincte des huit bureaux régionaux est donnée ci-après.

134. **Bangkok (Thaïlande)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, des partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations. Ce bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque asiatique de développement, et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. Il apporte un appui aux programmes en faveur d'initiatives régionales telles que le Processus de Colombo, le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, les consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

135. **Bruxelles (Belgique)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; coordonne les approches de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne (UE) ; coordonne et conseille l'Organisation et ses bureaux du monde entier sur les politiques, la programmation et le financement de l'UE ; coordonne les relations et assure la liaison de l'OIM avec les institutions de l'UE, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région ; et entretient des relations avec des organismes régionaux.

136. **Vienne (Autriche)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe du Sud-Est, y compris la Turquie, l'Europe orientale et l'Asie centrale, et Israël ; planifie et coordonne les activités de l'OIM, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et entretient des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Centre international pour le développement des

politiques migratoires, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés, et le Secrétariat exécutif de la Communauté d'Etats indépendants.

137. **Le Caire (Egypte)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région, tels que la Ligue des Etats arabes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, et l'Organisation arabe du travail ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue d'Abou Dhabi.

138. **Dakar (Sénégal)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, auxquelles il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest, ou le tout récent Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale.

139. **Nairobi (Kenya)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut le processus consultatif régional pour les Etats de l'Afrique de l'Est ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; entretient des relations avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et leur apporte un soutien afin de stimuler la coopération et le dialogue sur la migration dans la région.

140. **Pretoria (Afrique du Sud)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, aux Comores et dans les Seychelles ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; encourage les processus consultatifs régionaux en faveur des Etats de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine, et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale.

141. **Buenos Aires (Argentine)** – Apporte un soutien aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud et collabore avec les pouvoirs publics et met en œuvre des projets dans les pays où ne se trouve pour l'instant aucun bureau, à savoir le Brésil ; planifie et coordonne les activités et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; effectue des recherches et publie des études sur les questions de migration qui se posent dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations, notamment au titre du Programme latino-américain de coopération en matière de migrations (PLACMI) ; assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration ; collabore avec des processus d'intégration sous-régionaux tels que la Communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), auxquels il apporte un soutien technique ; entretient des relations avec des organismes régionaux tels que l'Union des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) ; et assure la liaison avec des institutions multilatérales basées dans la région, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Système économique latino-américain et caribéen.

142. **San José (Costa Rica)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Commission centraméricaine des directeurs de la migration et la Communauté des Caraïbes ; et entretient des relations avec des institutions multilatérales régionales, telles que l'Organisation des Etats américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON

143. Deux bureaux extérieurs chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux, à **Addis Abeba (Ethiopie)** et à **New York (Etats-Unis d'Amérique)**, sont désignés comme bureaux spéciaux de liaison. Une description succincte de leurs fonctions est donnée ci-après.

144. **Addis Abeba (Ethiopie)** – Entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales (ONG), en contribuant à leur compréhension des questions migratoires et en facilitant le dialogue politique sur la migration à l'échelle régionale. Ce bureau favorise la compréhension du mandat de l'OIM et le renforcement de la coopération avec les parties prenantes multilatérales compétentes.

145. **New York (Etats-Unis d'Amérique)** – S'emploie à renforcer les relations de l'OIM avec les Nations Unies, les missions diplomatiques et les ONG, en contribuant à leur compréhension des questions migratoires, en facilitant le dialogue politique international sur la migration, et en attirant l'attention sur les conséquences en matière de migration dans des débats politiques sur des questions diverses, telles que la paix et la sécurité, le développement humain et durable, ou les interventions humanitaires. Il contribue aux débats et mesures politiques, sociaux, économiques et humanitaires sur la migration et la mobilité humaine au sein du cadre multilatéral de dialogue international et de coopération avec les Nations Unies. Il aide à resserrer les contacts avec l'administration des Nations Unies en prenant part à des mécanismes politiques et opérationnels de coordination et de partage d'informations interinstitutions des Nations Unies, en étudiant les modalités d'un renforcement de la coopération entre l'OIM et les Nations Unies, et en intensifiant la collaboration programmatique avec les organismes compétents des Nations Unies. A cet égard, le Bureau coordonne, oriente et conseille l'Organisation et ses bureaux du monde entier sur les politiques, la programmation et le financement d'un large éventail de fonds d'affectation spéciale multidonateurs basés à New York.

BUREAUX DE PAYS

146. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer à la stratégie et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

147. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, quatre bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Berlin (Allemagne)**; **Helsinki (Finlande)**; **Tokyo (Japon)**; et **Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)**) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation

de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à la stratégie et aux priorités de l'Organisation.

Bureaux de pays à fonction de coordination

148. A l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Certains bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Etant donné la proposition de conférer au bureau de pays de l'OIM à Nairobi (Kenya) le statut de bureau régional, il ne reste plus que cinq bureaux de pays à fonctions de coordination sur les six initiaux. Ces cinq bureaux et leur couverture géographique sont les suivants : a) **Astana, (Kazakhstan)**, pour l'Asie centrale ; b) **Bangkok (Thaïlande)**, pour l'Asie du Sud ; c) **Canberra (Australie)**, pour le Pacifique ; d) **Georgetown (Guyana)**, pour les Caraïbes ; et e) **Rome (Italie)** pour la Méditerranée.

COMITES DE COORDINATION

149. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination chargés de coordonner la gestion et de formuler des politiques doivent faciliter la communication et la coopération entre le Siège et les structures hors Siège et améliorer la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

150. Un **Comité de formulation et de coordination des politiques**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des directeurs régionaux, des chefs de département et des conseillers régionaux principaux, examinera les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des programmes, dégagera les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixera les grandes lignes d'action de l'Organisation.

151. Dans chaque région, il sera créé un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques feront le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégageront les possibilités de croissance, fixeront les priorités et recenseront les obstacles potentiels, et élaboreront des stratégies régionales.

152. Un **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des chefs de département, du Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, des conseillers régionaux principaux et des Chefs des centres administratifs, assurera la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formulera des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE



FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE DE L'OIM

DEFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

153. Selon la définition donnée par la résolution n°134 adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012, la structure de base de l'OIM s'entend de la structure minimum nécessaire à l'Organisation pour fournir ses services. Elle englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

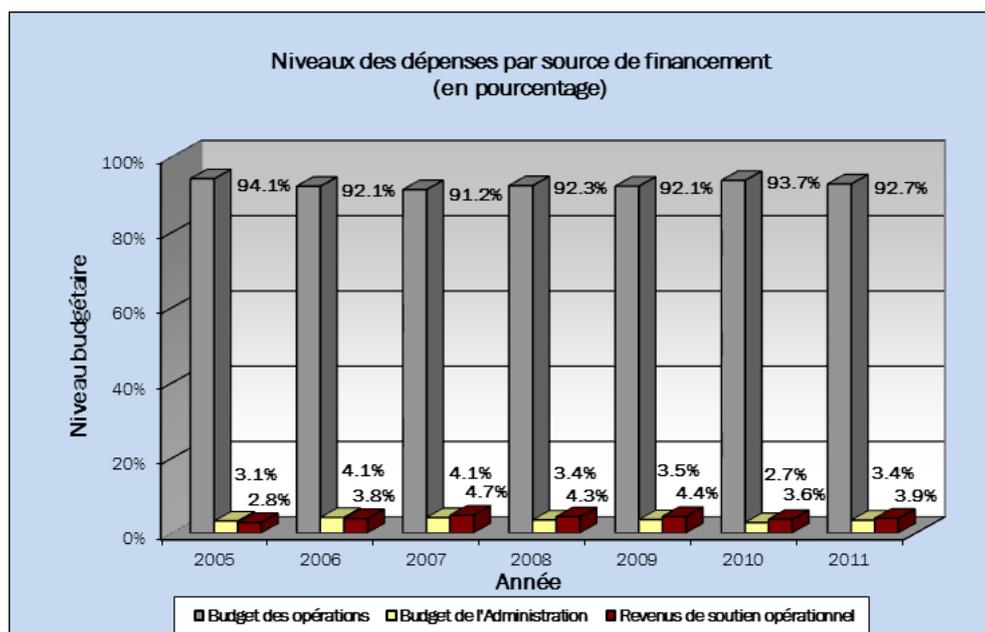
- a) Au Siège, il s'agit des dépenses de l'ensemble du personnel exerçant des fonctions de conseiller et/ou qui planifie, organise, supervise et contrôle le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné.
- b) Dans les structures hors Siège, il s'agit des dépenses des bureaux régionaux, des centres administratifs, des bureaux spéciaux de liaison, des bureaux de pays à fonctions de coordination et des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, quand les activités de ces structures ont un caractère régional ou concernent l'ensemble de l'Organisation, ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique et identifiable en tant que tel, et englobent les fonctions suivantes : tâches importantes de liaison ; gestion des relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planification, organisation ou mise en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; supervision et appui aux opérations de l'OIM en matière d'élaboration, d'approbation et d'exécution des projets ; services d'achat ; contrôle des dépenses de projet ; réception et paiement de fonds ; négociation d'accords ; fourniture de services de recrutement et de ressources humaines ; établissement de rapports financiers ; soutien à la vérification externe/interne des comptes ; et fourniture d'un appui administratif à l'échelle mondiale.

SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

154. La structure de base de l'Organisation est financée par la partie administrative du budget et, à titre complémentaire, par les revenus de soutien opérationnel (RSO). Le niveau de la partie administrative du budget est décidé par les Etats Membres, tandis que le budget des RSO est établi sur la base d'une moyenne triennale. Le budget de base sert à financer la structure minimum nécessaire à l'Organisation pour fournir ses services. Au fil des ans, le financement de la structure de base n'a pas suivi le rythme de la croissance que l'Organisation a enregistrée dans ses activités. Il s'agit là d'un sujet de préoccupation grave dont est actuellement saisi le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé par les Etats Membres.

155. La partie administrative du budget restant assujettie au principe de croissance nominale zéro, toutes les augmentations statutaires annuelles et l'expansion de la structure de base découlant du développement et de la croissance de l'Organisation sont absorbées dans une large mesure par les RSO.

156. Le diagramme ci-dessous représente le niveau des dépenses couvertes par la partie administrative du budget, les revenus de soutien opérationnel et la partie opérationnelle du budget pendant la période allant de 2005 à 2011. Il montre que le montant limité des crédits de base disponibles pour soutenir un niveau d'activité de 1,3 milliard de dollars E.-U. ne représente que 7,3 % en 2011. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles parmi toutes les organisations du secteur public. Cette situation entrave considérablement l'Administration dans la mise en place de procédures qui facilitent le bon fonctionnement des activités de l'OIM et permettent aussi d'établir des contrôles adéquats garantissant la sécurité des ressources de l'Organisation. Ce diagramme ne prend pas en considération l'année 2012 car les chiffres reposent sur les dépenses réelles telles qu'elles apparaissent dans les rapports financiers annuels.



157. Depuis de nombreuses années, l'Administration collabore étroitement avec les Etats Membres pour trouver des solutions qui permettent de maintenir une structure de base raisonnable, sans pouvoir toutefois trouver un mécanisme viable à long terme. Parallèlement, l'étendue et la portée du phénomène migratoire ne cessent de prendre l'ampleur, de même que les réponses attendues de la part de l'OIM. D'où une croissance significative dans tous les secteurs, ce qui n'a fait qu'accroître le besoin de ressources supplémentaires pour financer la structure de base. A quelques occasions, les Etats Membres ont provisoirement allégé quelque peu la contrainte imposée par la croissance nominale zéro, et mis à disposition des revenus de soutien opérationnel. Le tableau ci-après fait apparaître que la partie administrative du budget n'a augmenté que de 16 % en 17 ans (1997-2013), alors que tous les autres domaines de l'Organisation ont enregistré une croissance importante.

Progression de la partie administrative du budget 2012

Année(s)	Partie administrative du budget	Augmentation en %
1997 à 2000	34 060 000	CNZ
2001	35 763 000	5.00%
2002	35 763 000	CNZ
2003	36 673 000	2.54%
2004	37 119 000	1.22%
2005 à 2006	37 119 000	CNZ
2007	38 045 000	2.49%
2008	38 045 000	CNZ
2009	38 806 000	2.00%
2010	39 388 000	1.50%
2011	39 388 000	CNZ
2012*	39 398 792	CNZ
2013 proposition	39 398 792	CNZ

Note : CNZ signifie croissance nominale zéro

*L'augmentation de 10 792 francs suisses en 2012 provient des contributions des nouveaux Etats Membres.

MESURES DESTINEES A REMEDIER AU FINANCEMENT LIMITE DE LA STRUCTURE DE BASE

Réforme budgétaire

158. Pour trouver une solution au financement de la structure de base de l'OIM, qui n'est pas suffisamment financée de manière prévisible et durable comme dans d'autres organisations internationales, les Etats Membres ont créé le Groupe de travail sur la réforme budgétaire qui, sous la conduite du Président des organes directeurs de l'OIM, est chargé d'examiner la question de la réforme budgétaire. Depuis sa création, en mai 2010, le Groupe de travail a passé en revue diverses possibilités de financement de la structure de base de l'OIM et a formulé des recommandations à l'intention des Membres. Certaines solutions à court terme ont été trouvées, qui permettent à l'Administration d'utiliser les contributions des nouveaux Etats Membres avec une certaine souplesse, mais elles ne règlent pas pour autant le problème. Le Groupe de travail a entrepris, de concert avec l'Administration, d'examiner et d'étudier d'autres sources de financement, y compris de nouveaux donateurs et des donateurs non traditionnels.

159. Certaines des mesures les plus importantes, dont la plupart figurent dans la résolution n°134 sur les processus et mécanismes budgétaires adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012, sont présentées ci-après.

Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget

160. A compter de 2012, les contributions des nouveaux Etats Membres qui adhèrent à l'OIM en 2012 ou ultérieurement s'ajouteront au montant de la partie administrative du budget ainsi qu'aux crédits approuvés pour cet exercice. Les contributions des Etats déjà Membres de l'OIM avant qu'un nouvel Etat n'adhère à l'Organisation resteront dans une large mesure inchangées pour cet exercice et tous les exercices suivants.

Solution systémique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget

161. Reconnaissant qu'il peut arriver qu'un exercice budgétaire produise un excédent, quand la totalité du budget n'a pas été consommée ou que la provision pour créances douteuses est réduite par suite d'un important paiement de contributions restant dues, les Etats Membres ont approuvé une solution systémique permettant d'utiliser les excédents dégagés par la partie administrative du budget, en vertu de laquelle tout excédent égal ou inférieur à 1 % du budget peut être mis à la disposition de l'Administration pour financer des dépenses non récurrentes. Si cette solution permet de faire face à des dépenses ponctuelles en cas d'excédent, elle ne résout toutefois pas la question du financement de la structure de base.

Mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel

162. Les Etats Membres ont autorisé l'Administration à utiliser comme référence/point de départ la moyenne des résultats des trois années précédentes du budget des RSO indiqués dans les rapports financiers et les documents budgétaires de l'Organisation. Le niveau budgétaire proposé d'un exercice doit demeurer dans la limite d'une fourchette de variation de 10 % de la moyenne triennale, quel qu'en soit le sens, si la formule n'est pas strictement appliquée. Cette mesure permet à l'Administration de déterminer le niveau budgétaire avec une certaine souplesse, compte tenu des tendances les plus récentes des opérations ainsi que du niveau d'activités projeté.

163. Conformément à la résolution du Comité exécutif n°134 du 3 juillet 2012, si les revenus de soutien opérationnel réels générés à la fin d'un exercice budgétaire sont supérieurs au montant projeté, la différence sera affectée à la deuxième ligne de crédit du Fonds de l'OIM pour le développement, à la sécurité du personnel et au comblement de déficits imprévus ; après quoi, s'il subsiste un excédent, celui-ci sera versé dans la réserve de revenus de soutien opérationnel. En 2012, le solde minimum de cette réserve a été ramené à 5 millions de dollars E.-U., contre 10 millions de dollars E.-U..

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE CONSOLIDÉE

164. Le tableau reproduit dans les pages qui suivent donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2013. Étant donné que le Règlement financier de l'Organisation exige d'indiquer séparément les parties administrative et opérationnelle du budget, ces informations entendent simplement donner une vue d'ensemble de la manière dont est financée l'intégralité de la structure de base.

165. Le tableau fusionné comprend les revenus divers, qui sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, afin de dresser un tableau complet de l'application des RSO.

166. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait l'objet d'augmentations statutaires de l'ordre de 3 % par an, qui doivent être couvertes. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO servant à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2013 s'élèvent à environ 92,2 millions de dollars E.-U..

FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL POUR 2013

Dépenses de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets faisant partie des revenus de soutien opérationnel											
PARTIE 1 : DEPENSES DE PERSONNEL	Budget administratif		Revenus de soutien opérationnel (RSO)		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et RSO
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	RSO		
Siège											
Directeur général et Directeur général adjoint	2				2		814 000	790 000		790 000	
Bureau du Chef de Cabinet	3	3	2	1	5	4	1 249 000	1 213 000	620 000	1 833 000	
Inspecteur général	5	1	1		6	1	1 403 000	1 362 000	273 000	1 635 000	
Affaires juridiques	3	1	3		6	1	939 000	912 000	477 000	1 389 000	
Conseillers régionaux principaux	5	1			5	1	1 682 000	1 633 000		1 633 000	
Médiateur	1				1		233 000	226 000		226 000	
Coordination des questions de sexospécificité	1				1		199 000	193 000	85 000	278 000	
Médecine du travail	1			1	1	1	234 000	227 000	197 000	424 000	
Coopération internationale et partenariats	12	10	13	1	25	11	4 405 000	4 277 000	2 751 000	7 028 000	
Gestion des migrations	12	3	3		15	3	3 307 000	3 211 000	674 000	3 885 000	
Opérations et situations d'urgence	4	4	5	1	9	5	1 809 000	1 756 000	1 392 000	3 148 000	
Gestion des ressources	12	17	4	6	16	23	6 150 000	5 971 000	2 035 000	8 006 000	
Cornité de l'Association du personnel		1				1	145 000	141 000	30 000	171 000	
Total - Siège	61	41	31	10	92	51	22 569 000	21 912 000	8 534 000	30 446 000	33%
Centres administratifs											
Manille (Philippines)	2	12	10	108	12	120	744 000	722 000	4 998 000	5 720 000	
Panama (Panama)	1	1		19	1	20	251 000	244 000	866 000	1 110 000	
Total - Centres administratifs	3	13	10	127	13	140	995 000	966 000	5 864 000	6 830 000	7%
Bureaux extérieurs											
Bureaux régionaux											
Bangkok (Thaïlande)	4	4	6	7	10	11	949 000	921 000	2 649 500	3 570 500	
Bruxelles (Belgique)	3	4	8	8	11	12	1 096 000	1 064 000	2 784 000	3 848 000	
Vienne (Autriche)	3	3	4	4	7	7	881 000	855 000	1 343 000	2 198 000	
Buenos Aires (Argentine)	3	2	2	3	5	5	730 000	709 000	640 000	1 349 000	
San José (Costa Rica)	3	3	6	8	9	11	914 000	887 000	2 123 000	3 010 000	
Le Caire (Egypte)	3	2	3	3	6	5	660 000	641 000	870 000	1 511 000	
Dakar (Sénégal)	3	3	3	3	6	6	721 000	700 000	980 000	1 680 000	
Nairobi (Kenya)	1		3	3	4	3	334 000	324 000	784 000	1 108 000	
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	1	2	4	5	788 000	765 000	546 000	1 311 000	
Centre africain de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie			2	2	2	2			374 000	374 000	
Bureaux spéciaux de liaison											
Addis Abeba (Ethiopie)	1			2	1	2	243 000	236 000	41 000	277 000	
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		1	1	2	1	225 000	218 000	387 000	605 000	
Bureaux de pays									3 306 500	3 306 500	
Activités d'envergure mondiale			11	6	11	6			2 595 000	2 595 000	
Total - Bureaux extérieurs	28	24	50	52	78	76	7 541 000	7 320 000	19 423 000	26 743 000	29%
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	92	78	91	189	183	267	31 105 000	30 198 000	33 821 000	64 019 000	69%
Autres prestations dues au personnel											
Frais de transport lors de la nomination ou du transfert							258 000	250 000		250 000	
Indemnité d'installation							212 000	206 000		206 000	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000	680 000		680 000	
TOTAL - DEPENSES DE PERSONNEL - PARTIE 1							32 275 000	31 334 000	33 821 000	65 155 000	71%

Note 1 : Taux de change pour la partie administrative du budget : 1,03 franc suisse = 1 dollar E.-U..

FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL POUR 2013
(suite)

Dépenses de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets faisant partie des revenus de soutien opérationnel											
PARTIE 2 : DEPENSES NON LIEES AU PERSONNEL	Budget administratif		Revenus de soutien opérationnel (RSO)		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et RSO
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	RSO		
Dépenses non liées au personnel											
Frais généraux de bureau							3 441 792	3 342 000		3 342 000	
Communications							985 000	956 000		956 000	
Services contractuels							1 251 000	1 215 000		1 215 000	
Sessions des organes directeurs							435 000	422 000		422 000	
Déplacements officiels							1 011 000	982 000		982 000	
Sécurité du personnel									8 690 000	8 690 000	
PRISM									2 000 000	2 000 000	
Activités d'envergure mondiale									430 000	430 000	
Activités et structures non inscrites au budget									1 500 000	1 500 000	
TOTAL - DEPENSES NON LIEES AU PERSONNEL - PARTIE 2							7 123 792	6 917 000	12 620 000	19 537 000	21%
TOTAL DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS							39 398 792	38 251 000	46 441 000	84 692 000	92%
Dépenses de personnel ou autres, financées par l'élément "revenus divers" des revenus de soutien opérationnel											
PARTIE 3 : REVENUS DIVERS	Budget administratif		Revenus de soutien opérationnel (RSO)		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et RSO
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	RSO		
Fonds de l'OIM pour le développement											
Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit									1 400 000	1 400 000	
Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit									5 885 000	5 885 000	
Total - Fonds de l'OIM pour le développement									7 285 000	7 285 000	8%
Projets											
Assistance humanitaire aux migrants en détresse									75 000	75 000	
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)									30 000	30 000	
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine									60 000	60 000	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla									20 000	20 000	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)									10 000	10 000	
Total - Projets									195 000	195 000	
TOTAL DES REVENUS DIVERS - PARTIE 3									7 480 000	7 480 000	8%
							(francs suisses)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	
TOTAL GENERAL							39 398 792	38 251 000	53 921 000	92 172 000	100%

Note 1 : Taux de change pour la partie administrative du budget : 1,03 franc suisse = 1 dollar E.-U..

PARTIE I
ADMINISTRATION
(en francs Suisses)



ADMINISTRATION

(montants exprimés en francs suisses)

CONTEXTE

167. L'action menée par l'Organisation en réponse à d'innombrables questions migratoires dans le monde continue de se développer. La diversification des services fournis, l'augmentation de leur volume, et l'accroissement correspondant du budget de l'OIM, du nombre de ses Membres et de sa couverture géographique grâce à son vaste réseau de bureaux extérieurs témoignent du sérieux avec lequel le monde entier s'intéresse au phénomène migratoire. Cette évolution exige fatalement de renforcer les structures politiques, administratives, juridiques, financières et opérationnelles. En raison de la diversité de ses activités et de la portée de ses projets et programmes, qui s'étendent sur tous les continents et sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures d'appui administratif et gestionnel renforcées afin de pouvoir atteindre les objectifs visés par les projets et dûment honorer les obligations redditionnelles. La partie administrative du budget demeurant soumise au principe de la croissance nominale zéro, le financement de la structure de base est restée à la traîne par rapport aux changements considérables survenus dans l'Organisation.

168. Pour permettre à l'Organisation d'exercer ses activités dans les limites d'un budget restreint, l'Administration a pris diverses mesures au fil des ans, consistant notamment : à différer le perfectionnement de systèmes informatiques et d'équipements de bureau obsolètes ou encore la rénovation des locaux ; retarder le reclassement de postes après la restructuration de l'Organisation ; décentraliser certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures ; délocaliser des fonctions administratives vers des lieux moins onéreux, à Manille et à Panama ; et imposer la classe économique pour tous les déplacements. Cependant, il devient matériellement difficile de continuer à prendre de telles mesures, sauf à mettre en péril la bonne exécution des services et des opérations de l'Organisation. Si ces mesures ont jusque-là permis de soulager temporairement le budget, il n'en reste pas moins qu'elles ne résolvent pas la question centrale du financement de la structure de base. Les Etats Membres étaient conscients des répercussions profondes d'un budget de base limité sur l'administration de l'Organisation lorsqu'ils ont créé le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, dont il y a lieu d'espérer qu'il trouvera une solution durable pour combler ce déficit de financement. Le Groupe de travail a pris un certain nombre de décisions positives, mais il faut aller plus loin pour régler la question centrale du financement de la structure de base.

NIVEAU BUDGETAIRE

169. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, qui sont aujourd'hui au nombre de 146.

170. Etant donné les discussions en cours sur la réforme budgétaire, et compte tenu des difficultés économiques mondiales, la partie administrative du budget que présente l'Administration reste au même niveau qu'en 2012, soit 39 398 792 millions francs suisses, l'accroissement des dépenses statutaires étant absorbé grâce à diverses mesures d'efficacité et à des ajustements structurels.

DEPENSES ESSENTIELLES NORMALEMENT COUVERTES PAR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES

171. Comme ces dernières années, l'Administration tient à porter à l'attention des Etats Membres des dépenses se rapportant à la structure de base qui sont normalement couvertes par les contributions assignées dans la plupart des organisations internationales, ainsi que les domaines qui demandent à être renforcés pour améliorer la capacité d'intervention de l'Organisation. En raison de l'inadéquation de la structure de base, l'Organisation prend du retard dans l'élaboration d'orientations visant à accompagner les dimensions émergentes du paysage migratoire, tandis que ses unités d'appui ne sont pas capables de faire pleinement face aux difficultés liées à l'accroissement de ses activités.

172. Responsabilités de l'OIM au sein d'un groupe sectoriel : Le rôle de chef de file du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps lors de catastrophes naturelles qui a été confié à l'OIM dicte un engagement institutionnel d'honorer les obligations correspondantes. L'Organisation ne dispose pas d'experts financés par le budget de base pour pouvoir honorer pleinement ses obligations interinstitutions. Le financement actuellement disponible permet à peine à l'OIM de s'acquitter de la mission qui lui incombe en tant que chef de file de ce groupe sectoriel d'organiser une formation à l'intention de toutes les parties prenantes et d'élaborer des stratégies dans le cadre de l'approche sectorielle.

173. Dépenses de maintenance de PRISM : PRISM est un système intégré de contrôle et de gestion des ressources humaines et financières de l'Organisation. Son entretien courant est une composante à part entière de la structure de base de l'OIM, et devrait être financé par la partie administrative du budget.

174. Sûreté et sécurité du personnel : Les dépenses de sécurité du personnel sont couvertes par un dispositif spécial en vertu duquel une partie de la commission pour frais généraux est utilisée par l'OIM pour financer sa redevance annuelle à l'UNDSS, ainsi que les dépenses liées à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Ces dépenses ont augmenté au fil des ans par suite de la participation accrue de l'Organisation aux activités d'urgence. Si les Etats Membres décidaient de financer ne serait-ce que la redevance de l'UNDSS au titre de la partie administrative du budget, des revenus de soutien opérationnel pourraient être dégagés pour satisfaire pleinement aux prescriptions relatives à la mise en conformité avec les normes MOSS dans tous les bureaux extérieurs, et conserver un reliquat raisonnable au titre du dispositif de sécurité du personnel pour pouvoir, le cas échéant, faire face à des dépenses d'évacuation imprévues.

175. Augmentation des dépenses statutaires liées à la structure de base : L'OIM applique les conditions de service du régime commun des Nations Unies ; les augmentations des dépenses statutaires concernent les traitements et les prestations de toutes les catégories de personnel. Ces dépenses, sur lesquelles l'Administration de l'OIM n'a ni influence ni prise, devraient être couvertes par la partie administrative du budget puisqu'elles se rapportent à des postes nécessaires pour maintenir la structure de base minimum.

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS QUE L'ADMINISTRATION NE PEUT PLEINEMENT ASSURER FAUTE D'UN FINANCEMENT SUFFISANT

176. En établissant le budget annuel de l'Organisation sur la base des besoins budgétaires présentés par l'ensemble des unités qui la composent en vue d'obtenir des fonds essentiels, l'Administration a inventorié pour 2013 les domaines clés dotés de ressources insuffisantes et qui, de ce fait, doivent être renforcés ou nécessitent la création de nouvelles structures pour améliorer la capacité de l'Organisation à répondre à la demande croissante de services. Il s'agit là de besoins fondamentaux non satisfaits, ce qui se traduit par des occasions manquées et par une exposition aux risques associés à toute croissance et expansion.

177. Audit et évaluation : Etant donné la taille de l'Organisation et la diversité des projets qu'elle met en œuvre, il est fondamental que l'OIM développe ses services d'audit et d'évaluation. Les Etats Membres ont, eux aussi, réaffirmé l'importance d'une solide fonction d'évaluation, tandis que certains donateurs ont attiré l'attention sur la nécessité, pour l'Organisation, de renforcer ses capacités d'audit et d'évaluation.

178. Vérification externe des comptes : Les crédits budgétaires alloués à la vérification externe des comptes sont restés inchangés depuis de nombreuses années, malgré la croissance de l'Organisation. Des fonds additionnels sont nécessaires pour que puissent être fournis des services de vérification des comptes efficaces, qui exigent de se rendre dans des bureaux extérieurs et sur des sites de projet. Prescrite par le Règlement financier, la vérification externe des comptes contribue de manière déterminante à une pleine transparence financière.

179. Finalisation et traduction des documents officiels : Le retard avec lequel les documents sont finalisés et traduits est largement dû à l'insuffisance de ressources. L'Administration est contrainte de

concentrer ses ressources en priorité sur la publication des documents en anglais, et ensuite seulement sur leur traduction, ce qui entraîne souvent des retards dans la production des traductions.

180. Coordination des questions de sexes/pécificité : L'Administration apporte une grande importance à l'intégration des questions relatives à la parité des sexes non seulement dans les questions de dotation en effectifs, mais également dans celles qui concernent les programmes. Cependant, les progrès réalisés sont lents en raison de capacités insuffisantes.

181. Ressources humaines : Eu égard à la croissance de l'Organisation et à sa participation accrue aux activités d'urgence, il est désormais urgent de créer de nouvelles fonctions de ressources humaines et de renforcer celles qui existent, notamment en ce qui concerne les consultations pour le personnel et son bien-être. Ces fonctions sont nécessaires pour faire face aux questions de plus en plus aiguës qui se posent dans le domaine de la gestion des ressources humaines, et plus particulièrement à celles liées à la rotation et à l'organisation des carrières. Depuis quelques années, la Division de la gestion des ressources humaines est surchargée de travail en raison du développement rapide de l'Organisation.

182. Affaires interinstitutions : Il est de plus en plus nécessaire de renforcer les relations de l'Organisation avec les organisations intergouvernementales, les ONG et autres institutions multilatérales, afin de disposer d'un cadre effectif de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires. Les Etats Membres ont déclaré que l'OIM devait coopérer pleinement avec d'autres partenaires institutionnels, et notamment les Nations Unies.

183. Dialogue international sur la migration : Cette fonction dépend totalement de dons, qui sont plutôt imprévisibles, étant donné qu'aucun montant prélevé sur les crédits de base n'est alloué à l'IDM. Il est de plus en plus difficile de mobiliser des fonds pour cette activité, ce qui finira par se répercuter sur le nombre de consultations informelles et d'ateliers d'intersession.

184. Gestion des connaissances : L'Administration a récemment entrepris d'analyser et d'étudier les besoins de l'Organisation en matière de gestion des connaissances. Elle a constaté que le fonctionnement des systèmes en place qui soutiennent ces besoins est obsolète en raison d'un matériel qui aurait dû être remplacé depuis longtemps et d'un logiciel lui aussi désuet, qui n'est plus pris en charge par les fournisseurs. La gestion des connaissances répond à un besoin essentiel, notamment en raison de la structure décentralisée de l'OIM et de l'absence d'une source des connaissances acquises entièrement accessible.

185. Services juridiques : La croissance de l'Organisation a entraîné une demande accrue de services juridiques concernant la politique générale, les membres, les questions de personnel, les contrats et les accords passés avec les donateurs. La structure actuelle du Bureau des affaires juridiques ne permet absolument pas de faire face à l'importante augmentation des opérations de l'OIM ces dernières années. Il est submergé par des contrats et des accords attendant d'être examinés. Cette situation accroît les risques financiers et non financiers pour l'Organisation.

186. Médias et communication : Les ressources de cet important moyen de promotion des services de l'Organisation sont limitées et sollicitées à l'extrême, d'autant que l'Organisation ne dispose d'interlocuteurs des médias que pour les Amériques et l'Asie. La migration est une question sensible qui exige une communication claire et précise entre les parties prenantes afin de garantir la bonne mise en œuvre des programmes.

187. Migration et santé – capacité d'intervention dans les situations d'urgence : L'OIM adopte une approche intégrée en matière de conseils et de soutien techniques pour faire face aux risques sanitaires auxquels sont exposés des groupes vulnérables en temps de crise. Les besoins dans ce domaine n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, à mesure que s'accroissait la participation de l'Organisation aux activités d'urgence. Cependant, l'insuffisance des ressources de base ne permet pas de fixer des orientations générales adéquates et d'assurer une supervision satisfaisante.

188. Relations avec le secteur privé : Les partenariats noués avec le secteur privé peuvent déboucher sur le financement de projets dans le domaine de la migration. Il est nécessaire de créer une fonction chargée des relations avec le secteur privé qui établirait des contacts et rechercherait des possibilités de financement.

189. Achats : Les vérificateurs externes des comptes ayant souligné la nécessité d'améliorer sans délai la surveillance et la supervision de la procédure d'achat, il est indispensable de renforcer cet important domaine à risque. Les fonds modestes alloués à l'occasion pour résoudre des questions relatives aux achats étaient totalement insuffisants pour répondre aux besoins d'une organisation qui effectue aujourd'hui des achats à hauteur de centaines de millions de dollars pour se procurer des articles, y compris non alimentaires, des fournitures médicales, du matériel de construction et d'autres achats sensibles. Il s'agit là d'un des domaines les plus exposés, dans la mesure où le respect insuffisant des règles risque d'entraîner de nombreux risques financiers et des pertes éventuelles.

190. Perfectionnement et formation du personnel : L'importance fondamentale de la formation pour le succès et l'efficacité de la gestion et des opérations de l'OIM est évidente. Les crédits limités alloués à la formation obligent de donner la priorité aux besoins les plus immédiats, au détriment du perfectionnement du personnel.

APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

191. L'allocation de fonds au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution n°134 sur les processus et mécanismes budgétaires adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012.

192. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions essentielles de gestion, dont l'énonciation de politiques, les contrôles financiers budgétaires, la planification et la mise au point d'activités, et la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

193. En raison du maintien de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget et de l'obligation faite à l'Administration d'absorber, d'année en année, l'augmentation des dépenses statutaires, une grande partie de la structure de base de l'Organisation est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

AJUSTEMENTS AU SIEGE DANS LES BUREAUX EXTERIEURS

194. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2013 par rapport à 2012 est la suivante : **Siège** - 61 fonctionnaires et 41 employés (contre 62 fonctionnaires et 41 employés en 2012) ; **Centre administratif de Manille** - 2 fonctionnaires et 12 employés (soit la même dotation qu'en 2012) ; **Centre administratif de Panama** - 1 fonctionnaire et 1 employé (soit la même dotation qu'en 2012) ; **Bureaux régionaux** - 26 fonctionnaires et 24 employés (contre 27 fonctionnaires et 24 employés en 2012) ; **Bureaux spéciaux de liaison** - 2 fonctionnaires (contre 1 fonctionnaire en 2012).

Siège

195. Le Siège est composé des quatre départements ci-après placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre départements sont conçus de façon à consolider les structures, afin de permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées.

196. Si le nombre total de postes d'employé reste inchangé, il y a un poste de fonctionnaire en moins couvert par la partie administrative du budget au Siège pour la raison suivante :

- **Bureau du Directeur général** : Il est proposé de financer le poste de Conseiller spécial du Directeur général par les revenus de soutien opérationnel pour pouvoir absorber certaines des dépenses statutaires relevant de la partie administrative du budget. Ce changement n'a pas d'incidence sur le nombre de postes au sein du Bureau du Directeur général.

Hors Siège

197. Cette partie du budget finance les bureaux régionaux, chargés de superviser les bureaux de pays relevant de leur compétence, ainsi que les deux bureaux spéciaux de liaison, chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux et les missions diplomatiques. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. En 2013, l'Organisation comptera 9 bureaux régionaux, conformément à la proposition de conférer à l'actuel bureau de pays à fonctions de coordination à Nairobi le statut de bureau régional.

198. Sans changer le nombre de postes de fonctionnaires et d'employés, il est proposé d'effectuer les ajustements suivants :

- Transfert d'un poste de fonctionnaire du Bureau régional de Bangkok de la partie administrative du budget vers le budget des RSO, pour pouvoir couvrir le poste de Directeur régional du Bureau régional de Nairobi par la partie administrative du budget.
- Transfert d'un poste de fonctionnaire du Bureau régional de Bruxelles de la partie administrative du budget vers le budget des RSO, pour pouvoir couvrir le poste du Chef de mission du Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba par la partie administrative du budget, étant donné que l'Ethiopie est désormais Membre de l'Organisation.

199. Les détails concernant ces changements figurent dans le tableau des effectifs à la page 59.

Dépenses fixes de personnel

200. Les estimations relatives aux autres prestations dues au personnel affichent un recul net de 143 000 francs suisses pour les raisons suivantes :

- Une diminution de l'indemnité de poste, qui est compensée par une augmentation du traitement de base. Cette indemnité est établie en fonction de l'évolution du coût de la vie et des fluctuations du taux de change, conformément au barème des salaires des Nations Unies. Cette opération ne se traduit pas par une hausse des traitements, mais sert plutôt à maintenir les revenus et le pouvoir d'achat en monnaie locale au même niveau pour tous les fonctionnaires de grade et d'échelon équivalents dans le monde entier. Les modifications apportées à cette rubrique sont compensées par les effets des fluctuations du taux de change.
- Les cotisations des membres du personnel à l'assurance maladie et à l'assurance contre les accidents ont légèrement augmenté, reflétant les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent principalement de la composition du ménage.
- Les cotisations des membres du personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont augmenté. Les estimations sont fondées sur les dépenses de personnel effectives financées par cette partie du budget.

Dépenses variables de personnel

201. Les dépenses variables de personnel (prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile, allocation pour charge de famille, prime de connaissances linguistiques, allocation de logement, indemnité pour frais d'études et congé dans les foyers) reflètent les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent pour la plupart de la composition du ménage.

Dépenses non liées au personnel

202. La plupart des dépenses non liées au personnel, y compris les communications, les services contractuels et les sessions des organes et directeurs, sont linéaires, à l'exception des changements suivants :

- L'allocation pour l'amortissement, la location et l'entretien des bâtiments a été réduite de 150 208 francs suisses pour pouvoir absorber certaines des dépenses statutaires relevant de la partie administrative du budget. Cette réduction étant liée à la sécurité du bâtiment du Siège, il est proposé que cette somme soit couverte par le mécanisme de sécurité du personnel.
- Les crédits alloués à la rubrique Déplacements et représentation ont été réduits de 20 000 francs suisses pour pouvoir absorber certaines des dépenses statutaires relevant de la partie administrative du budget.

BAREME DES QUOTES-PARTS

203. Par sa résolution n°1228 du 5 décembre 2011, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à adopter un barème des quotes-parts pour 2013 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'adhésion de nouveaux Etats Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2013 est donc entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

204. Les contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget ont été calculées en application du barème des quotes-parts adopté par le Comité exécutif en juillet 2012 (MC/EX/717).

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Objets de dépenses
(montants exprimés en francs suisses)

	2012 - MC/EX/717			Estimations pour 2013					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonctionnaires	Employés		
A-1 : DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires)									
Siège									
Bureau du Directeur général									
Directeur général et Directeur général adjoint	2		306 000	2		318 000			318 000
Bureau du Chef de Cabinet	4	3	731 000	3	3	287 000	341 000		628 000
Inspecteur général	5	1	582 000	5	1	502 000	117 000		619 000
Affaires juridiques	3	1	477 000	3	1	360 000	125 000		485 000
Conseillers régionaux principaux	5	1	642 000	5	1	529 000	118 000		647 000
Médiateur	1		89 000	1		93 000			93 000
Coordination des questions de sexospécificité	1		76 000	1		81 000			81 000
Médecine du travail	1		89 000	1		97 000			97 000
Coopération internationale et partenariats	2	2	404 000	2	2	226 000	192 000		418 000
Organes directeurs	4	5	818 000	4	5	373 000	441 000		814 000
Médias et Communication	2		190 000	2		209 000			209 000
Relations avec les donateurs	2	1	263 000	2	1	194 000	102 000		296 000
Recherche sur la migration	2	2	439 000	2	2	196 000	253 000		449 000
Gestion des migrations	1	2	322 000	1	2	122 000	208 000		330 000
Migration et santé	2	1	300 000	2	1	219 000	96 000		315 000
Gestion de l'immigration et des frontières	2		180 000	2		191 000			191 000
Aide aux migrants	4		301 000	4		323 000			323 000
Migration de main-d'oeuvre et développement humain	3		238 000	3		255 000			255 000
Opérations et situations d'urgence	2	2	438 000	2	2	196 000	238 000		434 000
Transition et réadaptation	1		93 000	1		93 000			93 000
Réinstallation et gestion des mouvements	1	2	349 000	1	2	114 000	245 000		359 000
Gestion des ressources	1	1	243 000	1	1	128 000	134 000		262 000
Gestion des ressources humaines	4	3	750 000	4	3	352 000	411 000		763 000
Technologie de l'information et communications	2	3	636 000	2	3	249 000	412 000		661 000
Comptabilité	2	2	432 000	2	2	165 000	271 000		436 000
Budget	2	1	287 000	2	1	176 000	124 000		300 000
Trésorerie	1	1	189 000	1	1	80 000	117 000		197 000
Services communs		5	678 000		5		721 000		721 000
Déplacements du personnel		1	185 000		1		187 000		187 000
Comité de l'Association du personnel		1	104 000		1		107 000		107 000
Total - Siège	62	41	10 831 000	61	41	6 128 000	4 960 000		11 088 000
Centres administratifs									
Manille (Philippines)	2	12	479 000	2	12	198 000	300 000		498 000
Panama (Panama)	1	1	122 000	1	1	104 000	30 000		134 000
Total - Centres administratifs	3	13	601 000	3	13	302 000	330 000		632 000
Bureaux extérieurs									
Bureaux régionaux									
Bangkok (Thaïlande)	5	4	673 000	4	4	336 000	265 000		601 000
Bruxelles (Belgique)	4	4	760 000	3	4	285 000	495 000		780 000
Vienne (Autriche)	3	3	561 000	3	3	284 000	302 000		586 000
Buenos Aires (Argentine)	3	2	350 000	3	2	284 000	122 000		406 000
San José (Costa Rica)	3	3	585 000	3	3	341 000	236 000		577 000
Le Caire (Egypte)	3	2	318 000	3	2	272 000	77 000		349 000
Dakar (Sénégal)	3	3	368 000	3	3	264 000	108 000		372 000
Nairobi (Kenya)				1		116 000			116 000
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	462 000	3	3	263 000	202 000		465 000
Total partiel - Bureaux régionaux	27	24	4 077 000	26	24	2 445 000	1 807 000		4 252 000
Bureaux spéciaux de liaison									
Addis Abeba (Ethiopie)				1		105 000			105 000
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		105 000	1		109 000			109 000
Total partiel - Bureaux spéciaux de liaison	1		105 000	2		214 000			214 000
Total - Bureaux extérieurs	28	24	4 182 000	28	24	2 659 000	1 807 000		4 466 000
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	93	78	15 614 000	92	78	9 089 000	7 097 000		16 186 000

suite en page suivante

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Objets de dépenses
(montants exprimés en francs suisses)

	2012 - MC/EX/717			Estimations pour 2013					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonctionnaires	Employés		
A-1 : DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires) - suite									
Autres prestations dues au personnel									
Indemnité de poste			7 850 000			6 849 000			6 849 000
Assurances maladie et accident			980 000			852 000	215 000		1 067 000
Cotisations à la CCPPNU			3 634 000			2 887 000	946 000		3 833 000
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					700 000	700 000
A-1. Total partiel - Dépenses fixes de personnel (statutaires)	93	78	28 778 000	92	78	19 677 000	8 258 000	700 000	28 635 000
A-2 : DEPENSES VARIABLES DE PERSONNEL (statutaires) :									
Prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile			427 000			465 000			465 000
Allocation pour charge de famille			639 000			265 000	375 000		640 000
Prime de connaissances linguistiques			114 000				121 000		121 000
Allocation de logement			207 000			256 000			256 000
Indemnité pour frais d'étude			1 258 000			1 499 000			1 499 000
Congé dans les foyers			201 000			189 000			189 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			258 000					258 000	258 000
Indemnité d'installation			212 000					212 000	212 000
A-2. Total partiel - Dépenses variables de personnel (statutaires)			3 316 000			2 674 000	496 000	470 000	3 640 000
Total - Traitements et indemnités	93	78	32 094 000	92	78	22 351 000	8 754 000	1 170 000	32 275 000
B-1 : DEPENSES FIXES NON LIEES AU PERSONNEL (statutaires) :									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 307 000					1 156 792	1 156 792
B-2 : DEPENSES VARIABLES ET NON LIEES AU PERSONNEL :									
Frais généraux de bureau									
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			325 000					325 000	325 000
Achat et entretien de matériel TI/TED			1 600 000					1 600 000	1 600 000
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			360 000					360 000	360 000
Total - Frais généraux de bureau			3 592 000					3 441 792	3 441 792
Communications									
Courrier électronique			514 000					514 000	514 000
Téléphone			245 000					245 000	245 000
Télécopie			50 000					50 000	50 000
Poste et messagerie			176 000					176 000	176 000
Total - Communications			985 000					985 000	985 000
Services contractuels									
Vérification externe des comptes			90 000					90 000	90 000
Perfectionnement et formation du personnel			656 000					656 000	656 000
Consultants			55 000					55 000	55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			450 000					450 000	450 000
Total - Services contractuels			1 251 000					1 251 000	1 251 000
Sessions des organes directeurs									
Salaires			335 000					335 000	335 000
Documents			35 000					35 000	35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	65 000
Total - Sessions des organes directeurs			435 000					435 000	435 000
Déplacements et représentation			1 031 000					1 011 000	1 011 000
B-2. Total partiel - Dépenses variables non liées au personnel			5 987 000					5 967 000	5 967 000
Contributions assignées des nouveaux Etats Membres²			10 792						
TOTAL GENERAL	93	78	39 398 792	92	78	22 351 000	8 754 000	8 293 792	39 398 792

Note 1 : Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs" ; les employés relèvent de la catégorie des "Services généraux".

Note 2 : Le budget 2012 a été augmenté de 10 792 francs suisses après l'admission de 14 nouveaux Etats Membres en décembre 2011. Les dispositions régissant l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget sont énoncées à la section VII de la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012.

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
EFFECTIFS**

	2012										2013										
	DG/ DDG	D2	D1	V	IV	III	II	Fonct.*	Empl.*	Total	DG/ DDG	D2	D1	V	IV	III	II	Fonct.*	Empl.*	Total	
STRUCTURE DE BASE																					
Siège																					
Bureau du Directeur général																					
Directeur général et Directeur général adjoint	2							2		2	2							2		2	
Bureau du Chef de Cabinet		1		2		1		4	3	7		1		1		1		3	3	6	
Inspecteur général			1	3	1			5	1	6			1	3	1			5	1	6	
Affaires juridiques			1		2			3	1	4			1		2			3	1	4	
Conseillers régionaux principaux			3	2				5	1	6			3	2				5	1	6	
Médiateur				1				1		1				1				1		1	
Coordination des questions de sexes/pécificité					1			1		1				1				1		1	
Médecine du travail					1			1		1				1				1		1	
Coopération internationale et partenariats			2					2	2	4			2					2	2	4	
Organes directeurs				3	1			4	5	9				3	1			4	5	9	
Médias et Communication				1	1			2		2				1	1			2		2	
Relations avec les donateurs				1		1		2	1	3				1		1		2	1	3	
Recherche sur la migration				1		1		2	2	4				1		1		2	2	4	
Gestion des migrations			1					1	2	3			1					1	2	3	
Migration et santé			1	1				2	1	3			1	1				2	1	3	
Gestion de l'immigration et des frontières				1	1			2		2				1	1			2		2	
Aide aux migrants				1	2	1		4		4				1	2	1		4		4	
Migration de main-d'œuvre et développement humain				1	2			3		3				1	2			3		3	
Opérations et situations d'urgence			1		1			2	2	4			1		1			2	2	4	
Transition et réadaptation				1				1		1				1				1		1	
Réinstallation et gestion des mouvements				1				1	2	3				1				1	2	3	
Gestion des ressources			1					1	1	2			1					1	1	2	
Gestion des ressources humaines			1	1	1	1		4	3	7			1	1	1	1		4	3	7	
Technologie de l'information et communications				1			1	2	3	5			1				1	2	3	5	
Comptabilité				1		1		2	2	4				1		1		2	2	4	
Budget				1		1		2	1	3				1		1		2	1	3	
Trésorerie					1			1	1	2					1			1	1	2	
Services communs									5	5									5	5	
Déplacements du personnel									1	1									1	1	
Comité de l'Association du personnel									1	1									1	1	
Total - Siège	2	1	12	24	15	7	1	62	41	103	2	1	13	23	14	7	1	61	41	102	
Centres administratifs																					
Manille (Philippines)			1		1			2	12	14			1		1			2	12	14	
Panama (Panama)				1				1	1	2				1				1	1	2	
Total - Centres administratifs			1	1	1			3	13	16			1	1	1			3	13	16	
Bureaux extérieurs																					
Bureaux régionaux																					
Bangkok (Thaïlande)			1		3	1		5	4	9			1		2	1		4	4	8	
Bruxelles (Belgique)			1		2	1		4	4	8			1		2			3	4	7	
Vienne (Autriche)			1		2			3	3	6			1		2			3	3	6	
Buenos Aires (Argentine)			1		2			3	2	5			1		2			3	2	5	
San José (Costa Rica)			1		2			3	3	6			1		2			3	3	6	
Le Caire (Egypte)			1		1	1		3	2	5			1		1	1		3	2	5	
Dakar (Sénégal)			1		2			3	3	6			1		2			3	3	6	
Nairobi (Kenya)													1					1		1	
Pretoria (Afrique du Sud)			1		2			3	3	6			1		1	1		3	3	6	
Bureaux spéciaux de liaison																					
Addis-Abeba (Ethiopie)															1			1		1	
New York (Etats-Unis d'Amérique)			1					1		1			1					1		1	
Total - Bureaux extérieurs			9	16	3			28	24	52			10	1	14	3		28	24	52	
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	2	1	22	25	32	10	1	93	78	171	2	1	24	25	29	10	1	92	78	170	

Remarque : Dans certains cas, le grade du titulaire figurant dans ce tableau diffère du grade du poste qu'il occupe.

* Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs" ; les employés relèvent de la catégorie des "Service généraux" (recrutés au plan local).

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Barème des quotes-parts et contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

205. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, conformément au barème des quotes-parts pour 2013, approuvé par le Comité exécutif en juillet 2012 (MC/EX/718).

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2012 %	Contributions pour 2012	Quotes-parts pour 2013 %	Contributions pour 2013
	(1)	(2)	(3)	(4)
Afghanistan	0.0043	1 694	0.0043	1 694
Albanie	0.0108	4 254	0.0108	4 255
Algérie	0.1387	54 631	0.1387	54 646
Angola	0.0108	4 254	0.0108	4 255
Antigua-et-Barbuda	0.0022	867	0.0022	867
Argentine	0.3110	122 497	0.3109	122 491
Arménie	0.0054	2 127	0.0054	2 128
Australie	2.0948	825 100	2.0942	825 090
Autriche	0.9222	363 236	0.9220	363 257
Azerbaïdjan	0.0163	6 420	0.0163	6 422
Bahamas	0.0195	7 681	0.0195	7 683
Bangladesh	0.0108	4 254	0.0108	4 255
Bélarus	0.0455	17 922	0.0455	17 926
Belgique	1.1650	458 870	1.1647	458 878
Belize	0.0011	433	0.0011	433
Bénin	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Bolivie (Etat plurinational de)	0.0076	2 993	0.0076	2 994
Bosnie-Herzégovine	0.0152	5 987	0.0152	5 989
Botswana	0.0195	7 681	0.0195	7 683
Brésil	1.7459	687 675	1.7454	687 667
Bulgarie	0.0412	16 228	0.0412	16 232
Burkina Faso	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Burundi	0.0011	433	0.0011	433
Cambodge	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Cameroun	0.0119	4 687	0.0119	4 688
Canada	3.4755	1 368 930	3.4745	1 368 911
Cap-Vert	0.0011	433	0.0011	433
République centrafricaine	0.0011	433	0.0011	433
Tchad	0.0022	867	0.0022	867
Chili	0.2558	100 755	0.2557	100 743
Colombie	0.1561	61 485	0.1560	61 462
Comores	0.0011	433	0.0011	433
Congo	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Costa Rica	0.0368	14 495	0.0368	14 499
Côte d'Ivoire	0.0108	4 254	0.0108	4 255
Croatie	0.1051	41 397	0.1051	41 408
Chypre	0.0499	19 655	0.0498	19 621
République tchèque	0.3782	148 965	0.3781	148 967
République démocratique du Congo	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Danemark	0.7976	314 159	0.7974	314 166
Djibouti	0.0011	433	0.0011	433
République dominicaine	0.0455	17 922	0.0455	17 926
Equateur	0.0433	17 055	0.0433	17 060
Egypte	0.1019	40 136	0.1018	40 108
El Salvador	0.0206	8 114	0.0206	8 116
Estonie	0.0433	17 055	0.0433	17 060
Ethiopie	0.0087	3 427	0.0087	3 428
Finlande	0.6134	241 606	0.6132	241 593
France	6.6356	2 613 630	6.6337	2 613 599

suite en page suivante

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Barème des quotes-parts et contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2012 %	Contributions pour 2012	Quotes-parts pour 2013 %	Contributions pour 2013
	(1)	(2)	(3)	(4)
Gabon	0.0152	5 987	0.0152	5 989
Gambie	0.0011	433	0.0011	433
Géorgie	0.0065	2 560	0.0065	2 561
Allemagne	8.6892	3 422 502	8.6868	3 422 495
Ghana	0.0065	2 560	0.0065	2 561
Grèce	0.7488	294 937	0.7486	294 939
Guatemala	0.0303	11 935	0.0303	11 938
Guinée	0.0022	867	0.0022	867
Guinée-Bissau	0.0011	433	0.0011	433
Guyana	0.0011	433	0.0011	433
Haïti	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Saint-Siège	0.0011	433	0.0011	433
Honduras	0.0087	3 427	0.0087	3 428
Hongrie	0.3154	124 230	0.3153	124 224
Inde	0.5787	227 938	0.5785	227 922
Iran (République islamique d')	0.2525	99 455	0.2524	99 443
Irlande	0.5397	212 577	0.5395	212 556
Israël	0.4161	163 893	0.4160	163 899
Italie	5.4175	2 133 845	5.4160	2 133 839
Jamaïque	0.0152	5 987	0.0152	5 989
Japon	13.5785	5 348 300	13.5748	5 348 308
Jordanie	0.0152	5 987	0.0152	5 989
Kazakhstan	0.0824	32 456	0.0823	32 425
Kenya	0.0130	5 120	0.0130	5 122
Kirghizistan	0.0011	433	0.0011	433
Lettonie	0.0412	16 228	0.0412	16 232
Lesotho	0.0011	433	0.0011	433
Libéria	0.0011	433	0.0011	433
Libye	0.1398	55 064	0.1398	55 080
Lithuanie	0.0704	27 729	0.0704	27 737
Luxembourg	0.0975	38 403	0.0975	38 414
Madagascar	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Maldives	0.0011	433	0.0011	433
Mali	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Malte	0.0184	7 247	0.0184	7 249
Mauritanie	0.0011	433	0.0011	433
Maurice	0.0119	4 687	0.0119	4 688
Mexique	2.5532	1 005 654	2.5525	1 005 654
Micronésie (Etats fédérés de)	0.0011	433	0.0011	433
Mongolie	0.0022	867	0.0022	867
Monténégro	0.0043	1 694	0.0043	1 694
Maroc	0.0629	24 775	0.0628	24 742
Mozambique	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Namibie	0.0087	3 427	0.0087	3 428
Nauru	0.0011	433	0.0011	433
Népal	0.0065	2 560	0.0065	2 561
Pays-Bas	2.0103	791 817	2.0097	791 798
Nouvelle-Zélande	0.2959	116 549	0.2958	116 542
Nicaragua	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Niger	0.0022	867	0.0022	867

suite en page suivante

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Barème des quotes-parts et contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2012 %	Contributions pour 2012	Quotes-parts pour 2013 %	Contributions pour 2013
	(1)	(2)	(3)	(4)
Nigéria	0.0845	33 283	0.0845	33 292
Norvège	0.9439	371 783	0.9437	371 806
Pakistan	0.0889	35 016	0.0888	34 986
Panama	0.0238	9 374	0.0238	9 377
Paraguay	0.0076	2 993	0.0076	2 994
Pérou	0.0975	38 403	0.0975	38 414
Philippines	0.0975	38 403	0.0975	38 414
Pologne	0.8973	353 429	0.8971	353 447
Portugal	0.5538	218 131	0.5536	218 112
République de Corée	2.4492	964 691	2.4485	964 679
République de Moldova	0.0022	867	0.0022	867
Roumanie	0.1918	75 546	0.1918	75 567
Rwanda	0.0011	433	0.0011	433
Sénégal	0.0065	2 560	0.0065	2 561
Serbie	0.0401	15 795	0.0401	15 799
Seychelles	0.0022	867	0.0022	867
Sierra Leone	0.0011	433	0.0011	433
Slovaquie	0.1539	60 618	0.1538	60 595
Slovénie	0.1116	43 957	0.1116	43 969
Somalie	0.0011	433	0.0011	433
Afrique du Sud	0.4172	164 327	0.4171	164 332
Soudan du Sud	-	-	-	-
Espagne	3.4429	1 356 089	3.4420	1 356 106
Sri Lanka	0.0206	8 114	0.0206	8 116
Soudan	0.0108	4 254	0.0108	4 255
Swaziland	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Suède	1.1531	454 183	1.1527	454 150
Suisse	1.2246	482 345	1.2243	482 359
Tadjikistan	0.0022	867	0.0022	867
Thaïlande	0.2265	89 214	0.2264	89 199
Timor-Leste	0.0011	433	0.0011	433
Togo	0.0011	433	0.0011	433
Trinité-et-Tobago	0.0477	18 788	0.0477	18 793
Tunisie	0.0325	12 801	0.0325	12 805
Turquie	0.6686	263 348	0.6685	263 381
Ouganda	0.0065	2 560	0.0065	2 561
Ukraine	0.0943	37 143	0.0943	37 153
Royaume-Uni	7.1568	2 818 920	7.1548	2 818 906
République-Unie de Tanzanie	0.0087	3 427	0.0087	3 428
Etats-Unis d'Amérique	23.8408	9 390 414	23.8345	9 390 507
Uruguay	0.0293	11 541	0.0293	11 544
Vanuatu	0.0011	433	0.0011	433
Venezuela (République bolivarienne du)	0.3403	134 037	0.3402	134 035
Viet Nam	0.0358	14 101	0.0358	14 105
Yémen	0.0108	4 254	0.0108	4 255
Zambie	0.0043	1 694	0.0043	1 694
Zimbabwe	0.0033	1 300	0.0033	1 300
	100.0274	39 398 792	100.0000	39 398 792

Note : La quote-part du Soudan du Sud n'a pas encore été fixée par les Nations Unies. La contribution de cet Etat Membre sera recouvrée rétroactivement à compter du 1er janvier 2012, dès que le taux aura été établi.

Note : L'Organisation compte au total 146 Membres.

PARTIE II
OPERATIONS
(en dollars E.-U.)

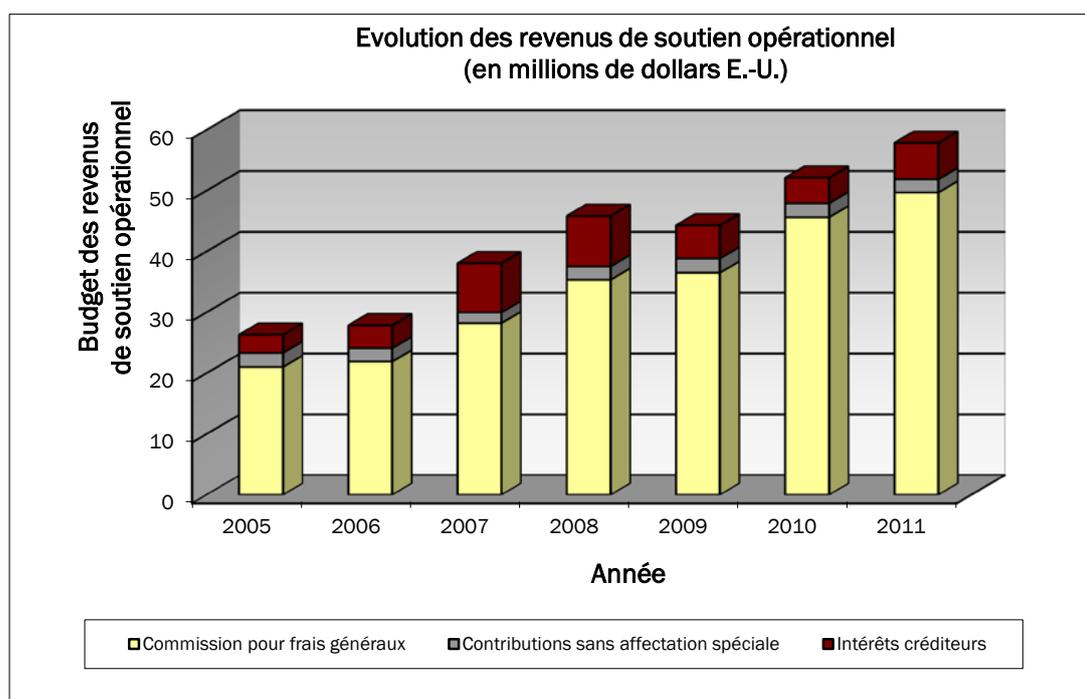


REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL



SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL

206. Conformément à la résolution n° 134 sur les processus et mécanismes budgétaires adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012, une partie des revenus de soutien opérationnel sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les revenus de soutien opérationnel réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



207. Le budget des RSO est établi sur la base d'une moyenne triennale, ce qui permet de disposer d'une méthode objective d'estimation du niveau des revenus de soutien opérationnel pour un exercice financier, et de faciliter le processus budgétaire en améliorant la prévisibilité et la transparence. Une partie des RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement, et sert aussi à couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que le coût des structures de sécurité du personnel de l'OIM. Le solde restant à la fin de l'exercice après couverture des dépenses imprévues est porté au crédit du mécanisme de projection et de réserve de RSO. Des fonds seront retirés de cette réserve si le montant des RSO disponible à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux préoccupations que suscitent les fluctuations des prévisions de RSO au cours de l'exercice financier.

208. Les projections de RSO pour 2013 sont calculées sur la base des trois années ci-après :

- 46,7 millions de dollars E.-U. – Programme et Budget pour 2012 (MC/2317)
- 57,8 millions de dollars E.-U. – Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 (MC/2345)
- 52,1 millions de dollars E.-U. – Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 (MC/2313)
- Montant total pour ces trois années : 156,6 millions de dollars E.-U..

209. La moyenne triennale (156,6 divisé par 3), qui s'élève à 52,2 millions de dollars E.-U., représente les prévisions de revenus de soutien opérationnel pour 2013.

210. En outre, le budget des RSO a été complété par un prélèvement sur le mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel de 1,7 million de dollars E.-U., à la suite de la décision des Etats Membres de réduire le solde minimum obligatoire de la réserve de 10 millions de dollars E.-U. à 5 millions de dollars E.-U.. Au moment où cette décision avait été prise, la réserve affichait un solde de 10,6 millions de dollars E.-U.. L'Administration a été autorisée à utiliser l'excédent de 5,6 millions de dollars E.-U. par rapport au nouveau solde obligatoire de 5 millions de dollars E.-U.. Il est proposé d'affecter ce prélèvement aux fonctions et aux services les plus touchés par la croissance de l'Organisation pendant une période de quatre ans au plus, jusqu'à ce qu'ils puissent être financés par d'autres sources, si bien que seule une fraction modeste du solde serait utilisée en 2013. Ce prélèvement financera avant tout de nouvelles fonctions dans des domaines qui ont besoin d'être renforcés, à savoir, un poste de spécialiste de l'immigration et de la gestion des frontières pour l'Afrique, un poste de chargé régional de la gestion des ressources et des postes de personnel d'appui au bureau régional qu'il est proposé de créer au Kenya, un poste d'expert des biens fonciers immobiliers et des réparations au Siège, ainsi que le transfert, depuis la partie administrative du budget, de deux postes de spécialiste thématique au Bureau régional de Bangkok et à celui de Bruxelles, pour permettre de financer les postes de Directeur régional du Bureau régional au Kenya et de Chef du Bureau spécial de liaison en Ethiopie.

211. Le montant total de revenus de soutien opérationnel pour 2013, comprenant le budget annuel de 52,2 millions de dollars E.-U. et un prélèvement sur la réserve de 1,7 million de dollars E.-U. s'élève à 53,9 millions de dollars E.-U..

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL

TABLEAU RECAPITULATIF (en dollars E.-U.)

Sources	2013
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS	
Commission pour frais généraux	36 061 000
Partie de la commission pour frais généraux destinée à financer les dépenses de sécurité du personnel	8 690 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	44 751 000
REVENUS DIVERS	
Contributions sans affectation spéciale	2 194 000
Intérêts créditeurs	5 286 000
Total des revenus divers	7 480 000
Prélèvement sur le mécanisme de réserve de RSO	1 690 000
Total	53 921 000

Application	2013
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS	
Personnel et services du Siège	8 534 000
Personnel et services des bureaux régionaux	12 719 500
Personnel et services du Centre administratif de Manille	4 998 000
Personnel et services du Centre administratif de Panama	866 000
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	428 000
Personnel et services des bureaux de pays	3 306 500
Centre africain de renforcement des capacités	374 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	3 025 000
PRISM	2 000 000
Sécurité du personnel	8 690 000
Activités et structures non inscrites au budget	1 500 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	46 441 000
REVENUS DIVERS	
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit	5 885 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	195 000
Total des revenus divers	7 480 000
Total	53 921 000

PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL

Activités		Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Total
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS				
1.	Siège	8 534 000		8 534 000
2.	Hors Siège - Centres administratifs	5 864 000		5 864 000
3.	Hors Siège - Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison	13 147 500		13 147 500
4.	Hors Siège - Bureaux de pays	3 306 500		3 306 500
5.	Centre africain de renforcement des capacités	374 000		374 000
6.	Spécialistes thématiques régionaux de l'immigration et de la gestion des frontières	924 000		924 000
7.	Bureau de l'Inspecteur général	344 000		344 000
8.	Médias et communication	205 000		205 000
9.	Recherche	90 000		90 000
10.	Spécialistes thématiques régionaux et experts techniques de la santé dans le contexte migratoire	789 000		789 000
11.	Expert des situations d'urgence et d'après-crise	243 000		243 000
12.	Technologie de l'information	2 050 000		2 050 000
13.	Perfectionnement et formation du personnel	75 000		75 000
14.	Sécurité du personnel	913 000	7 777 000	8 690 000
15.	Publications	175 000		175 000
16.	Activités liées aux questions de sexospécificité	40 000	45 000	85 000
17.	Cours sur le droit international de la migration	20 000		20 000
18.	Processus consultatifs régionaux	25 000		25 000
19.	Activités et structures non inscrites au budget	1 500 000		1 500 000
Total partiel		38 619 000	7 822 000	46 441 000
REVENUS DIVERS				
20.	Assistance humanitaire aux migrants en détresse		75 000	75 000
21.	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	30 000		30 000
22.	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine	11 000	49 000	60 000
23.	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	20 000		20 000
24.	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)	10 000		10 000
25.	Fonds de l'OIM pour le développement	341 000	6 944 000	7 285 000
Total partiel		412 000	7 068 000	7 480 000
Total général		39 031 000	14 890 000	53 921 000

INTRODUCTION

212. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des revenus de soutien opérationnel. Les dépenses couvertes par les RSO apparaissent dans deux sous-rubriques distinctes, « Revenus provenant de la commission pour frais généraux liés au projet » et « Revenus divers », comme décrit plus loin. L'allocation de RSO destinée à couvrir les structures de base et les services essentiels s'appuie sur la résolution n° 134 sur les processus et mécanismes budgétaires, adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012.

213. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe III.

REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

1. Siège

214. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseiller et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. La partie administrative du budget étant soumise depuis de nombreuses années à l'application continue du principe de la croissance nominale zéro, certaines dépenses liées à la structure de base et dépenses administratives connexes sont financées par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 8 534 000 dollars E.-U.

2. Hors Siège – Centres administratifs

215. Les centres administratifs de Manille et de Panama sont considérés comme des extensions du Siège et fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces deux centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 5 864 000 dollars E.-U.

3. Hors Siège – Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison

216. Conformément à la politique de l'Organisation consistant à imputer directement les dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent – ce qu'il est convenu d'appeler la « projectisation » –, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel dans les bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets auxquels elles se rapportent. Cependant, certains postes de personnel, certaines fonctions et dépenses administratives connexes dans les bureaux régionaux et les bureaux spéciaux de liaison ne peuvent être attribués à des projets en particulier car ils consistent à : exercer des tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en œuvre les activités de l'Organisation à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des projets ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir la vérification externe/interne des comptes ; et/ou fournir un appui administratif à l'échelle mondiale. Dans ces conditions, des RSO servent à financer ces fonctions sur le terrain. L'allocation budgétaire des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources et de ceux à fonctions de coordination est également comprise dans cette section.

Ressources inscrites au budget : 13 147 500 dollars E.-U.

4. Hors Siège – Bureaux de pays

217. En accord avec la politique de l'Organisation (dite de « projectisation ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays dont les fonds de projets sont insuffisants pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création ou du maintien d'une présence, considérées comme un investissement dans la perspective de projets potentiels.

Ressources inscrites au budget : 3 306 500 dollars E.-U.

5. Centre africain de renforcement des capacités

218. Le Centre africain de renforcement des capacités, créé à Moshi (République-Unie de Tanzanie) en collaboration avec le Gouvernement de ce pays, vise les objectifs suivants : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion de la migration ; et d) renforcer les capacités de gestion de la migration des Etats africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des pouvoirs publics, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 374 000 dollars E.-U.

6. Spécialistes thématiques régionaux de l'immigration et de la gestion des frontières

219. Cinq postes de spécialiste thématique régional de l'immigration et de la gestion des frontières, en Europe, en Asie, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient, permettent de mettre à disposition l'expertise requise pour élaborer et mettre en œuvre des projets de coopération technique et de renforcement des capacités, approuver des nouveaux projets en matière d'immigration et de gestion des frontières de la région, promouvoir la planification stratégique, donner des orientations, mettre en place et assurer des formations, et nouer des partenariats avec des gouvernements et des institutions.

Ressources inscrites au budget : 924 000 dollars E.-U.

7. Bureau de l'Inspecteur général

220. Deux fonctionnaires chargés de la mise en conformité, en Afrique et en Asie, appuient les fonctions de supervision et de contrôle interne de l'Organisation. Ils aident à faire en sorte que les objectifs de l'OIM soient réalisés dans le respect des règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation ; ils détectent aussi les fraudes, les gaspillages, les abus et les irrégularités de gestion, et contribuent à la gestion et à la minimisation des risques.

Ressources inscrites au budget : 344 000 dollars E.-U.

8. Médias et communication

221. Deux responsables Médias et communication, en Asie et dans les Amériques, contribuent à faire connaître et comprendre l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations et comme pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations sur ces deux continents.

Ressources inscrites au budget : 205 000 dollars E.-U.

9. Recherche

222. Trois postes de recherche, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, appuient la réalisation et la gestion d'activités de recherche appliquée sur les questions migratoires afin d'améliorer l'exécution des programmes. Ils contribuent à la sensibilisation aux phénomènes migratoires internationaux et à leur compréhension, tant au sein de l'OIM qu'à l'extérieur.

Ressources inscrites au budget : 90 000 dollars E.-U.

10. Spécialistes thématiques régionaux et experts techniques de la santé dans le contexte migratoire

223. Grâce à ses diverses activités, l'Organisation a acquis au fil des ans des connaissances sur les déterminants et a recueilli un grand nombre de données sur la santé des migrants. Les pouvoirs publics et les organismes partenaires comptent sur l'OIM pour obtenir des d'informations fondées sur des observations factuelles concernant la santé des migrants, d'autant que les relations complexes entre la migration et la santé suscitent une prise de conscience croissante à l'échelle internationale. En conséquence, une priorité élevée est accordée au soutien de l'OIM et à son expertise technique en matière de prévention, de sensibilisation, d'élaboration des politiques et de fixation de stratégie. Pour assurer la poursuite de la croissance et le soutien à l'élaboration des programmes, des spécialistes thématiques de haut rang de la santé dans le contexte migratoire sont affectés à des lieux stratégiques pour y exercer les fonctions de points focaux pour la coordination régionale, la fixation de normes, l'approbation des projets et un soutien technique. Ces spécialistes de haut rang répondent en outre aux besoins des gouvernements en matière de conseils et d'assistance sur la santé dans le contexte migratoire, notamment dans les régions confrontées à de nouveaux défis dus à des flux migratoires changeants ou accrus et/ou à un accès compromis aux services de santé.

Ressources inscrites au budget : 789 000 dollars E.-U.

11. Expert des situations d'urgence et d'après-crise

224. Un expert des situations d'urgence et d'après-crise, en Amérique latine, complète l'action du Département des opérations et des situations d'urgence en appuyant les politiques et les stratégies mondiales, et en formulant des orientations sur le rôle de l'OIM dans le domaine de l'atténuation et de la gestion des crises et du redressement.

Ressources inscrites au budget : 243 000 dollars E.-U.

12. Technologie de l'information

225. Des efforts seront faits pour mettre à jour et renforcer la technologie existante et les systèmes d'information mis en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs projets en cours ou prévus qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures administratives et opérationnelles. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages d'un système intégré de gestion des ressources. Des fonds sont nécessaires en 2013 pour financer les projets prioritaires suivants :

- PRISM Ressources humaines sera mis à niveau pour améliorer ses caractéristiques actuelles, et mis en place dans d'autres bureaux extérieurs. Etant donné que le nombre de bureaux extérieurs connectés augmente, PRISM Ressources humaines pourra être intégré plus avant dans PRISM Financials.
- PRISM Financials fera l'objet d'une maintenance régulière, tandis que des efforts seront déployés pour améliorer ses capacités de rapport et créer un solide cadre de gestion et de hiérarchisation des demandes de modification de PRISM pour répondre à des besoins de fonctionnement en constante évolution.
- MiMOSA (Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants) nécessite d'être perfectionnée pour faciliter l'automatisation et l'intégration des services de migration

assistée, y compris l'enregistrement des migrants, leur transport, les soins médicaux, la formation et les activités de lutte contre la traite.

Ressources inscrites au budget : 2 050 000 dollars E.-U.

13. Perfectionnement et formation du personnel

226. L'Administration a à cœur d'améliorer sans cesse les connaissances et les compétences du personnel. L'accent est mis sur l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux outils permettant de répondre aux besoins de l'Organisation en matière de gestion des compétences, de planification des remplacements, d'accréditation professionnelle et d'intégration de PRISM dans les plateformes et les mécanismes d'apprentissage existants. Une formation individuelle ciblée sur les besoins particuliers sera également offerte, en tant que de besoin, dans le cadre du programme de formation de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 75 000 dollars E.-U.

14. Sécurité du personnel

227. Les organisations internationales ont renforcé les efforts engagés pour améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme de l'UNDSS.

228. Conformément à la résolution du Comité exécutif n°134 du 3 juillet 2012, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel et à la mise en conformité avec les normes MOSS dans les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Les procédures internes qui ont été établies se sont révélées efficaces dans la détermination des besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

229. L'utilisation effective des fonds provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets aux fins de financement de la redevance de l'UNDSS et d'autres dépenses connexes continuera de faire l'objet de comptes rendus distincts dans le rapport financier annuel. Au 31 décembre 2011, le mécanisme de sécurité du personnel affichait un solde reporté de 6 668 249 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 8 690 000 dollars E.-U.

15. Publications

230. Les publications de l'OIM ont considérablement augmenté ces dernières années, et la tendance se poursuit. Le catalogue actuel des publications contient plus de 700 titres. Pour accroître son lectorat et développer la vente de ses publications, l'OIM devrait consentir un investissement plus grand dans des activités de commercialisation et de promotion. Des efforts seront faits pour : a) participer davantage aux foires internationales du livre, accroître les accords de publicité destinés à promouvoir les publications, leur donner une visibilité accrue et les rendre plus accessibles dans d'autres régions grâce à des partenariats avec des éditeurs locaux et régionaux ; et b) rationaliser les processus de vente et de distribution en favorisant et en renforçant la librairie en ligne de l'OIM. Il est en outre projeté d'accroître le nombre des publications paraissant dans les trois langues officielles de l'OIM.

- Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM

231. L'OIM continuera à présenter ses programmes dans un certain nombre de publications périodiques, telles que des brochures, des fiches d'information, des manuels et autres dépliant.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

232. La production de cette revue restera confiée à l'équipe de rédaction de l'Université Georgetown, qui en est responsable depuis 2002. Par suite d'une augmentation considérable du nombre d'articles présentés et des demandes d'un lectorat grandissant, la revue paraît désormais six fois par an.

- *Migration Policy Practice*

233. *Migration Policy Practice* est une revue bimestrielle publiée conjointement par l'OIM et d'autres partenaires, qui réunit des articles de hauts fonctionnaires gouvernementaux, de l'Union européenne et d'organisations internationales, et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des questions de politique migratoire.

- Série *Migration Research*

234. La série *Migration Research* rend les conclusions des recherches facilement accessibles aux décideurs, et porte les résultats des recherches sur la migration présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques à l'attention d'un lectorat plus large et de manière plus rapide que ne pourraient le faire des revues et ouvrages scientifiques. En septembre 2012, 44 titres étaient parus dans cette série.

- Publications

235. L'Organisation produit aussi un nombre considérable de publications (études, monographies, livres) par l'intermédiaire de ses bureaux du monde entier et de son Siège, soit directement soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

236. Constamment mise à jour, la librairie en ligne de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

- Rapport *Etat de la migration dans le monde*

237. Publié chaque année en anglais, en français et en espagnol, le Rapport *Etat de la migration dans le monde* est la publication phare de l'OIM sur la migration internationale. Son objectif immédiat est triple : a) présenter à différentes parties prenantes les conclusions politiques découlant de recherches solides, ainsi que des options pratiques ; b) analyser les flux et les tendances migratoires ; et c) passer en revue les faits nouveaux sur la scène migratoire dans les grandes régions du monde.

Ressources inscrites au budget : 175 000 dollars E.-U.

16. Activités liées aux questions de sexospécificité

238. L'OIM a à cœur de faire prendre conscience des questions relatives à l'égalité des sexes dans toute l'Organisation, et d'intégrer la politique qu'elle défend en la matière dans ses programmes afin de tenir compte des besoins sexospécifiques des migrants hommes et femmes. L'un de ses objectifs prioritaires est d'affirmer son rôle d'acteur incontournable sur les questions relatives aux disparités entre les sexes et à la migration dans le monde auprès des donateurs, des institutions des Nations Unies, des pays de destination et d'origine et de la société civile. Pour renforcer la position de l'Organisation, de nouveaux concepts et des activités ou manifestations novatrices sont en cours d'élaboration. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée à la recherche et à l'acquisition de connaissances pour permettre aux diverses parties prenantes de mieux comprendre les questions de sexospécificité dans le contexte migratoire.

239. En 2013, des efforts particuliers seront aussi déployés pour renforcer la capacité de l'Organisation à honorer ses engagements dans le domaine de l'égalité entre les sexes au titre de sa participation au plan d'action sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, qui s'étend à l'ensemble du système. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'organisation d'activités de renforcement des capacités à l'intention des membres du personnel. L'OIM continuera en outre à mettre en œuvre son Plan d'action sur la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, en consolidant et en développant la prise de conscience du personnel et sa participation active.

Ressources inscrites au budget : 85 000 dollars E.-U.

17. Cours sur le droit international de la migration

240. Face à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer des politiques et des textes de lois sur la migration et de les faire appliquer. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en traitant de questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les départements gouvernementaux au niveau national sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

18. Processus consultatifs régionaux

241. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) axés sur les questions migratoires ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000 dollars E.-U.

19. Activités et structures non inscrites au budget

242. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

243. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO additionnels éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 1 500 000 dollars E.-U.

REVENUS DIVERS

20. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

244. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi, l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales, à très courte échéance, pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

245. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, tente : a) d'apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse, se trouvant dans une situation difficile, pour lesquels les programmes existants ne prévoient rien ; et b) de tirer de l'information recueillie dans la fourniture de cette assistance, un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 75 000 dollars E.-U.

21. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

246. A titre de service aux Etats et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le CIMAL a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000 dollars E.-U.

22. Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine

247. Cette activité est décrite à la section IV.3.6 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les RSO pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du PLACMI, dont une partie doit être utilisée pour aider l'Organisation des Etats américains à organiser le cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec la Direction nationale de la migration en Argentine. Ce cours offre l'occasion d'harmoniser les politiques migratoires dans la région et a contribué à améliorer la gestion et l'administration des migrations. Le financement combiné du PLACMI s'élève à 211 700 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 60 000 dollars E.-U.

23. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du processus de Puebla

248. Cette activité est décrite à la section IV.3.7 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les RSO pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du Processus de Puebla. Le financement combiné du Processus de Puebla s'élève à 329 400 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

24. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

249. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000 dollars E.-U.

25. Fonds de l'OIM pour le développement

250. Ce mécanisme de financement (dénommé précédemment Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035) a été rebaptisé Fonds de l'OIM pour le développement à la demande des Etats Membres pour mieux rendre compte de son esprit et de ses objectifs. Il offre un moyen souple de répondre rapidement et efficacement aux priorités des Etats Membres qui remplissent les conditions requises. Le Fonds de l'OIM pour le développement comporte deux lignes de crédit, dont l'allocation et l'application des fonds sont régies par la résolution n° 134 adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012.

251. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds de l'OIM pour le développement offrent des orientations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit. On peut en prendre connaissance dans les trois langues officielles en consultant la page du site Internet de l'OIM consacrée au Fonds de l'OIM pour le développement (www.iom.int/developmentfund/).

252. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous.

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets de renforcement de capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes traditionnels de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
 - Les urgences : activités supervisées par la Division de préparation et de réponse de l'OIM ; par exemple, celles menées en réponse au tremblement de terre en Haïti ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, qui sont la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, d'autres conférences et manifestations similaires pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les Etats Membres ne sont pas exclues ;

-
- Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir un bureau de l'OIM, sont exclus. Les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de renforcement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM peuvent bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'Etats Membres.
 - Les Etats non membres ne peuvent pas demander à bénéficier du Fonds.
 - Les Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution de l'OIM ne peuvent pas bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne de crédit.
 - Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application :
 - Première ligne de crédit : 100 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars E.-U. ;
 - Deuxième ligne de crédit : 200 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et 300 000 dollars E.-U. pour les projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
 - Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
 - Afin d'assurer sa gestion correcte, le Fonds finance également des fonctions d'appui.
- Ressources inscrites au budget : 7 285 000 dollars E.-U.

INFORMATIONS GENERALES ET FINANCEMENT



OPERATIONS

(montants exprimés en dollars E.-U.)

253. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

INTRODUCTION

254. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions destinées à des projets déterminés ou par le remboursement de services assurés. En conséquence, la partie opérationnelle du budget est élaborée compte tenu des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours, sur la base d'accords contractuels formels. Le budget des opérations pour 2013 est estimé à 642,7 millions de dollars E.-U..

255. Les ressources inscrites au budget pour 2013 ont été déterminées à partir des informations dont dispose l'Administration sur les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Cela ne reflète pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

256. Il arrive que l'intégralité des fonds affectés par des donateurs à des projets déterminés ne soit pas utilisée ou même engagée durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que la mise en œuvre du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme ressources inscrites au budget des activités/projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

257. Dans les cas où la totalité des sommes requises pour la mise en œuvre d'un projet n'a pas été versée, la somme restante est reprise dans le document *Migration Initiatives*, qui est un instrument de mobilisation de fonds. Les niveaux budgétaires de tels projets seront rehaussés dans les révisions ultérieures du Programme et Budget à mesure que des fonds supplémentaires seront versés.

258. Etant donné que les fonds qui constituent l'allocation de la partie opérationnelle du budget sont réservés à des programmes spécifiques, ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM de s'engager dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur un engagement ferme. Hormis un modeste montant de revenus de soutien opérationnel qui offre une certaine flexibilité d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait utiliser pour financer des programmes particuliers et/ou soutenir ses structures hors Siège. L'Administration lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

259. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2013 s'élèvent à 53,9 millions de dollars E.-U.. De plus amples informations figurent dans la section consacrée aux ressources et à l'application des RSO (pages 65 à 77).

260. La ventilation géographique situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

261. L'annexe I donne des indications détaillées sur les fonds détenus dans des comptes spéciaux et sur les critères d'utilisation.

262. Les tableaux des dépenses administratives et de personnel figurent à l'annexe III. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe III indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les revenus de soutien opérationnel.

263. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe IV. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGETAIRES GENERAUX DE LA GESTION FINANCIERE DE L'OIM

264. Les principes essentiels ci-après situent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne l'allocation de fonds aux projets relevant des opérations. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé *IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions*.

265. Les dépenses directes sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projets déterminées et qui peuvent être directement reliées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur ceux-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel des projets, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce que l'Organisation doit mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du projet.

266. Les dépenses indirectes sont celles que l'OIM engage pour des activités d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement reliées à des projets déterminés. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer de façon efficace et cohérente dans le monde entier.

267. **L'imputation directe des dépenses aux projets** est la méthode par laquelle l'OIM alloue les dépenses aux activités de projet sur la base du temps que le personnel y consacre. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet unique, grâce à quoi l'Organisation peut garder la trace de tous les versements de fonds et de toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un directeur de projet, qui doit rendre compte de l'utilisation efficace des ressources par rapport aux objectifs poursuivis. Ce système de gestion des projets s'inspire fortement des pratiques budgétaires du secteur privé, connues sous l'expression "détermination des coûts par activité". Il a fait ses preuves puisque, sur cette base, un grand nombre de projets ont pu être efficacement menés à bien.

268. **Commissions pour frais généraux liés aux projets** : La commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets, et est utilisée, à titre d'appoint, pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS. Le montant de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 5 % du total des dépenses, sauf dans le cas des programmes de réinstallation et de retour, dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité. Pour cette catégorie de projets, une commission pour frais généraux de 12 % est appliquée uniquement aux dépenses administratives et de personnel.

269. Ce mécanisme de revenus provenant de la commission pour frais généraux est utilisé pour compléter le financement de la structure de base de l'Organisation, assurer sa participation à l'UNDSS, satisfaire aux prescriptions des normes MOSS, et financer d'autres dépenses de sécurité du personnel.

270. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, telles que prévues dans le contrat d'emploi ou le Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, c'est la méthode budgétaire qui est d'application pour le financement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par le budget des opérations, et une réserve équivalant au total estimatif des indemnités de ce type doit donc être maintenue. Pour cela, l'Administration prélève actuellement 8 % sur les dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour vérifier qu'il reste adéquat. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour les fonctionnaires ; et d) la couverture d'assurance maladie hors service pour le personnel à la retraite.

COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS

271. Comme indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS.

272. La résolution n° 134 adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012 fixe le taux de base de la commission pour frais généraux liés aux projets à 5 % du total des dépenses, pour toutes les activités de projet sauf pour les programmes de réinstallation et de retour dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité, et pour lesquels il s'élève à 12 % des dépenses administratives et de personnel. Une commission pour frais généraux moins élevée peut être appliquée pour des fonds bilatéraux de pays Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux, ainsi que dans les cas où l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

273. Dans une autre catégorie d'exceptions, la politique institutionnelle de certains donateurs prévoit une commission pour frais d'administration plus élevée en escomptant que certaines dépenses administratives et de personnel seront couvertes par la différence. Dans ces cas, la commission pour frais d'administration appliquée par l'OIM est limitée à 5 %.

274. L'Administration applique un dispositif qui permet de contrôler de manière transparente les revenus générés par le 1 % du total des 5 % de la commission pour frais généraux liés aux projets, et par les 2,5 % des 12 % de la commission pour frais généraux, en vue de défrayer la participation de l'OIM à l'UNDSS et, dans la limite des ressources disponibles, les coûts liés au respect des prescriptions MOSS et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses liées à la sécurité du personnel.

275. Le tableau ci-après présente les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevés sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

Taux de la commission pour frais généraux	Budget total pour 2013 en millions de dollars E.-U.	% du budget total pour 2013	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2013 en millions de dollars E.-U.	Commission pour frais généraux pour 2013 en millions de dollars E.-U.
9,5% des dépenses administratives/de personnel	3,7	1%	0,2	0,0
12% des dépenses administratives/de personnel	328,2	51%	109,7	13,2
5% des dépenses totales	251,6	39%	79,2	12,0
Entre 0 et 4%	59,2	9%	6,2	0,2
TOTAL	642,7	100%	195,3	25,4
Montant nécessaire pour que la commission pour frais d'administration atteigne le niveau projeté pour 2013*				19,4
TOTAL	642,7	100%	195,3	44,8

* Les projets/financements nouveaux et additionnels durant 2013 doivent permettre de dégager 19,4 millions de dollars E.-U. pour pouvoir générer des revenus provenant de la commission pour frais généraux de 44,8 millions de dollars E.-U., nécessaires pour atteindre le budget des RSO prévu pour 2013.

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET*

Présentation résumée des contributions volontaires escomptées par source de financement pour 2013

Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

Des contributions à affectation spéciale pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences et autres ;

Des recettes diverses comprenant les contributions sans affectation spéciale émanant de gouvernements ou de bailleurs de fonds, et les intérêts créditeurs.

	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
<u>Total de la partie opérationnelle du budget</u>		<u>642 722 000</u>
 <u>Contributions à affectation spéciale</u>		
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres	431 806 300	
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des Etats-Unis)	<u>203 435 700</u>	
<u>Total des contributions à affectation spéciale</u>		635 242 000
 <u>Recettes diverses</u>		
Contributions sans affectation spéciale	2 194 000	
Intérêts créditeurs	<u>5 286 000</u>	
<u>Total des recettes diverses</u>		7 480 000
 <u>TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTEES</u>		 <u>642 722 000</u>

* On trouvera en page 86 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

276. Le tableau de la page 86 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux au titre des projets contenus dans la partie opérationnelle du budget pour 2013. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2012 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou engagées dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur l'exercice suivant pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets, et sont reflétés en tant que ressources inscrites au budget.

277. Les chiffres de la colonne "Contributions sans affectation spéciale" sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les Etats Membres, ou reposent sur des calculs effectués en application du "Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget" (résolution du Conseil n° 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

278. Etant donné que certains donateurs préfèrent affecter des fonds à des initiatives traitant de questions migratoires qui présentent un intérêt particulier pour eux, une diminution sensible des fonds sans affectation spéciale a été enregistrée au cours des dernières années. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les Etats Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires.

279. Indéniablement, le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens appropriés permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi, l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale, qui sont plus que jamais nécessaires. Elle continuera à examiner avec les Etats Membres les possibilités de contributions financières générales capables d'aider l'OIM à faire face aux divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES
A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET POUR 2013**

	Contributions sans affectation spéciale ¹ dollars E.-U.	Contributions à affectation spéciale dollars E.-U.	Total dollars E.-U.
ETATS MEMBRES			
Argentine		19 152 700	19 152 700
Australie		50 365 100	50 365 100
Autriche ²	167 000	1 967 500	2 134 500
Belgique ²	844 000	6 130 400	6 974 400
Belize		5 000	5 000
Brésil		1 692 500	1 692 500
Canada		28 674 800	28 674 800
Chili		335 000	335 000
Colombie		23 230 100	23 230 100
Costa Rica		5 000	5 000
Côte d'Ivoire		76 300	76 300
République tchèque ²		1 587 100	1 587 100
Danemark ²		1 459 800	1 459 800
République dominicaine		5 000	5 000
El Salvador		69 100	69 100
Finlande ²		2 577 700	2 577 700
France ²		263 500	263 500
Allemagne ²		7 249 800	7 249 800
Grèce ²		2 068 500	2 068 500
Guatemala		5 000	5 000
Honduras		3 043 500	3 043 500
Inde		954 600	954 600
Irlande ²		1 982 300	1 982 300
Italie ²		3 420 600	3 420 600
Japon		12 523 600	12 523 600
Jordanie		80 000	80 000
Kenya		239 200	239 200
Lettonie ²		174 000	174 000
Lituanie ²		458 700	458 700
Malte ²		235 200	235 200
Mexique		33 400	33 400
Pays-Bas ²		12 675 600	12 675 600
Nouvelle-Zélande		1 039 800	1 039 800
Nicaragua		5 000	5 000
Norvège		11 185 300	11 185 300
Panama		5 000	5 000
Paraguay		75 700	75 700
Pérou		30 584 700	30 584 700
Pologne ²		190 800	190 800
Portugal ²		689 600	689 600
Roumanie ²		280 500	280 500
Slovaquie ²		250 100	250 100
Espagne ²		690 800	690 800
Suède ²		4 722 300	4 722 300
Suisse		4 634 900	4 634 900
Thaïlande		1 929 900	1 929 900
Trinité-et-Tobago		26 600	26 600
Turquie		210 400	210 400
Royaume-Uni ²		5 494 800	5 494 800
Etats-Unis d'Amérique	1 183 000	242 423 700	243 606 700
Uruguay		951 500	951 500
Total - Etats Membres	2 194 000	488 132 000	490 326 000
AUTRES			
Koweït		558 200	558 200
Organismes des Nations Unies		12 039 300	12 039 300
Union européenne ²		35 388 300	35 388 300
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		42 880 000	42 880 000
Migrants, parraineurs, agences bénévoles et autres		55 896 600	55 896 600
Secteur privé		322 600	322 600
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		25 000	25 000
Intérêts créditeurs	5 286 000		5 286 000
Total général	7 480 000	635 242 000	642 722 000

Note 1 : Une grande partie des contributions sans affectation spéciale versées par les gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique est affectée au Fonds de l'OIM pour le développement.

Note 2 : Les contributions de l'Union européenne (UE) et des Etats Membres de l'OIM au sein de l'UE s'élèvent au total à 90 968 900 dollars E.-U..

SERVICES/APPUI



TABLEAU SYNOPTIQUE

OPERATIONS : financées par les contributions volontaires

SERVICES/APPUIS		Dollars E.-U.
I.	Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	325 046 200
II.	Migration et santé	65 721 100
III.	Migration et développement	25 995 900
IV.	Migration régulée	156 211 500
V.	Migration assistée	39 057 100
VI.	Politiques migratoires et recherche	3 056 500
VII.	Programmes de réparation	16 377 500
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	11 256 200
TOTAL		642 722 000

I. GESTION DES MOUVEMENTS ET DES MIGRATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRÈS-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	58 899 700	137 337 500	7 046 600	203 283 800
I.2	Aide au rapatriement	56 900	396 800	7 700	461 400
I.3	Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	29 894 800	85 438 300	5 038 900	120 372 000
I.4	Soutien en matière électorale	158 900	725 800	44 300	929 000
	Total	89 010 300	223 898 400	12 137 500	325 046 200

280. L'allocation budgétaire totale pour la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 325,0 millions de dollars E.U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et du (des) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

281. Placées sous la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, les activités de gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits humains et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

282. Les projets et activités relevant de la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

283. **Aide à la réinstallation :** L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation continuera à mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport

coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

284. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation. C'est pourquoi, certaines des ressources inscrites au budget de ces activités sont reflétées dans ce secteur de programme.

285. L'évolution de la situation économique et des conditions de sécurité ont eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'OIM s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

286. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA (*Migrant Management and Operational*

Systems Application – Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants), ainsi que le système informatique iGATOR (*Integrated Global Airlines Ticket Order Record*). Grâce à ces outils, l'Organisation est mieux à même de gérer ses activités d'opérations, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances naissantes. Une formation permanente de son personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

287. Aide au rapatriement : L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement volontaire, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

288. Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise : Dans ce domaine, les activités de l'OIM sont essentiellement axées sur quatre phases d'intervention d'urgence : l'atténuation des conditions, la préparation, l'intervention et le redressement. Les activités du programme englobent les secours d'urgence, le retour, la réintégration, le renforcement des capacités et la protection des droits des populations concernées. Plus particulièrement, l'OIM entreprend des programmes qui favorisent le retour des ex-combattants et leur réinsertion dans la vie civile, une démarche considérée comme un élément essentiel de la phase de transition entre l'état de conflit et la paix, en même temps qu'une contribution au renforcement des capacités des gouvernements. S'il y a lieu, des composantes de soutien sanitaire et psychosocial sont intégrées dans les activités multisectorielles. Les programmes de l'OIM dans la phase d'après-crise comblent le vide entre la phase des secours et les mesures de

développement, en mettant les communautés en mesure d'aider à la reconstruction et à la remise en état des zones touchées, dans le cadre des efforts de prévention de la migration forcée.

289. Au titre de l'action qu'elle mène dans les situations d'urgence complexes et de ses efforts pour favoriser la préparation et la capacité de réaction en cas de catastrophe, par exemple en cas de pandémie de grippe aviaire ou humaine ou dans le cadre de la coopération civilo-militaire, l'OIM continue d'œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance et à nouer des liens de coopération avec ses partenaires, en partageant des informations et en menant des exercices de simulation au niveau tant national que régional, tout en développant des capacités de réponse efficaces.

290. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (IASC), l'OIM soutient le processus de "mesures concertées" mené en étroite coopération avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, en tenant dûment compte du mandat et du savoir-faire de chacun. La participation de l'Organisation à la procédure d'appel global des Nations Unies, son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la gestion et la coordination des camps en cas de catastrophe naturelle, et sa position de partenaire clé pour la fourniture d'abris d'urgence, la logistique, la santé, la protection et le redressement rapide sont garants de la bonne coordination de ses activités.

291. Soutien en matière électorale : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et déplacés internes) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation des communautés. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

I.1 Aide à la réinstallation

Programme/Projet		Objectifs
I.1	Aide à la réinstallation	Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG, et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller environ 100 000 personnes dans divers pays de destination en Amérique du Nord, en Europe septentrionale et occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande au titre de divers programmes de réinstallation en 2013. Ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation. Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. Les migrants sont soumis à une évaluation sanitaire, assurée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire devant déterminer l'aptitude au voyage sont intégrées dans ce secteur de programme.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 203 283 800
Aide à la réinstallation		Total des ressources inscrites au budget : 203 283 800

I.2 Aide au rapatriement

Programme/Projet		Objectifs
I.2.1	Aide générale au rapatriement	Fournir une aide au rapatriement volontaire à environ 450 personnes en Afrique et en Europe qui sont désireuses de retourner dans leur pays d'origine en 2013. L'OIM prévoit en outre de faciliter le rapatriement volontaire de réfugiés au titre de l'accord-cadre passé avec le HCR.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 461 400
Aide au rapatriement		Total des ressources inscrites au budget : 461 400

I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise

Programme/Projet		Objectifs
I.3.1	Stabilisation communautaire et renforcement de la gestion des migrations en Egypte, en Libye et en Tunisie	Faciliter une transition en douceur en vue du redressement durable de l'Egypte, de la Libye et de la Tunisie, en renforçant les capacités et les mécanismes visant à remédier aux pénuries sur le marché du travail. Une aide sera apportée aux gouvernements en vue de renforcer les politiques et la législation relatives à la migration, ainsi que les capacités nationales de gestion des flux migratoires. Ce projet vise en outre à stabiliser les communautés fragiles en facilitant l'accès aux services de base et en fournissant une aide au retour et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 2, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 3 410 000
I.3.2	Stabilisation communautaire et rétablissement des infrastructures en Angola	Contribuer à la revitalisation socioéconomique durable des communautés dans le but de réduire la pauvreté et de répondre aux besoins essentiels de la population en Angola, notamment des enfants, en facilitant l'accès à l'eau potable, à la nourriture, à des infrastructures sanitaires améliorées et en fournissant des outils agricoles essentiels ainsi que des trousseaux de semences.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 131 400

Programme/Projet		Objectifs
I.3.3	Rapatriment volontaire de réfugiés et de migrants de retour angolais depuis les pays voisins	Contribuer à l'action concertée menée pour apporter en temps voulu une réponse humanitaire concertée permettant le rapatriement volontaire dans des conditions humaines et dignes de réfugiés angolais au départ de la République démocratique du Congo et de la Zambie vers l'Angola.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 482 300
I.3.4	Réintégration sociale de migrants de retour au Tchad	Accroître la stabilité des zones de retour massif au Tchad, en renforçant les interactions sociales entre les migrants de retour, les communautés et les autorités locales, et en améliorant les infrastructures locales afin de faciliter la réintégration des migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 368 400
I.3.5	Soutien à la justice militaire et à la police nationale dans la République démocratique du Congo	Renforcer les capacités de la justice militaire et de la police nationale en vue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre le crime et protéger les civils dans la République démocratique du Congo.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 9		Ressources inscrites au budget : 882 300
I.3.6	Rétablissement de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire	Renforcer la cohésion sociale en détruisant le mur de méfiance qui sépare les communautés en Côte d'Ivoire depuis la récente crise survenue au lendemain des élections, qui s'est traduite par le déplacement de nombreuses personnes et un important clivage social dans la population.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 76 300
I.3.7	Aide au transport et assistance logistique en vue du retour de réfugiés sud-soudanais depuis l'Éthiopie	Faciliter le rapatriement de réfugiés sud-soudanais depuis l'Éthiopie par une aide au transport et une assistance logistique.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 46 200
I.3.8	Programme de subsistance pour garantir la paix et la réconciliation au Kenya	Promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation au Kenya par des mesures de stabilisation communautaire et la mise en œuvre de programmes d'abris et de moyens de subsistance visant des déplacés internes retournant au pays.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 239 200
I.3.9	Renforcement des capacités nationales en matière de coordination et de gestion des camps en Namibie	Renforcer les capacités nationales et les mesures de préparation en matière de coordination et de gestion des camps en Namibie grâce à un renforcement des capacités et un soutien technique devant permettre d'identifier les besoins des personnes déplacées, d'y répondre et de procéder aux orientations requises en cas de catastrophe naturelle.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 56 600
I.3.10	Redressement rapide de migrants retournant au Niger	Permettre le rétablissement rapide des migrants les plus vulnérables quittant la Libye pour retourner au Niger, faciliter leur réintégration et réduire les incidences de leur retour sur les communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 1 661 100
I.3.11	Renforcement des possibilités de réintégration socioéconomique des migrants de retour au Rwanda	Renforcer la réintégration socioéconomique de migrants rwandais de retour au pays et d'autres groupes vulnérables, en leur fournissant une aide adaptée à leurs besoins prioritaires, en améliorant les infrastructures essentielles des communautés accueillant les migrants de retour, et en améliorant les possibilités d'hébergement des Rwandais de retour.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 304 100

Programme/Projet		Objectifs
I.3.12	Initiative transitoire en Somalie	Appuyer les initiatives transitoires en Somalie, en facilitant la fourniture d'une assistance technique par la diaspora somalienne, en promouvant les possibilités de subsistance et en développant les infrastructures, afin de contribuer à la stabilisation communautaire, à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix. Un autre volet de ce projet visera à améliorer les capacités des autorités somaliennes à réagir à la situation d'urgence actuelle induite par la sécheresse, à améliorer la coordination et la gestion des implantations de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à améliorer les moyens de subsistance des déplacés internes vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 3, 10		Ressources inscrites au budget : 3 507 900
I.3.13	Aide humanitaire aux réfugiés somaliens	Réduire la vulnérabilité des réfugiés somaliens en Ethiopie et au Kenya qui sont touchés par la sécheresse, en les soumettant à des examens médicaux et en assurant leur transport. Ce projet vise en outre à répondre aux pertes de bétail et à rétablir les moyens de subsistance basés sur le bétail des populations les plus vulnérables du nord-est du Kenya qui accueillent des réfugiés somaliens et ont été affectées par une grave sécheresse.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 193 100
I.3.14	Assistance humanitaire et stabilisation communautaire au Soudan du Sud	Renforcer les capacités nationales au Soudan du Sud en collaboration avec plusieurs partenaires, et faciliter l'accès des migrants de retour à des abris d'urgence, à des articles non alimentaires, à l'eau potable, à des installations sanitaires correctes et aux pâturages, tout en améliorant leur accès aux dispositifs de formation afin de stimuler les possibilités d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 4 416 900
I.3.15	Programme conjoint de réduction des conflits au Soudan	Contribuer aux initiatives de résolution de conflit et de consolidation de la paix pour pouvoir régler les questions prioritaires qui ont été identifiées dans certaines régions du Soudan, dans le but général de réduire les déplacements.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 2 059 800
I.3.16	Assistance humanitaire d'urgence, redressement rapide et réintégration à l'intention de populations mobiles et vulnérables au Zimbabwe	Apporter une assistance humanitaire d'urgence globale, et proposer un ensemble de mesures de redressement rapide à des populations mobiles et vulnérables au Zimbabwe, afin de faciliter leur réintégration pacifique dans la société.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 1 231 300
I.3.17	Revitalisation des communautés et aide aux Iraquiens vulnérables en Iraq, en Jordanie et au Liban	Promouvoir le bien-être de migrants irakiens résidant temporairement en Jordanie et au Liban, et plus particulièrement des femmes et des adolescents vulnérables, en facilitant leur accès à la formation professionnelle et au marché du travail et en les sensibilisant à leurs droits. Ce projet proposera en outre des mesures de renforcement des capacités ciblées, du matériel de base et des matières premières, dans le but d'améliorer le niveau de vie des ménages irakiens.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 64 100
I.3.18	Initiative transitoire au Yémen	Instaurer la confiance au Yémen entre les communautés et les pouvoirs locaux, provinciaux et nationaux, en menant des activités planifiées systématiques et permanentes et dans le cadre de processus consultatifs, dans le but d'atténuer les pressions contribuant à la migration forcée, d'améliorer les possibilités socioéconomiques, d'atténuer les tensions politiques et de renforcer la sécurité.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 2 198 200

Programme/Projet		Objectifs
I.3.19	Aide aux déplacés internes et aux communautés d'accueil en Colombie	Fournir aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants de retour en Colombie un soutien ciblé et des activités génératrices de revenus, faciliter l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux services publics, et encourager les communautés de déplacés internes à contribuer activement à la planification et à la mise en œuvre d'activités de réconciliation. En outre, ce projet mettra au point des stratégies et des activités visant à renforcer la capacité institutionnelle des autorités locales, à protéger les avoirs des déplacés internes et fournir des titres fonciers à ceux qui n'en ont pas, et proposer des initiatives d'intérêt général afin que soient restituées les propriétés aux déplacés internes.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 8 505 700
I.3.20	Réintégration des ex-combattants et développement communautaire en Colombie	Améliorer les conditions économiques et sanitaires des communautés d'accueil et des ex-combattants en Colombie, en facilitant la réintégration des ex-soldats dans la vie civile et en offrant une assistance aux jeunes afin de réduire la probabilité d'un recrutement dans les forces armées illégales.
Stratégie de l'OIM : 1, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 40 356 100
I.3.21	Développement des infrastructures et services de santé en Equateur	Favoriser le processus démocratique en Equateur à tous les niveaux de l'administration locale grâce à une approche intégrée de développement communautaire consistant à renforcer les infrastructures, à améliorer les services de santé, à consolider les structures gouvernementales locales et à faciliter la participation des communautés à ces initiatives, en particulier dans les régions frontalières.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 1 087 000
I.3.22	Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti	Mener une action de sauvetage et offrir des services humanitaires efficaces et coordonnés en matière de fourniture d'abris, de soins de santé, de réinstallation et d'articles non alimentaires aux populations frappées par le tremblement de terre en Haïti, et coordonner la fourniture de services à l'intérieur des camps de déplacés internes. En outre, ce projet facilitera la mise en place d'un mécanisme performant de coordination et de gestion des abris et des camps en vue d'améliorer le retour et la réinstallation de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans des conditions de vie sûres.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 2 236 400
I.3.23	Renforcement des capacités institutionnelles en Haïti	Associer la société civile au redressement et au développement des processus politiques, économiques et sociaux, et faciliter la remise en état des infrastructures locales dans certaines régions de Haïti en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de renforcer les capacités locales. Ce projet doit en outre appuyer les efforts du Gouvernement visant à moderniser la police et la justice afin de parvenir à une stabilité durable dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 353 600
I.3.24	Appui à la gouvernance locale et à la jeunesse au Panama	Renforcer la sécurité des communautés à la frontière entre le Panama et la Colombie, en renforçant la participation des institutions gouvernementales locales et nationales dans le cadre de mesures visant à décourager les jeunes de se tourner vers la criminalité et d'être recrutés par des groupes armés illégaux.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 11		Ressources inscrites au budget : 21 200

Programme/Projet		Objectifs
I.3.25	Assistance humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants de retour en Afghanistan	Fournir des secours et un appui aux populations mobiles vulnérables en Afghanistan, y compris après une catastrophe naturelle. Ce projet doit, en outre, offrir aux migrants de retour afghans dépourvus de documents et vulnérables une assistance immédiate après leur arrivée ainsi qu'une aide humanitaire.
Stratégie de l'OIM : 3, 8, 9, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 2 910 800
I.3.26	Développement des infrastructures en Afghanistan	Soutenir le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur afghan par des projets de renforcement des capacités, de formation et de tutorat, ainsi que par la construction de nouvelles infrastructures pour héberger les fonctionnaires de la justice et les forces de l'ordre, dans le but de faciliter le respect officiel et transparent de la primauté du droit et la stabilisation des communautés.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 5 623 100
I.3.27	Amélioration des installations et des services sanitaires et éducatifs en Afghanistan	Améliorer les infrastructures sanitaires et éducatives ainsi que les services connexes en Afghanistan, en formant des enseignants et du personnel médical, dans le but de réduire les déplacements et la migration d'Afghans. Ce projet vise à renforcer les capacités des institutions nationales compétentes et à améliorer l'accès des ressortissants afghans, et plus particulièrement des femmes et des enfants, à des services de santé de base de qualité et à l'éducation, notamment dans les régions rurales et mal desservies.
Stratégie de l'OIM : 4, 5		Ressources inscrites au budget : 5 049 300
I.3.28	Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe en Indonésie	Contribuer aux efforts déployés par l'Indonésie pour réduire la vulnérabilité et renforcer les capacités d'adaptation des communautés aux catastrophes naturelles grâce à des partenariats efficaces noués entre les pouvoirs locaux, les communautés, la société civile et le secteur privé. Ce projet doit, en outre, contribuer au redressement au lendemain d'une catastrophe des régions d'Indonésie touchées par des éruptions volcaniques ces dernières années.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 3 986 500
I.3.29	Programme de secours et de reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie	Œuvrer en coordination avec d'autres organisations internationales et des organismes publics locaux à l'atténuation des catastrophes, au secours et à la reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie. Ce projet doit, en outre, aider les gouvernements nationaux et les gouvernements des Etats à mettre en œuvre des stratégies nationales d'adaptation au climat et de réduction des risques de catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 9		Ressources inscrites au budget : 2 162 700
I.3.30	Mesures locales de réduction des risques de catastrophe au Myanmar	Contribuer au renforcement des capacités des villages ainsi que des institutions de l'Etat, au Myanmar, pour qu'ils puissent correctement gérer les migrations, se préparer aux situations d'urgence, réduire les risques de catastrophe et intervenir en cas d'urgence.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 601 500
I.3.31	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	Promouvoir la confiance entre les communautés dans les régions tribales sous administration fédérale et le Gouvernement pakistanais, à la faveur d'un processus consultatif transparent destiné à réduire les tensions intertribales comme celles régnant entre les tribus et le Gouvernement, à stimuler l'activité économique et à renforcer les perspectives de paix et de stabilité dans les zones tribales.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 14 679 500

Programme/Projet		Objectifs
I.3.32	Aide humanitaire aux victimes vulnérables des inondations au Pakistan	Fournir aux populations touchées par les inondations au Pakistan un soutien qui peut sauver des vies ainsi que des services humanitaires bien coordonnés en matière d'abris, de réinstallation, d'aide psychosociale et d'articles non alimentaires, et coordonner, évaluer et suivre le processus de réponse pour garantir des interventions en temps utile permettant de répondre aux besoins urgents.
Stratégie de l'OIM : 1, 9		Ressources inscrites au budget : 2 652 200
I.3.33	Aide d'urgence aux familles touchées par le cyclone et les inondations aux Philippines	Appuyer les efforts humanitaires déployés par le Gouvernement des Philippines pour venir en aide aux personnes touchées par le cyclone et les inondations, en fournissant de l'eau potable et de meilleures conditions de vie aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et en améliorant leur bien-être en fournissant des abris transitoires, un soutien psychosocial, une aide en matière de gestion des camps et un soutien en matière de moyens de subsistance d'urgence.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 83 800
I.3.34	Programme de transition et de redressement socioéconomiques pour Sri Lanka	S'employer à résoudre la question de la durabilité économique et les problèmes plus profonds de divisions sociales à Sri Lanka, en renforçant la capacité de communautés fragiles à accéder et à gérer efficacement les ressources disponibles dans l'intérêt de leur propre développement. Ce projet facilitera en outre la réintégration des ex-combattants dans la société par des activités de micro-subventions sur mesure.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 841 100
I.3.35	Aide à la stabilisation communautaire au Timor-Leste	Faciliter le retour et la réintégration sûrs et durables des déplacés internes au Timor-Leste, apporter un soutien aux activités de stabilisation des communautés et de renforcement de la confiance dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'aide au retour et à la réintégration, et renforcer le cadre institutionnel national de gestion des catastrophes.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 359 700
I.3.36	Renforcement des capacités permettant de riposter aux catastrophes naturelles au Turkménistan	Améliorer les capacités de préparation et de riposte des équipes de protection civile et de secours, ainsi que des habitants des communautés ciblées du Turkménistan, afin qu'ils soient correctement préparés au risque de catastrophe naturelle et soient en mesure d'y répondre avec efficacité.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 194 400
I.3.37	Réinstallation du personnel du Ministère de la défense mis à pied en Bosnie-Herzégovine	Aider le Ministère bosniaque de la défense à réinstaller son personnel mis à pied à la faveur de mesures de réinsertion économique et sociale. Une aide sera fournie dans les domaines suivants : agriculture, création d'entreprise, emploi/ placement dans un emploi et éducation/formation.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 2 541 400
I.3.38	Stimulation économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	Contribuer à la réduction de la pauvreté par une stimulation des possibilités économiques pour la population, et plus particulièrement pour les groupes marginalisés de certaines municipalités, conformément aux stratégies régionales élaborées pour le Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité).
Stratégie de l'OIM : 1, 8, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 4 796 800
Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise		Total des ressources inscrites au budget : 120 372 000

I.4 Soutien en matière électorale

Programme/Projet		Objectifs
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'UE en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour leur permettre de surveiller efficacement les processus électoraux nationaux dans divers pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 843 800
I.4.2	Réseau NEEDS (Network for Enhanced Electoral and Democracy Support)	Renforcer la qualité et les capacités des missions d'observation électorale de l'Union européenne et soutenir les organisations nationales observatrices des élections du monde entier.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 85 200
Soutien en matière électorale		Total des ressources inscrites au budget : 929 000

II. MIGRATION ET SANTE

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	33 333 400	15 529 200	3 474 400	52 337 000
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	3 273 400	8 031 400	565 300	11 870 100
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	523 800	918 200	72 000	1 514 000
Total*	37 130 600	24 478 800	4 111 700	65 721 100

* Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Le présent chapitre ne reflète que les programmes et les projets de l'OIM traitant exclusivement de la santé dans le contexte migratoire. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans d'autres parties du présent document.

292. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 65,7 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

293. Les programmes de migration et santé de l'OIM aident les Etats à répondre aux besoins sanitaires des migrants, des populations mobiles et des communautés d'accueil en renforçant les régimes de santé publique grâce à des mesures préconisant des politiques fondées sur des observations factuelles, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, à la communication d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels. La Division Migration et santé met en œuvre des programmes en partenariat avec les pouvoirs publics, les organismes internationaux, les milieux universitaires, et des organisations non gouvernementales et autres partenaires clés de la société civile, sans oublier les associations de migrants, afin d'atteindre un large éventail de populations migrantes et mobiles et leurs communautés d'accueil. Elle joue un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé du IASC et contribue aux activités des organes subsidiaires du IASC sur le VIH/sida ainsi qu'à celles du groupe de référence du IASC pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence à l'échelle mondiale et nationale. A l'heure actuelle, l'OIM déploie des activités de migration et santé dans une soixantaine de pays dans le monde, et ses dépenses annuelles ont pratiquement triplé ces cinq dernières années. Elle défend le droit à la santé des migrants à toutes les étapes du processus migratoire – avant le départ, pendant le voyage et lors du transit, et après le retour au pays. Etant donné que les questions de santé se

retrouvent dans divers domaines d'activité, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que la santé des migrants et de leur famille soit correctement prise en considération et intégrée dans les projets et programmes de l'OIM qui traitent de questions différentes.

294. Les projets et activités de migration et santé sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

295. **Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : A la demande des Etats qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM procède à des évaluations sanitaires avant le départ vers les pays de réinstallation. Ce programme mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants, afin de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce et en les gérant, tout en fournissant des informations sur l'état de santé des migrants. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements de pré-départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont en outre immunisés contre les maladies évitables par la vaccination, et peuvent bénéficier de services de conseils avant et après un test de dépistage du

VIH. Les migrants qui voyagent au titre d'un programme de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'assistance et de soins en route. L'OIM effectue en outre des recherches sur les aspects sanitaires des opérations de réinstallation.

296. Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants : S'inspirant de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), l'OIM fournit des services de santé et facilite l'accès de ces services aux migrants, y compris aux victimes de la traite, aux travailleurs migrants et autres populations mobiles, ainsi qu'aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux gouvernements pour qu'ils soient mieux à même de gérer les défis sanitaires et psychosociaux liés à la migration. L'OIM collabore étroitement avec les milieux universitaires, la société civile et les communautés de migrants dans le domaine de la promotion de la santé, de la lutte contre les maladies infectieuses et de leur gestion, telles que la tuberculose, le VIH/sida et le paludisme, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, de la santé mentale et du soutien psychosocial, ainsi que de la préparation aux pandémies. Par ce soutien, l'OIM vise à rendre les systèmes de santé nationaux plus accessibles aux migrants et mieux à même de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui accueillent des migrants. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé pour les migrants. Par ailleurs, l'OIM collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres parties prenantes clés pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre et à surveiller l'application du code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, adopté par la soixante troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010. En outre, la Division Migration et santé œuvre en concertation étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que la santé dans le contexte migratoire soit dûment prise en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient dûment pris en considération dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en fournissant des services psychosociaux aux victimes de la traite, ou encore en contribuant à la formation de fonctionnaires gouvernementaux à la lutte contre

la traite afin qu'ils puissent répondre aux besoins sanitaires des victimes de la traite.

297. Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise : Ce programme vise principalement à aider les gouvernements et les communautés affectées à se préparer aux situations d'urgence, à leur fournir une aide dans les situations de crise et au sortir de celles-ci, et à garantir la continuité des soins de santé d'un bout à l'autre du cycle migratoire, en gérant les questions sanitaires liées aux mouvements de populations, en facilitant les mécanismes d'orientation et en organisant des évacuations médicales pour les personnes qui ne peuvent être soignées localement parce que les services sanitaires sont surchargés ou détruits. Ce programme accorde également une attention particulière à la revitalisation de la santé communautaire et aux aspects sanitaires de la réintégration des soldats démobilisés. L'OIM veille à ce que soient mis en place des mécanismes permettant de répondre aux préoccupations de santé publique, d'assurer la continuité des soins dispensés aux malades chroniques après leur retour dans leurs foyers, et de promouvoir des environnements propices à la santé et au bien-être dans les situations de déplacement et de crise. Les programmes d'urgence facilitent la reconstruction des infrastructures sanitaires endommagées, ce qui donne un nouvel élan aux services communautaires. S'il s'agit dans un premier temps de trouver des solutions à courte et à moyenne échéance, par exemple en mettant à disposition les compétences techniques de la diaspora de la santé, ainsi que du matériel et des fournitures médicales pour répondre aux besoins sanitaires de base, l'objectif à long terme consiste à contribuer aux efforts visant à reconstruire les capacités d'un pays et à renforcer les mécanismes existants, en formant des agents locaux de santé primaire ou du personnel non sanitaire, ce qui permet de trouver des solutions durables conformes aux plans sanitaires nationaux. Les interventions sanitaires de l'OIM dans les situations d'urgence englobent une aide en matière de santé mentale pour les personnes nécessitant des soins spécialisés. Par ailleurs, l'OIM a, ces dix dernières années, élaboré un modèle de soutien psychosocial pour les communautés touchées par des crises complexes qui traite de la santé, de la protection et de la réactivation communautaire dans une perspective pluridisciplinaire et globale. Ce modèle, qui est conforme aux lignes directrices pertinentes du IASC et aux notes d'orientation de l'OIM, comprend des activités à tous les échelons de la pyramide d'intervention, et est plus particulièrement axé sur le renforcement des capacités des professionnels nationaux.

II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage

Programme/Projet	Objectifs
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Améliorer la santé des migrants, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique dans les pays d'accueil, et faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût. L'OIM propose des tests additionnels de pré-départ et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de réinstallation. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, aux personnes isolées qui rentrent chez elles, et aux populations qui se déplacent dans des situations d'urgence ou à la suite de telles situations. L'OIM met une escorte médicale à la disposition des bénéficiaires qui ont besoin d'une assistance durant le voyage.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 8, 10	Ressources inscrites au budget : 52 337 000
Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Total des ressources inscrites au budget : 52 337 000

II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants

Programme/Projet	Objectifs
II.2.1 Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA)	Contribuer à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants, en répondant à leurs besoins sanitaires à toutes les étapes du processus migratoire ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9	Ressources inscrites au budget : 1 759 800
II.2.2 Recherche sur les vulnérabilités en matière de santé des populations mobiles et des communautés touchées en Afrique australe	Contribuer à la réduction de l'incidence du VIH et des conséquences du sida parmi les migrants, les travailleurs mobiles et leur famille, ainsi que dans les communautés, dans certaines villes portuaires d'Afrique australe. Etant donné la mobilité de ces populations, le projet s'efforcera de prévenir la propagation de ces maladies dans la région.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 243 400
II.2.3 Protection sanitaire des migrants retenus en Egypte	Contribuer à la protection de migrants vulnérables en Egypte en renforçant les capacités des soignants, et en leur apportant une aide directe.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 41 400
II.2.4 Amélioration du dépistage et du traitement de la tuberculose et du VIH/sida parmi les migrants et les réfugiés en Ethiopie	Contribuer à la réduction de la morbidité, du handicap et de la mortalité dus à la tuberculose et au VIH/sida parmi les réfugiés et leurs communautés d'accueil en Ethiopie en augmentant le taux de dépistage et en dispensant un traitement par la diffusion d'informations et l'amélioration du diagnostic grâce à une participation active de la communauté et d'agents de vulgarisation sanitaire.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 176 900
II.2.5 Amélioration de l'accès aux soins de santé parmi les communautés très mobiles au Mozambique	S'attaquer aux problèmes de santé, notamment au VIH/sida et à la tuberculose, parmi les migrants mozambicains transfrontaliers travaillant dans les mines, en renforçant la capacité du pays à y faire face à l'échelle nationale.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 161 000

Programme/Projet		Objectifs
II.2.6	Amélioration de l'hygiène de l'environnement des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Somalie	Contribuer à améliorer l'hygiène de l'environnement des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de leurs communautés d'accueil en Somalie, en utilisant des techniques novatrices de traitement de l'eau qui amélioreront le système agricole et le système d'irrigation.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 495 500
II.2.7	Prévention et traitement du VIH/sida à l'intention des migrants et des communautés touchées en Afrique du Sud	Réduire la vulnérabilité au VIH/sida et à la tuberculose des migrants et des populations mobiles, ainsi que des communautés touchées par la migration en Afrique du Sud.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 8		Ressources inscrites au budget : 1 974 200
II.2.8	Amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Égypte et le Yémen	Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Égypte et le Yémen, en mettant en œuvre diverses activités, consistant notamment à renforcer les capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles puissent fournir des services de santé de qualité ainsi qu'une aide directe aux migrants vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 535 300
II.2.9	Gestion de la tuberculose parmi la population de migrants internationaux en Jordanie	Renforcer le traitement de la tuberculose dans les villes où le taux de prévalence de cette maladie parmi les migrants est le plus élevé, afin de parvenir aux groupes vulnérables de migrants non arabes, de fournir des conseils sur les pratiques sanitaires exemplaires, et régler les cas où un traitement est indispensable.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 80 000
II.2.10	Mesures visant à créer des solutions de rechange pour réduire la vulnérabilité au VIH/sida parmi les professionnels du sexe en Amérique latine et dans les Caraïbes	Contribuer à réduire la prévalence du VIH/sida parmi les professionnels du sexe en Amérique latine et dans les Caraïbes, en renforçant les capacités des institutions nationales et des associations locales compétentes et en encourageant la participation aux débats publics afin d'améliorer les politiques et programmes publics destinés aux professionnels du sexe.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 2 894 300
II.2.11	Protection sociale des populations vulnérables en Colombie	Renforcer les capacités d'intervention et de gestion des autorités locales en Colombie, afin qu'elles puissent mettre en œuvre et surveiller les politiques publiques visant à protéger les populations vulnérables dans le pays, y compris les victimes du conflit armé. Ce projet vise en outre à renforcer le diagnostic et le traitement sans délai de maladies, et plus particulièrement de la tuberculose et du VIH/sida.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 556 100
II.2.12	Étude sur les incidences sanitaires de l'exploitation des victimes de la traite et des mauvais traitements qui leur sont infligés dans la sous-région du Grand Mékong	Renforcer les soins de santé et le soutien sanitaire apportés aux victimes de la traite par une amélioration des politiques et des services dans la sous-région du Grand Mékong fondée sur des éléments d'informations concernant les problèmes de santé physique et mentale dont souffrent les victimes de la traite, ainsi que les besoins sanitaires connexes dégagés dans l'étude.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 83 500
II.2.13	Soutien communautaire en faveur de la prévention du VIH/sida et de la tuberculose parmi les migrants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan	Contribuer à la réduction de l'incidence du VIH/sida et de la tuberculose parmi les travailleurs migrants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, en les sensibilisant à la prévention du VIH/sida et de la tuberculose, en renforçant le dépistage et en améliorant l'adhésion au traitement.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10		Ressources inscrites au budget : 244 300

Programme/Projet		Objectifs
II.2.14	Amélioration de l'état de santé des populations touchées par les mouvements et des communautés d'accueil dans l'Etat Môn, au Myanmar	Contribuer à améliorer durablement l'état de santé des populations et communautés cibles des régions rurales de l'Etat Môn grâce à un meilleur accès à des soins de santé primaire de qualité. Ce projet sera plus particulièrement axé sur la santé maternelle et infantile en renforçant la participation communautaire et les capacités des agents et services de santé.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 55 100
II.2.15	Renforcement des mesures de riposte au paludisme et à la tuberculose en Thaïlande	Renforcer le dépistage de la tuberculose en Thaïlande, en utilisant des techniques de pointe et en organisant des activités de mobilisation communautaire, et déterminer l'efficacité des interventions dans le cadre du projet en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose dans les lieux où les ressources sont rares. Ce projet vise en outre à éradiquer les parasites du paludisme dans le pays et à renforcer les systèmes, afin de répondre au besoin urgent de maîtriser les parasites qui menacent de compromettre les efforts de lutte contre le paludisme à l'échelle régionale et mondiale.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 1 929 900
II.2.16	Encouragement de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes au Viet Nam	Réduire la vulnérabilité des femmes aux questions liées à la migration et à la mobilité accrue de la population au Viet Nam, y compris leur vulnérabilité au VIH/sida, à l'exploitation sexuelle et à la traite.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 145 500
II.2.17	Renforcement des capacités concernant le VIH/sida et activités de sensibilisation au VIH/sida parmi les populations mobiles en Bosnie-Herzégovine	Renforcer les capacités des acteurs locaux, y compris les ONG et les médias, pour qu'ils puissent lutter contre le VIH/sida parmi les populations mobiles en Bosnie-Herzégovine.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 372 500
II.2.18	Campagne de sensibilisation visant à améliorer les services médicaux et sanitaires pour les demandeurs d'asile en Pologne	Améliorer la qualité et l'efficacité des services médicaux fournis aux demandeurs d'asile en Pologne, en les sensibilisant à la prévention et au traitement des maladies transmissibles, y compris les maladies sexuellement transmissibles, les questions de santé reproductive, les soins médicaux pendant la grossesse et les soins de puériculture.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 18 300
II.2.19	Solutions d'emploi et aide à l'accès aux droits de citoyenneté à l'intention des communautés roms en Serbie	Proposer des solutions d'emploi novatrices aux Roms exclus du marché du travail formel, et les aider à obtenir des documents d'identité et à accéder à leurs droits de citoyenneté dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la protection sociale.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 103 100
Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants		Total des ressources inscrites au budget : 11 870 100

II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise

Programme/Projet		Objectifs
II.3.1	Aide humanitaire aux migrants éthiopiens en détresse au Yémen	Réduire la morbidité et la mortalité évitables parmi les migrants nécessiteux en détresse au Yémen, en fournissant des soins de santé, en facilitant les orientations et en apportant un soutien psychosocial à l'intention des plus vulnérables, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux.
Stratégie de l'OIM : 1, 5,10		Ressources inscrites au budget : 28 000
II.3.2	Aide psychosociale aux enfants, aux jeunes et à leur famille touchés par la crise en Libye	Soutenir et renforcer les capacités et les mesures des autorités nationales et de la société civile en Libye visant à promouvoir l'aide psychosociale apportée aux enfants et aux jeunes, et contribuer aux efforts déployés pour réduire la détresse émotionnelle parmi la population touchée.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 762 500
II.3.3	Réduction des vulnérabilités des Rohingyas à la faveur de contacts avec la communauté et d'une amélioration de leur accès aux services sociaux et sanitaires	Aider les pays de premier asile et de transit à accueillir des réfugiés rohingyas en améliorant leur indépendance économique ainsi que les conditions et pratiques sanitaires et sociales, ainsi qu'en créant des liens solides entre les mécanismes communautaires et les structures des pouvoirs locaux et en associant ces structures et mécanismes.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 474 800
II.3.4	Renforcement du système de soins médicaux en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	Lancer une coopération entre experts internationaux et professionnels de la santé en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo placé sous administration des Nations Unies (résolution 1244), afin de former le personnel médical local aux théories, techniques et compétences modernes. Ce projet vise à renforcer les installations de soins de santé spécialisées dans les domaines chirurgicaux prioritaires, et plus particulièrement à soutenir l'adoption d'une solution régionale durable en matière de diagnostic et de traitement d'enfants présentant des malformations cardiaques.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 248 700
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise		Total des ressources inscrites au budget : 1 514 000

III. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
III.1	Migration et développement économique/communautaire	4 461 700	19 652 700	1 195 100	25 309 500
III.2	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	258 000	395 700	32 700	686 400
	Total	4 719 700	20 048 400	1 227 800	25 995 900

298. L'allocation budgétaire pour les activités de migration et développement s'élève à environ 26,0 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

299. La thématique migration et développement revêt une importance cruciale pour la communauté internationale, comme l'ont montré le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, et le Forum mondial sur la migration et le développement. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gestion des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des relations positives existant entre la migration et le développement socioéconomique. A une époque de mobilité humaine sans précédent, on constate qu'il est particulièrement urgent de faire pleinement comprendre les liens existant entre la migration et le développement, de prendre des mesures pratiques pour que la migration serve davantage les intérêts du développement, et pour élaborer des solutions durables aux situations migratoires qui soulèvent des difficultés. Dans ce domaine, la philosophie de l'OIM est que les migrations internationales, à condition d'être correctement gérées, peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination, et profiter aux migrants eux-mêmes.

300. Les programmes et activités de migration et développement consistent à renforcer les capacités des gouvernements pour maximiser les possibilités socioéconomiques en adoptant des politiques migratoires davantage orientées sur le développement ; s'attaquer aux causes profondes de la migration économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en promouvant le développement communautaire et en renforçant la capacité des gouvernements à cibler les mesures de développement de manière plus stratégique ; mettre en œuvre des initiatives visant à mobiliser les compétences et les ressources financières des communautés

africaines expatriées aux fins d'investissement et de développement sur le continent africain, dans toute la mesure du possible en étroite collaboration avec les pays hôtes ; soutenir le développement national ou les efforts de redressement et de reconstruction dans les pays en développement, dans ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux compétents et qualifiés résidant à l'étranger ; et faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant d'améliorer les services de transfert de fonds des migrants, et, ce faisant, de renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement.

301. Les projets et activités relevant de migration et développement sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

302. **Migration et développement économique/communautaire** : Ce secteur de programme regroupe deux sortes d'activités. La première consiste à exploiter les avantages qu'offre la migration pour le développement des pays d'origine et de destination. Les initiatives déployées dans ce domaine mettent surtout l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements et autres parties prenantes dans les pays d'origine pour communiquer avec les expatriés et les inciter à s'engager dans des initiatives liées au développement socioéconomique de leur pays. Elles portent aussi sur la mise en place de politiques migratoires davantage orientées vers le développement. La deuxième sorte d'activités vise à s'attaquer aux causes profondes des migrations d'origine économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en renforçant la capacité des gouvernements et autres acteurs

clés de cibler plus stratégiquement leurs mesures de développement sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Les projets mis en œuvre dans ce domaine visent principalement à élargir les possibilités économiques et à améliorer les services sociaux et les infrastructures communautaires dans certaines zones géographiques caractérisées par une forte émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber durablement le retour des migrants.

303. Retour et réintégration de nationaux qualifiés : S'appuyant sur son expérience, l'OIM continue de soutenir le développement national ou les processus de remise en état et de reconstruction dans les pays en développement et dans ceux dont l'économie est en transition et/ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux qualifiés et compétents qui se trouvent à l'étranger, en les incitant à accepter des affectations courtes, répétées ou de plus longue durée. Les programmes de retour et de réintégration de nationaux qualifiés et autres projets similaires comprennent des mesures destinées à recenser les lacunes en matière de ressources humaines auxquelles il n'est pas possible de remédier localement, à sensibiliser, recruter et placer les candidats qualifiés dans les secteurs revêtant une importance clé pour le développement ou la reconstruction du pays, à faciliter leur déplacement et à fournir d'autres formes d'assistance. En outre, l'OIM évalue et étudie le

soutien potentiel en matière de programmation et offre des conseils techniques aux pays qui mettent en place un mécanisme de retour et de réintégration de nationaux qualifiés dans le cadre d'une politique nationale plus large et/ou de plans de développement, de remise en état et de reconstruction à l'échelle de la communauté internationale, qui comprennent le transfert de connaissances et de compétences acquises par les nationaux qualifiés à l'étranger.

304. Rapatriements de fonds : Au cours de la dernière décennie, les rapatriements de fonds effectués dans le monde entier ont plus que doublé, les migrants envoyant des sommes considérables à leur famille dans les pays en développement. Ces flux privés relèguent au second plan l'aide publique au développement et dépassent souvent l'investissement étranger direct, faisant des rapatriements de fonds l'un des avantages les plus tangibles de la migration internationale, tant pour les familles des migrants que pour les communautés concernées et les pays d'origine. Les activités liées aux rapatriements de fonds visent généralement à faciliter la mise en place de politiques et de mécanismes devant améliorer les services de transfert, à abaisser les coûts de transaction et à renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement. A cet égard, l'OIM place actuellement l'accent sur la collecte de données, le dialogue politique, la diffusion de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets pilotes.

III.1 Migration et développement économique/communautaire

Programme/Projet		Objectifs
III.1.1	Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements pour qu'ils puissent gérer et atteindre leurs objectifs de développement, grâce au transfert des compétences pertinentes et de ressources financières et autres par la diaspora africaine. A ce jour, le pays qui participe à ce projet est la Somalie.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 7, 8		Ressources inscrites au budget : 976 500
III.1.2	Renforcement des capacités institutionnelles permettant une politique des diasporas en Afrique et au Moyen-Orient	Renforcer les capacités institutionnelles, en Afrique et au Moyen-Orient, des autorités nationales chargées des questions de migration et développement pour qu'elles soient mieux à même de tirer profit des contributions de leur diaspora.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 7, 8		Ressources inscrites au budget : 472 900
III.1.3	Mobilisation de la diaspora pour qu'elle contribue au développement du Maroc	Contribuer au développement économique et social du Maroc en appuyant les investissements productifs de ressortissants de l'étranger, en particulier des Marocains vivant en Belgique.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 420 200

Programme/Projet		Objectifs
III.1.4	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	Fournir une aide technique à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emplois et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement argentin pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8		Ressources inscrites au budget : 16 979 000
III.1.5	Renforcement des capacités de coopération des communautés au Paraguay	Améliorer la qualité de vie dans certaines communautés du Paraguay en renforçant le développement économique et social au niveau local dans le but de réduire les mouvements de population vers les villes.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 25 300
III.1.6	Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	Améliorer les conditions de vie des populations déplacées au Pérou grâce à des travaux de remise en état de l'infrastructure dans les régions dont les habitants ont tendance à émigrer. Ce projet doit offrir des possibilités d'emploi à la population locale et stimuler le développement communautaire, dans le but de réduire la pression migratoire. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale..
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 4 905 400
III.1.7	Développement des microentreprises en Arménie	Promouvoir le développement des microentreprises locales et, ce faisant, stimuler la croissance économique durable en Arménie par la mise en place d'un mécanisme de crédit renouvelable.
Stratégie de l'OIM : 8, 10		Ressources inscrites au budget : 735 300
III.1.8	Soutien aux migrants retournant en République tchèque	Concevoir et fournir les services nécessaires pour soutenir les migrants qui souhaitent retourner en République tchèque, et promouvoir les migrants de retour en tant que sources de développement d'entreprises novatrices.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 36 800
III.1.9	Participation de la diaspora au développement économique du Kosovo placé sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	Renforcer la contribution de la diaspora à la réduction de la pauvreté à brève échéance, et favoriser le développement durable et respectueux de l'égalité entre les sexes de l'économie locale à longue échéance, en facilitant les investissements et en encourageant une culture de l'économie parmi les migrants et les ménages bénéficiant de rapatriements de fonds.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 357 000
III.1.10	Migration et développement en République de Moldova	Appuyer la mise en œuvre du volet migration et développement du Partenariat pour la mobilité lancé entre l'UE et la Moldova, en renforçant la capacité des institutions nationales à mieux gérer la migration et à améliorer l'élaboration de programmes concernant la diaspora, à renforcer la sécurité et la protection sociales des migrants moldaves travaillant à l'étranger, ainsi qu'à identifier, élaborer et mettre en œuvre des activités d'appui aux parents de migrants restés au pays.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 8, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 401 100
Migration et développement économique/communautaire		Total des ressources inscrites au budget : 25 309 500

III.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés

Programme/Projet	Objectifs
III.2.1 Aide au retour d'Afghans qualifiés	Améliorer les capacités des institutions afghanes du secteur public et privé, en engageant des ressortissants afghans qualifiés de retour au pays pour qu'ils contribuent aux efforts nationaux.
Stratégie de l'OIM : 3, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 686 400
Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Total des ressources inscrites au budget : 686 400

IV. MIGRATION REGULEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	29 970 700	54 253 600	3 557 600	87 781 900
IV.2	Lutte contre la traite	4 031 800	6 289 400	523 500	10 844 700
IV.3	Gestion de l'immigration et des frontières	10 740 700	45 534 500	1 309 700	57 584 900
	Total	44 743 200	106 077 500	5 390 800	156 211 500

305. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 156,2 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leurs(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

306. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à maîtriser les aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris l'introduction clandestine de migrants et la traite des êtres humains, et à préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de populations.

307. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de sexe, d'âge et de dignité humaine.

308. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des flux migratoires en ce qui concerne, par exemple, la délivrance de documents de voyage, l'élaboration de systèmes de données ou les techniques de gestion des frontières, y compris la saisie de

données et la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des personnes en détresse et d'autres migrants, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités d'aide aux victimes de la traite et autres migrants vulnérables, y compris les migrants mineurs non accompagnés, en apportant une assistance technique aux gouvernements et aux ONG, ainsi qu'une aide directe en partenariat avec des ONG et des organismes publics. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants non accompagnés franchissant leurs frontières. Le soutien de l'OIM consiste notamment à repérer les familles, à assurer le retour volontaire assisté et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. L'OIM soutient la mise en œuvre de projets d'aide globaux visant à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés dans les régions frontalières.

309. En outre, des programmes sont plus particulièrement axés sur la prévention de la traite, de l'exploitation et des mauvais traitements des migrants, et sur l'importance de s'attaquer aux facteurs qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation.

310. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

311. **Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements :** L'objectif de l'OIM est d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM aux migrants et aux gouvernements. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative plus humaine, plus digne et moins coûteuse aux retours forcés aux migrants qui ne veulent ou ne peuvent rester dans le pays d'accueil et qui, dans le même temps, ne peuvent retourner au pays par leurs propres moyens. Ces programmes sont soit ouverts à tous les migrants ayant besoin d'une aide au retour, soit spécialement conçus en fonction des besoins particuliers de groupes spécifiques, notamment les migrants vulnérables. Typiquement, les programmes de ce genre offrent des informations, des services d'orientation et une aide au voyage jusqu'au pays d'origine. Ils peuvent proposer, en outre, une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine et d'accueil, et fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, un accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réinsertion, à la fois pour ceux qui rentrent au pays et pour les communautés des pays d'origine, afin de garantir la durabilité des retours.

312. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration se révèlent particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre rapidement et en association avec une gestion efficace de l'asile et des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à préserver l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cas où des migrants irréguliers se trouvent bloqués en grand nombre dans des pays de transit, de tels programmes peuvent être combinés avec des mesures de renforcement des capacités pour les pays de transit et d'accueil, ainsi qu'avec une assistance humanitaire en faveur des migrants en détresse et souvent complètement démunis, conformément à une stratégie globale visant à prendre en compte la migration irrégulière dans le pays ou la région concernée. Dans de telles situations, l'OIM apporte également un soutien technique pour mettre en place ou renforcer des mécanismes d'aide au retour volontaire et à la réintégration

pouvant offrir un soutien durable aux migrants en détresse. De même, elle offre un soutien technique et d'autres formes d'appui aux gouvernements et à d'autres intervenants en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, procède à cet effet à des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil

313. **Lutte contre la traite :** L'OIM s'emploie à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants dans le contexte plus large de la gestion des migrations, en étroite coopération avec les gouvernements, les institutions compétentes des Nations Unies et des ONG, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Elle a principalement pour objectifs de prévenir la traite des personnes et l'exploitation des migrants, ainsi que de garantir la protection des victimes. A cette fin, l'Organisation a adopté une approche globale qui s'articule autour des principaux domaines d'intervention suivants.

314. L'OIM effectue des recherches quantitatives et qualitatives sur la traite, plus particulièrement axées sur les itinéraires et les tendances en la matière, sur les causes et les conséquences de la traite et de l'exploitation des migrants, à la fois pour les individus et pour la société en général, ainsi que sur la structure, les motivations et le mode de fonctionnement des groupes criminels organisés.

315. La prévention de la traite des personnes et de l'exploitation des migrants au moyen d'informations ciblées, de projets d'éducation et de communication, est un autre domaine d'intervention prioritaire. Mises en œuvre tant dans les pays de destination que d'origine, les campagnes d'information visent à modifier les attitudes et les comportements en invitant les consommateurs à "acheter responsable", et fournissent aux populations vulnérables les renseignements dont elles ont besoin pour se protéger contre les trafiquants.

316. Les activités de coopération technique renforcent les capacités des administrations publiques et des institutions de la société civile pour qu'elles puissent relever les défis que pose la traite des êtres humains. Elles consistent notamment à former les membres des ONG et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques et de procédures de lutte contre la traite, et à moderniser l'infrastructure existante.

317. Les gouvernements et les ONG continuent de se tourner vers l'OIM pour qu'elle offre une assistance directe aux victimes de la traite et aux migrants exploités dans le cadre de

programmes ou grâce au soutien du Fonds d'assistance global de l'OIM pour la protection des victimes de la traite. Cette aide est adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires, et peut englober l'hébergement en un lieu sûr, un soutien médical et psychosocial, le perfectionnement des compétences et une formation professionnelle, une aide à la réintégration, ainsi que des possibilités de retour volontaire dans le pays d'origine dans des conditions dignes ou, dans les cas extrêmes, la réinstallation dans un pays tiers.

318. Gestion de l'immigration et des frontières : En mettant en place des partenariats actifs, en fournissant des informations, un savoir-faire et des ressources, les projets de gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM visent à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres acteurs compétents à répondre aux problèmes de la migration de manière globale, dans un esprit de coopération et, en définitive, en toute autonomie. L'OIM aide les Etats à élaborer et mettre en œuvre des projets et des programmes visant à renforcer la capacité des services gouvernementaux, des ONG et d'autres parties prenantes, pour qu'ils puissent gérer avec efficacité les flux migratoires et lutter contre la migration irrégulière dans le respect du droit international.

319. Les projets mis en œuvre sont conçus pour répondre à des préoccupations essentielles en matière de gouvernance migratoire, notamment en ce qui concerne les cadres politique, juridique et administratif existants, et pour appuyer les systèmes opérationnels utilisés, par exemple, pour contrôler les frontières et délivrer les documents de voyage. Ils offrent des services consultatifs, une assistance technique et des activités de formation destinés à renforcer les capacités institutionnelles des autorités migratoires nationales pour qu'elles puissent formuler et gérer les politiques et les textes

législatifs et administratifs relatifs à la migration, et à encourager les approches concertées en matière de gestion des migrations entre les Etats. Typiquement, les activités mises en œuvre sont les suivantes : a) un diagnostic des causes, des caractéristiques et des effets de la migration ; b) une évaluation et, si nécessaire, une révision et une reformulation des politiques migratoires, des textes de loi et des structures administratives ; c) une formation professionnelle et technique à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux ; d) une assistance technique visant à renforcer les systèmes administratifs et opérationnels clés ; e) un soutien à la coordination et à l'intégration des politiques migratoires au sein des régions concernées ; et f) l'instauration ou le renforcement d'un dialogue multilatéral et de processus de planification dans le domaine de la gestion des flux migratoires. Les aspects clés concernent, entre autres, l'amélioration des systèmes de gestion des données migratoires et des frontières ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes utilisés pour les délivrer ; l'établissement ou le renforcement de programmes nationaux ou régionaux de formation à l'intention des fonctionnaires des services de migration ; des programmes spéciaux visant à faire respecter les droits humains des migrants ; et l'amélioration des services offerts aux groupes de migrants vulnérables. De plus en plus, l'accent est mis sur les actions qui s'accordent avec le Protocole contre le trafic illicite de migrants. L'OIM fournit en outre un soutien technique et des mesures de renforcement des capacités aux agences non gouvernementales qui jouent un rôle clé dans le secteur migratoire, et favorise l'échange de connaissances et d'expériences par le biais du recrutement, du transfert et d'affectations de courtes durées d'experts appelés à œuvrer dans divers domaines migratoires.

IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.1 Retour volontaire assisté et réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile déboutés, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu qu'en 2013, une aide au retour sera fournie aux migrants quittant divers pays d'accueil dont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 10	Ressources inscrites au budget : 44 479 800

Programme/Projet		Objectifs
IV.1.2	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants potentiels depuis l'Afrique de l'Ouest vers leur pays d'origine	Contribuer aux efforts déployés par les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic illicite de migrants sur leurs territoires, en soutenant une évaluation conjointe et en établissant un mécanisme d'aide au retour volontaire à l'intention des migrants en détresse dans la région pour qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10		Ressources inscrites au budget : 743 600
IV.1.3	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration à l'intention de migrants en détresse en Egypte, en Libye et en Tunisie	Appuyer les efforts déployés par les autorités nationales et la société civile en Egypte, en Libye et en Tunisie, en fournissant aux migrants vulnérables, ainsi qu'aux demandeurs d'asile déboutés et aux migrants en détresse, un soutien psychosocial et une aide au retour volontaire et à la réintégration, et en appuyant la coopération interrégionale pour endiguer la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 2 246 900
IV.1.4	Aide à la réintégration de mineurs angolais non accompagnés après leur arrivée en Angola	Faciliter la réintégration socioéconomique de mineurs angolais ayant quitté les Pays-Bas, en leur offrant une assistance à l'arrivée et une aide appropriée à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 10, 11		Ressources inscrites au budget : 200 600
IV.1.5	Retour volontaire assisté et réintégration, depuis la Suisse vers la Tunisie	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de ressortissants tunisiens vivant en Suisse au titre du régime d'asile suisse, et renforcer le développement local par la participation, à des projets communautaires, de membres des communautés locales en Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 10		Ressources inscrites au budget : 649 300
IV.1.6	Information et aide au retour et à la réintégration d'Iraquiens	Aider des Iraquiens vivant en Norvège en tant que demandeurs d'asile, ceux qui se trouvent en situation irrégulière ou au bénéfice d'un permis de résidence ou d'une protection en Norvège, en les informant et en les conseillant sur le retour volontaire en Iraq, ainsi qu'en leur fournissant une aide à l'accueil et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10		Ressources inscrites au budget : 734 000
IV.1.7	Promotion du placement dans un emploi pour les migrants de retour en Iraq	Contribuer à l'élaboration d'une approche commune de la réintégration des demandeurs d'asile déboutés et des migrants irréguliers qui quittent l'Autriche, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse pour rentrer en Iraq, en mettant en place un ensemble d'activités intégrées dans le domaine de l'aide avant le départ et de la réintégration après l'arrivée.
Stratégie de l'OIM : 3, 7, 10		Ressources inscrites au budget : 157 700
IV.1.8	Réintégration socioéconomique de ressortissants rapatriés au Guatemala	Renforcer les capacités du Gouvernement du Guatemala pour qu'il puisse améliorer son aide aux migrants, favoriser la coordination entre la société civile et les entités compétentes, fournir des services de meilleure qualité aux ressortissants rapatriés, et développer les services offerts aux migrants de retour, surtout à ceux qui sont vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 779 200
IV.1.9	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Canada	Renforcer la gestion globale des migrations grâce à une aide au retour et à une réintégration durable de demandeurs du statut de réfugié déboutés et d'autres demandeurs d'asile qui résident actuellement au Canada.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10		Ressources inscrites au budget : 7 228 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.10 Aide au retour et à la réintégration à l'intention d'Afghans	Faciliter le retour volontaire d'Afghans dans leur pays d'origine, en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide ciblée à la réintégration afin que la transition vers une vie normale durable se fasse en douceur.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 2 451 100
IV.1.11 Retour et réintégration de demandeurs d'asile déboutés en Australie	Faciliter le retour volontaire et la réintégration dans leur pays d'origine de demandeurs d'asile déboutés en Australie, par une approche intégrée comprenant des informations et des conseils aux migrants irréguliers pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause quant à leur statut d'immigrants et aux possibilités qui s'offrent à eux.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 2 484 400
IV.1.12 Aide au retour volontaire et à la réintégration à l'intention des Etats Membres du Processus de Bali	Faciliter le retour volontaire et la réintégration, dans leur pays d'origine, de migrants irréguliers et de demandeurs d'asile dont la demande de protection internationale a été rejetée ou qui ont retiré leur demande dans les Etats Membres du Processus de Bali.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 7, 10	Ressources inscrites au budget : 816 800
IV.1.13 Soins aux migrants en situation irrégulière en Indonésie et retour volontaire	Renforcer la coopération régionale et fournir un soutien technique aux systèmes de gestion des migrations en Indonésie. Ce projet contribuera à la fourniture de services sociaux destinés à répondre aux besoins essentiels des migrants, à un rapprochement avec les communautés de migrants, et à la fourniture d'une assistance durant le voyage en direction des pays d'origine aux migrants irréguliers en détresse en Indonésie.
Stratégie de l'OIM : 1, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 19 797 300
IV.1.14 Création d'un réseau européen de retour volontaire	Créer une communauté virtuelle pour le retour volontaire en Europe, en contribuant à la diffusion d'informations sur les pratiques exemplaires suivies par l'ensemble des acteurs associés au retour volontaire.
Stratégie de l'OIM : 6, 7	Ressources inscrites au budget : 392 400
IV.1.15 Mécanismes communs entre l'UE et le Ghana en vue de permettre une réintégration durable	Contribuer au renforcement de la coopération entre certains Etats Membres de l'Union européenne et le Ghana, un pays de l'Afrique subsaharienne connaissant une forte émigration à destination de l'Europe, en mettant en place des mécanismes communs aux deux extrémités qui permettent d'élaborer et d'expérimenter des outils communs de réintégration, avant le départ et après l'arrivée, en vue de garantir la réintégration durable des migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 126 600
IV.1.16 Soutien à la mise en œuvre des accords de réadmission passés par l'UE avec la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine	Appuyer la mise en œuvre des accords de réadmission de l'UE passés avec la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine, et promouvoir un retour volontaire et une réintégration durables des migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 391 700
IV.1.17 Fourniture d'informations sur le retour volontaire ainsi que d'informations concernant spécifiquement certains pays en Autriche et en Allemagne	Soutenir les autorités autrichiennes et allemandes en fournissant des informations sur les services de santé dans certains pays d'origine des demandeurs d'asile. Ces informations donnent une idée du traitement qui pourra être offert à certains groupes vulnérables à leur retour.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 384 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.18 Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de familles vulnérables résidant en Belgique, en Lituanie et aux Pays-Bas	Contribuer au retour volontaire assisté durable, dans des conditions humaines et adaptées aux besoins de chacun, de migrants vulnérables, y compris des familles avec enfants, des victimes de la traite et des personnes âgées. Il est prévu d'étendre à d'autres pays l'aide au retour fournie initialement à des migrants retournant au pays au départ de la Belgique, de la Lituanie et des Pays-Bas.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 1 807 800
IV.1.19 Aide à la réintégration après l'arrivée à l'intention de migrants retournant en Azerbaïdjan	Faciliter et garantir une aide à la réintégration durable au titre du projet ERI (European Reintegration Instrument) à l'intention de ressortissants de l'Azerbaïdjan rentrant au pays au départ de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suède, soit dans le cadre d'un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM, soit sous les auspices des gouvernements des pays hôtes.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 191 700
IV.1.20 Réintégration de migrants géorgiens de retour et mise en œuvre de l'accord de réadmission UE-Géorgie	Faciliter la réintégration socioéconomique de migrants de retour avec l'aide de centres d'orientation professionnelle et de placement, et collaborer avec le Gouvernement de la Géorgie pour renforcer les capacités permettant de mener des activités de réintégration socioéconomique par la mise en œuvre de l'accord de réadmission passé avec l'UE.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 1 587 100
IV.1.21 Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	Soutenir le retour et la réintégration de ressortissants grecs résidant actuellement hors de leur pays, en leur fournissant des informations qui leur permettent d'apprécier les possibilités qui s'offrent à eux et de prendre des décisions en connaissance de cause.
Stratégie de l'OIM : 8, 10	Ressources inscrites au budget : 42 300
IV.1.22 Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	Renforcer les capacités des fonctionnaires lituaniens travaillant dans le domaine de la migration, afin qu'ils soient mieux à même de faciliter et de gérer le retour et la réintégration des migrants.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 46 700
IV.1.23 Retour volontaire assisté de migrants irréguliers en Turquie	Faciliter le rapatriement librement consenti de migrants irréguliers dans leur pays d'origine, ce qui permet de réduire les pressions de la migration irrégulière au sein du système de migration turc, et d'améliorer la coopération entre pays d'accueil, d'origine et de transit.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 42 300
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Total des ressources inscrites au budget : 87 781 900

IV.2 Lutte contre la traite

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.1 Mesures de lutte contre la traite des êtres humains fondées sur des preuves	Continuer à réunir des données exactes et comparables sur la traite des êtres humains à l'échelle nationale et internationale, en menant des études débouchant sur des mesures concrètes et en recueillant des données.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 56 400

Programme/Projet		Objectifs
IV.2.2	Assistance, mécanismes d'orientation et échanges de pratiques en matière de lutte contre la traite en Libye et en Tunisie	Mieux comprendre la traite des êtres humains en Libye et en Tunisie pour pouvoir déterminer avec efficacité la nature et l'ampleur du phénomène, et identifier les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux actifs les plus compétents et désireux de contribuer à l'avenir à la prévention de la traite et à la protection des victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6,11		Ressources inscrites au budget : 97 000
IV.2.3	Amélioration de la protection des migrants vulnérables à Djibouti	Contribuer au renforcement des capacités du Gouvernement de Djibouti pour qu'il puisse faire face aux problèmes posés par la piraterie, gérer la migration, défendre les droits des migrants et améliorer la protection des migrants vulnérables, y compris les victimes de la traite, à Djibouti.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 519 500
IV.2.4	Renforcement des capacités pour lutter contre la traite des êtres humains en Egypte	Stimuler les efforts nationaux déployés pour lutter contre la traite des êtres humains interne et transfrontalière sous toutes ses formes, en renforçant la capacité de la police, du ministère public et des juges à enquêter sur les crimes de traite et à poursuivre leurs auteurs, ainsi qu'en renforçant la coopération entre les services de justice pénale dans le domaine de la lutte contre la traite en Egypte.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 232 900
IV.2.5	Activités de lutte contre la traite au Ghana	Soutenir les efforts du Gouvernement ghanéen visant à réduire la traite des êtres humains, le travail des enfants et la migration irrégulière dans le pays par des mesures préventives, une protection et une aide aux victimes, et la poursuite des trafiquants.
Stratégie de l'OIM : 3, 11		Ressources inscrites au budget : 149 100
IV.2.6	Activités de lutte contre la traite en République-Unie de Tanzanie	Collaborer avec d'autres partenaires internationaux pour former des formateurs dans le domaine des services d'aide aux victimes de la traite, en particulier aux enfants ; et dispenser une formation aux agents de la force publique sur les thèmes suivants : filtrage des victimes de la traite, orientation, gestion des abris, procédures de regroupement familial, et collecte et gestion des données.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 480 100
IV.2.7	Riposte à la traite des êtres humains en Ouganda	Contribuer à la prévention de la traite des êtres humains et apporter une aide directe aux victimes et à d'autres personnes exposées à la traite et/ou à l'exploitation, en fournissant une assistance technique aux institutions gouvernementales compétentes en Ouganda pour établir des systèmes de surveillance efficaces et prendre des mesures de prévention de la traite dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 833 800
IV.2.8	Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	Consolider les mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains en renforçant la capacité des autorités de police, des institutions gouvernementales compétentes et de la société civile en Zambie à appliquer la nouvelle législation de lutte contre la traite.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 222 000
IV.2.9	Sensibilisation et renforcement des capacités afin de lutter contre la traite des personnes et de protéger les victimes en Jordanie	Renforcer les capacités de réaction du Gouvernement jordanien et de la société civile en matière de lutte contre la traite des personnes, surtout des travailleurs migrants victimes de la traite aux fins de travail forcé, en procédant à une évaluation approfondie, en fournissant un soutien psychosocial et une assistance directe, et en renforçant les capacités.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 60 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.10 Protection des migrants vulnérables dans les Caraïbes	Développer la capacité des parties prenantes dans les Caraïbes, en particulier des autorités de police, à mieux comprendre et gérer les problèmes de protection liés aux flux migratoires composites ; et instruire et poursuivre les cas de traite afin de venir en aide aux victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 74 900
IV.2.11 Lutte contre la traite des personnes en Equateur et en Uruguay	Aider les Gouvernements de l'Equateur et de l'Uruguay à se mettre en conformité avec les règles minimum relatives à l'élimination de la traite des êtres humains, en appuyant la mise en œuvre du Plan national de lutte contre la traite des personnes de chacun des deux pays aux fins de protection des victimes et de poursuite des trafiquants.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 273 300
IV.2.12 Activités de lutte contre la traite au Mexique	Renforcer la capacité des fonctionnaires gouvernementaux mexicains et de la société civile à repérer, aider et orienter les victimes de la traite. Ce projet sensibilisera aussi les législateurs et les décideurs politiques à l'importance de réformes législatives et fournira les outils nécessaires à la mise en place de ces réformes au niveau local.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 38 700
IV.2.13 Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	Aider à lutter contre la traite des personnes en Asie centrale, en développant les capacités nationales d'assistance aux victimes et en renforçant les capacités des ONG, des centres de crise et de réadaptation au niveau local.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 454 100
IV.2.14 Activités de lutte contre la traite dans certains pays du Grand Mékong et en Malaisie	Améliorer l'identification des victimes de la traite, et renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et la société civile dans le domaine des enquêtes, de la poursuite des trafiquants et de la fourniture d'une aide aux victimes au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Malaisie, au Myanmar, en Thaïlande et au Viet Nam. Ce programme vise en outre à résoudre les problèmes migratoires qui se posent dans la sous-région du Grand Mékong et en Malaisie, en coordination avec des intervenants internationaux et nationaux, afin de répondre plus efficacement aux besoins des migrants vulnérables et de leur prêter secours.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 353 900
IV.2.15 Activités de lutte contre la traite au Bangladesh	Développer les capacités des organismes gouvernementaux et des ONG en matière de prévention de la traite des êtres humains, de protection des victimes et de poursuite des trafiquants, et fournir une formule globale d'assistance aux victimes de la traite au Bangladesh, en portant une attention spéciale aux femmes et aux filles victimes de violences fondées sur le sexe.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 247 900
IV.2.16 Renforcement des capacités de lutte contre la traite et d'aide aux victimes de la traite en Indonésie	Renforcer les capacités des organismes publics et des ONG locales en Indonésie, en offrant une assistance technique et une formation ciblée, et créer des liens entre les services de police et les organismes d'aide aux victimes afin d'améliorer la protection des victimes et d'augmenter le nombre de condamnations de trafiquants.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 374 100

Programme/Projet		Objectifs
IV.2.17	Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon	Soutenir le plan japonais de lutte contre la traite des personnes, en fournissant une aide au voyage aux victimes de la traite et en veillant à ce qu'une assistance à l'accueil soit proposée dans le pays de destination finale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 354 800
IV.2.18	Aide directe aux victimes de la traite en Mongolie	Contribuer à protéger les victimes de la traite en Mongolie et à leur fournir une aide sous les formes suivantes : articles alimentaires et non alimentaires, soins médicaux, soutien psychosocial, services d'orientation, assistance juridique, hébergement, formation professionnelle, éducation et placement dans un emploi.
Stratégie de l'OIM : 2, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 26 300
IV.2.19	Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	Contribuer à l'amélioration de la politique et des programmes nationaux du Viet Nam en faveur du retour et de la réintégration durables des femmes victimes de la traite, et veiller à ce que l'assistance apportée aux victimes de la traite permette d'empêcher celles-ci de tomber à nouveau sous la griffe des trafiquants.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 321 300
IV.2.20	Activités de lutte contre la traite en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie	Contribuer à la prévention de la traite des personnes en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie par l'éducation scolaire. Un autre volet du projet vise à améliorer l'identification proactive et l'orientation adéquate des victimes de la traite en Géorgie en renforçant de manière ciblée les capacités et en facilitant une coopération bilatérale en matière d'application des lois.
Stratégie de l'OIM : 11		Ressources inscrites au budget : 532 000
IV.2.21	Activités de lutte contre la traite au Bélarus, dans la République de Moldova et en Ukraine	Prévenir et dissuader la traite, offrir une aide à la réintégration efficace aux victimes de la traite, et renforcer les capacités des fonctionnaires compétents du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine, ainsi que sensibiliser les médias et les groupes de la société civile des pays d'origine, de transit et de destination. Ce projet contribuera à la lutte contre la traite des êtres humains, à la poursuite effective des trafiquants, et à la fourniture d'une aide appropriée aux victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 4 805 300
IV.2.22	Aide aux victimes de la traite en Albanie	Protéger les victimes de la traite et les personnes exposées à l'exploitation, en apportant un appui aux groupes existants s'occupant des abris, et en poursuivant l'action menée par la société civile pour amener le Gouvernement albanais à se conformer à la loi sur la protection des victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 11		Ressources inscrites au budget : 126 700
IV.2.23	Activités de lutte contre la traite en Turquie	Consolider et institutionnaliser les progrès réalisés en matière de lutte contre la traite conformément au deuxième plan d'action national turc sur la traite des êtres humains qui a été approuvé, et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 210 400
Lutte contre la traite		Total des ressources inscrites au budget : 10 844 700

IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.1	Information sur la migration et services de liaison dans la région méditerranéenne	Renforcer la capacité des pays d'origine d'Afrique du Nord à fournir aux migrants potentiels des informations sur la migration régulière et les possibilités d'intégration, ainsi que sur les risques d'une entrée irrégulière sur le territoire des pays du sud de l'Europe.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 50 300
IV.3.2	Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières au Malawi, au Mozambique, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie	Renforcer les capacités des Gouvernements du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie pour qu'ils puissent gérer avec efficacité l'immigration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, en particulier le long de leurs frontières communes.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 459 700
IV.3.3	Amélioration de la gestion des migrations au Nigéria	Renforcer la capacité du Gouvernement nigérian à mieux gérer les migrations afin de maximiser le potentiel de développement du pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 5 091 500
IV.3.4	Soutien à la lutte contre la piraterie en renforçant les capacités et en améliorant la protection sociale en Somalie	Contribuer à une meilleure gestion des frontières et de l'immigration pour qu'il soit possible de voyager en toute sûreté et en bon ordre en Somalie, y compris dans ses eaux territoriales, en intensifiant la lutte contre la traite des êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 522 900
IV.3.5	Soutien au développement humanitaire en République-Unie de Tanzanie	Soutenir les efforts déployés par les services gouvernementaux compétents de la République-Unie de Tanzanie dans les districts et les régions pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable en matière de renforcement des capacités aux fins de planification économique et de gestion efficace des défis migratoires.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 1 273 300
IV.3.6	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	Appuyer les efforts nationaux déployés par les pays d'Amérique latine pour gérer les questions migratoires, et contribuer concrètement au développement durable de l'économie et des ressources humaines dans la région grâce à une plate-forme régionale permettant aux gouvernements d'échanger leurs points de vue et de chercher un terrain d'entente sur les questions migratoires. Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire prélevée sur les revenus de soutien opérationnel est indiquée au paragraphe 247. Le financement total du PLACMI s'élève à 211 700 dollars E.-U..
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 151 700
IV.3.7	Projet de coopération technique visant à renforcer le Processus de Puebla	Soutenir le Processus de Puebla, qui est un mécanisme de consultation, de coordination et de coopération en matière migratoire, afin de parvenir à une intégration régionale. Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire prélevée sur les revenus de soutien opérationnel est indiquée au paragraphe 248. Le financement total du PLACMI s'élève à 329 400 dollars E.-U..
Stratégie de l'OIM : 3, 7		Ressources inscrites au budget : 309 400

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.8	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment à la faveur d'un transfert de main-d'œuvre spécialisée, d'une coopération internationale et d'un renforcement ciblé des capacités. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement argentin pour couvrir le coût des projets qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 1 182 800
IV.3.9	Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations au Belize	Consolider la capacité des services d'immigration du Belize à gérer les frontières avec plus d'efficacité grâce à un système d'information sur la gestion des frontières qui permettra de détecter et d'enregistrer toutes les entrées et toutes les sorties.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 137 300
IV.3.10	Installation de familles brésiliennes dans l'Etat plurinational de Bolivie	Créer des possibilités d'installation économiquement viables dans l'Etat plurinational de Bolivie pour des familles brésiliennes vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 3, 10		Ressources inscrites au budget : 1 692 500
IV.3.11	Assistance technique aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique migratoire au Chili	Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les institutions gouvernementales compétentes, une politique migratoire qui contribuera à renforcer les institutions s'occupant de la migration au Chili.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 8, 11		Ressources inscrites au budget : 330 100
IV.3.12	Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	Renforcer la structure et les capacités d'institutions gouvernementales locales du Honduras, en soutenant la réorganisation et la modernisation de leur infrastructure technologique, et en améliorant les systèmes de sécurité concernant les services d'immigration.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 3 038 500
IV.3.13	Projet d'assistance technique aux services de gestion au Pérou	Fournir une assistance technique pour appuyer les efforts nationaux visant à résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion au Pérou, notamment grâce au transfert de main-d'œuvre spécialisée et au renforcement des capacités. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 12		Ressources inscrites au budget : 25 755 900
IV.3.14	Gestion des migrations à Trinité-et-Tobago	Collaborer avec le Gouvernement de Trinité-et-Tobago sur des questions de coopération technique touchant la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 5		Ressources inscrites au budget : 26 600
IV.3.15	Renforcement des capacités grâce au transfert de connaissances et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	Faciliter le placement d'experts et de boursiers parrainés par l'Université de l'Uruguay.
Stratégie de l'OIM : 4, 12		Ressources inscrites au budget : 948 700

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.16	Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	Appuyer les efforts visant à instituer un mécanisme permettant d'améliorer et de renforcer sans cesse les mesures de politique visant à lutter contre le trafic illicite de personnes, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe en Asie et dans le Pacifique.
Stratégie de l'OIM : 3, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 179 600
IV.3.17	Centre d'appui à l'examen de documents à l'intention du Cambodge, de l'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de la Malaisie, de la Thaïlande et du Viet Nam	Contribuer à la création d'un centre régional d'appui à l'examen de documents pour aider les Gouvernements du Cambodge, de l'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de la Malaisie, de la Thaïlande et du Viet Nam à prévenir la migration irrégulière, la criminalité transnationale et le trafic illicite de personnes grâce à un renforcement de leurs capacités à examiner et vérifier les documents.
Stratégie de l'OIM : 5, 11		Ressources inscrites au budget : 33 100
IV.3.18	Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Afghanistan	Renforcer la capacité du pouvoir législatif et des fonctionnaires afghans à gérer les questions migratoires du pays, en mettant en place des processus appropriés et en améliorant leur compréhension de la gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6		Ressources inscrites au budget : 2 519 900
IV.3.19	Renforcement des capacités aux fins de gestion des migrations en Chine	Renforcer les capacités des autorités nationales et provinciales de la Chine pour qu'elles puissent bien gérer les migrations, combattre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains et promouvoir une gestion ordonnée de la migration de main-d'œuvre.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 1 104 900
IV.3.20	Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement indonésien pour faire face à la migration irrégulière et veiller à ce que les migrants irréguliers soient convenablement traités, en mettant en place un réseau de bureaux de suivi et de coordination, afin de renforcer les capacités institutionnelles nationales pour pouvoir faire face à la migration irrégulière, lutter contre le trafic illicite de migrants et améliorer l'aide aux migrants irréguliers.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 9 579 900
IV.3.21	Aide technique aux fins de modernisation des passeports au Kirghizistan	Apporter un soutien aux efforts du Gouvernement du Kirghizistan pour délivrer des passeports nationaux comportant des éléments de sécurité qui améliorent l'acceptation, au niveau international, des détenteurs de ces passeports en tant que voyageurs ou migrants autorisés.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 175 000
IV.3.22	Renforcement des capacités permettant de lutter contre le trafic illicite de migrants dans la République démocratique populaire lao	Renforcer les capacités des institutions gouvernementales compétentes de la République démocratique populaire lao pour qu'elles puissent lutter contre le trafic illicite de personnes et de migrants et les crimes connexes, et différencier les cas de traite des êtres humains et de trafic illicite de migrants pour pouvoir identifier, combattre et réduire le trafic illicite de migrants au départ et sur le territoire du pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 46 900
IV.3.23	Renforcement des capacités des services d'immigration et de police en Malaisie	Soutenir le Gouvernement de la Malaisie dans sa lutte contre le trafic illicite de personnes en renforçant les capacités des agents de première ligne des services d'immigration, de gestion des frontières et de police.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 61 000

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.24	Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Renforcer les capacités des institutions chargées de la migration en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'elles puissent gérer la migration et faire face aux problèmes de gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 710 700
IV.3.25	Programme de renforcement des frontières dans les Iles Salomon	Renforcer les capacités des services d'immigration des Iles Salomon et leur offrir une assistance technique, afin d'améliorer leur capacité de gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 56 800
IV.3.26	Renforcement des capacités de gestion des frontières et de renseignement en Thaïlande	Aider le bureau de l'immigration en Thaïlande à lutter contre le trafic illicite de personnes en renforçant les procédures de collecte, d'analyse et d'utilisation de renseignements, afin de pouvoir enquêter sur les opérations de trafic illicite d'êtres humains, de lutter contre elles, et d'identifier et d'aider les personnes introduites clandestinement ou victimes de la traite aux frontières.
Stratégie de l'OIM : 11		Ressources inscrites au budget : 41 200
IV.3.27	Renforcement de la gestion des frontières à Vanuatu	Appuyer les efforts du Gouvernement de Vanuatu visant à renforcer la gestion des frontières du pays, en associant toutes les parties prenantes compétentes, notamment les ministères, le personnel chargé du contrôle des frontières et les agents de la force publique.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 333 800
IV.3.28	Renforcement des capacités permettant de lutter contre le trafic illicite de personnes au Viet Nam	Renforcer la capacité du Gouvernement du Viet Nam à lutter contre le trafic illicite et la traite des personnes par voie terrestre, aérienne et maritime.
Stratégie de l'OIM : 11		Ressources inscrites au budget : 58 600
IV.3.29	Renforcement des capacités de gestion des migrations au Bélarus et en Ukraine	Faciliter l'alignement du service national des gardes-frontières de l'Ukraine sur les normes de l'Union européenne, en renforçant les capacités dans le domaine de l'analyse des risques et l'analyse criminelle, et en proposant une formation institutionnelle et un appui au déploiement du système intégré de gestion des frontières. Ce projet doit, en outre, renforcer les capacités de surveillance à la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5		Ressources inscrites au budget : 1 086 500
IV.3.30	Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie	Renforcer les capacités de l'Italie pour qu'elle puisse faire face aux demandeurs d'asile et au flux constant mais imprévisible de migrants irréguliers arrivant en Europe. En outre, ce projet continuera à améliorer la gestion des flux migratoires mixtes aux frontières italiennes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 11		Ressources inscrites au budget : 76 300
IV.3.31	Surveillance des abris temporaires pour étrangers au Portugal	Déterminer, en partenariat avec le Gouvernement du Portugal et des acteurs de la société civile, si les abris temporaires pour migrants irréguliers en détention sont conformes aux normes minimales.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 11 600
IV.3.32	Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations et de réintégration des migrants de retour en Serbie	Contribuer à la mise en place d'un cadre de gestion des migrations en Serbie conformément à l'acquis de l'UE, et renforcer la capacité des institutions centrales et locales à se conformer aux normes de l'Union européenne en matière de gestion des migrations, de réadmission et de réintégration des migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 108 800

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.33 Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces qui aident à renforcer les capacités de l'Espagne en matière de contrôle et de gestion des flux migratoires.
Stratégie de l'OIM : 3, 8, 10	Ressources inscrites au budget : 429 100
Gestion de l'immigration et des frontières	Total des ressources inscrites au budget : 57 584 900

V. MIGRATION ASSISTEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
V.1	Migration de main-d'œuvre	1 482 000	2 291 000	195 300	3 968 300
V.2	Traitement des dossiers et intégration des migrants	8 583 500	25 493 400	1 011 900	35 088 800
	Total	10 065 500	27 784 400	1 207 200	39 057 100

320. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée est d'environ 39,1 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

321. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. L'intégration mondiale des marchés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des techniques de communication ont contribué à gonfler les rangs des travailleurs qualifiés et non qualifiés, des étudiants, des stagiaires, des cadres et des familles qui se déplacent. Les tendances démographiques et sociales dans le monde industrialisé ont fait surgir le besoin de travailleurs et de cadres venant de l'étranger. Des flux migratoires à grande échelle supposent des ajustements qui ne s'opèrent pas toujours sans heurts, mais les économies qui veulent rester compétitives ne peuvent pas ignorer le besoin de changement. Le fait que certains pays de destination ne disposent que d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice du travail de délivrance de visas.

322. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux employeurs une assistance dans les domaines suivants : promotion et recrutement, formation linguistique, orientation culturelle précédant le départ, soutien dans le domaine de l'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et intégration des migrants. Ces services sont façonnés selon les besoins de chaque programme, et assurés à tous les stades du processus : information et demande, entretien et approbation, et aide après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel

environnement et favoriser l'harmonie sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

323. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

324. **Migration de main-d'œuvre :** La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux Etats, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 86 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constitue l'évolution de la démographie et celle des besoins du marché du travail dans de nombreux pays industrialisés ; le facteur d'incitation que représentent la poussée démographique, le chômage et la crise dans les pays moins développés ; et, enfin, les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une vaste proportion de la migration de main-d'œuvre peut être qualifiée d'irrégulière, avec une industrie clandestine qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes régulatoires pour gérer la mobilité de main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit les gouvernements et les migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de main-d'œuvre et une assistance directe aux migrants. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements par des actions d'orientation et de renforcement des capacités,

de diffusion d'informations et de sensibilisation, par la facilitation des recrutements, et par le dialogue et la coopération entre Etats. L'approche de l'OIM en matière de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

325. Traitement des dossiers des migrants et intégration : Quatre secteurs de programme sont englobés ici : les services d'appui en matière d'immigration et de visa, l'aide durant le voyage à l'intention des personnes et des gouvernements, la formation des migrants, et l'intégration des migrants. Ces programmes visent à faciliter la migration au titre de régimes migratoires organisés et réguliers. Il s'agit d'utiliser et d'améliorer les processus existants pour les rendre plus simples, plus accessibles, plus efficaces et plus fiables, à la fois pour les migrants et pour les gouvernements concernés. Les services d'appui de l'OIM en matière d'immigration et de visa sont notamment les suivants : informations générales sur le pays, assistance logistique pour appuyer le traitement des visas, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, aide à la demande de visa, intégrité et vérification des documents, entretiens sans arbitrage, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa

et de délivrance de visa, centres de demande de visa, repérage des familles et informations en matière de visa. L'éventail des mesures d'aide au voyage assurées en faveur des migrants qui financent eux-mêmes leur voyage est essentiellement le même que celles fournies au titre des programmes de réfugiés financés par les gouvernements, à savoir des tarifs aériens pour un aller simple avantageux pour les migrants, une tolérance bagage généreuse et une aide dans les aéroports au moment du départ, lors du transit et à l'arrivée, selon le lieu de destination. Un élément important de ces activités – et l'une des tâches traditionnelles de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation. A cet effet, l'OIM assure une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie est un processus bidirectionnel, et dépend de la volonté des nouveaux arrivants de s'adapter, mais aussi de celle de la société d'accueil de les accepter. L'OIM facilite la coexistence harmonieuse entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil en diffusant des informations sur les droits des migrants et leurs obligations, en assurant des services de conseils et des programmes de soutien destinés à renforcer les compétences des migrants et à leur permettre ainsi de devenir des membres productifs de leur nouvelle communauté.

V.1 Migration de main-d'œuvre

Programme/Projet		Objectifs
V.1.1	Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement par des programmes d'emploi et de migration des jeunes	Soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en renforçant la capacité de gouvernements et d'institutions locales et en appuyant la création de possibilités d'emploi pour les jeunes à l'échelle locale et par le biais de la migration. Actuellement, le pays qui participe à ce projet est la Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 33 000
V.1.2	Activités visant à promouvoir la migration régulière et des solutions de rechange constructives en Egypte	Faciliter la migration régulière en améliorant la diffusion d'informations sur les réalités de la migration régulière, et renforcer les compétences des migrants grâce à des activités de formation et d'éducation, tout en aidant les communautés de migrants, en particulier les jeunes, à devenir des acteurs du développement en Egypte.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 82 100
V.1.3	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	Faciliter l'identification et le recrutement de migrants de la Colombie et du Honduras souhaitant travailler en Espagne.
Stratégie de l'OIM : 1, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 64 300

Programme/Projet		Objectifs
V.1.4	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	Elaborer un processus transparent et équitable visant à identifier, présélectionner, recruter et placer les travailleurs migrants de pays choisis dans des entreprises au Canada.
Stratégie de l'OIM : 1, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 366 900
V.1.5	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une amélioration des moyens de subsistance des migrants et de leur famille en Asie centrale, en protégeant leurs droits et en améliorant les avantages socioéconomiques découlant de la migration de travail.
Stratégie de l'OIM : 7, 12		Ressources inscrites au budget : 281 300
V.1.6	Projet de développement des compétences à l'intention des migrants potentiels au départ de l'Inde	Améliorer l'aptitude à trouver un emploi à l'étranger des jeunes des Etats du nord-est de l'Inde, grâce à la mise en place d'un projet de formation durable et d'une aide au placement.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 954 600
V.1.7	Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels au Kirghizistan	Aider le Gouvernement du Kirghizistan à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation professionnels par des mesures de renforcement des capacités axées sur des pratiques de gestion novatrices, des approches de développement stratégiques et des partenariats.
Stratégie de l'OIM : 4, 12		Ressources inscrites au budget : 403 900
V.1.8	Facilitation de la migration de travailleurs thaïlandais	Fournir des services de recrutement et autres services connexes d'un bon rapport coût/efficacité, fiables, efficaces et transparents, qui facilitent la migration de travail légale, équitable et bien informée de ressortissants thaïlandais.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 945 200
V.1.9	Bonne gouvernance de la gestion des migrations dans la République de Moldova et en Ukraine	Renforcer la capacité de la République de Moldova et de l'Ukraine à réglementer la migration de main-d'œuvre et à promouvoir des retours durables, notamment en renforçant le capital de ressources humaines et en prévenant la perte de compétences.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 13 000
V.1.10	Renforcement de la gestion de la migration de main-d'œuvre en Arménie fondée sur des éléments factuels	Renforcer la gestion des flux de migration de main-d'œuvre en provenance de l'Arménie et à destination des pays de l'Union européenne, en œuvrant en faveur d'un environnement propice à la migration circulaire des travailleurs arméniens, et en renforçant les capacités nationales en matière de gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 356 400
V.1.11	Assistance technique concernant la mobilité de la main-d'œuvre vers l'Italie	Appuyer la mise en place d'un système intégré de gestion des flux de migration de main-d'œuvre en provenance d'un certain nombre de pays vers l'Italie en encourageant l'application d'accords de coopération bilatéraux entre l'Italie et les pays bénéficiaires.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 467 600
Migration de main-d'œuvre.		Total des ressources inscrites au budget : 3 968 300

V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants

Programme/Projet		Objectifs
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	Aider les gouvernements en leur fournissant des services conçus pour améliorer la collecte de données, simplifier et rationaliser les procédures de visa, réduire les tâches administratives qui prennent du temps, diminuer les coûts, améliorer la qualité des services, lutter contre la fraude, améliorer la sécurité dans les missions diplomatiques, et fournir un soutien logistique là où il n'existe pas de représentation. Ces services visent en outre à autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, tout en appuyant et simplifiant la procédure de demande de visa et en veillant à ce que seules les demandes dûment complétées soient soumises, dans le but d'améliorer la qualité du service et l'efficacité de la procédure de visa.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 6, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 7 428 000
V.2.2	Formation des migrants	Veiller à ce que l'intégration des migrants se fasse sans heurts et qu'elle soit réussie, et soulager les communautés d'accueil en matière de soutien aux nouveaux venus ; réduire les dépenses liées à l'intégration des migrants en faisant plus rapidement d'eux des membres économiquement autonomes et productifs de la société d'accueil, en les aidant ainsi à gagner le respect des membres de la communauté.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 3 731 500
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	Réduire le coût du transport aérien pour les migrants et faciliter le voyage, notamment pour ceux qui se rendent à l'étranger pour la première fois, en facilitant les formalités au départ, durant le transit et à l'arrivée, en fournissant une escorte pour le passage aux contrôles d'immigration et de douane, et en communiquant aux répondants des informations sur le voyage.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12		Ressources inscrites au budget : 17 212 500
V.2.4	Intégration des migrants	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement ; favoriser une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 6, 7, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 6 716 800
Traitement des dossiers et intégration des migrants		Total des ressources inscrites au budget : 35 088 800

VI. POLITIQUES MIGRATOIRES ET RECHERCHE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VI.1	Activités de politique migratoire	9 500		500	10 000
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire	1 629 700	1 271 800	145 000	3 046 500
	Total	1 639 200	1 271 800	145 500	3 056 500

326. L'allocation budgétaire totale pour les politiques migratoires et la recherche s'élève à environ 3,1 millions de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

327. Le caractère mondial de la migration s'affirme de plus en plus. Dynamisée par les forces à l'œuvre dans la mondialisation, par les disparités du développement, les tendances démographiques et les changements environnementaux et climatiques, elle est de plus en plus au centre des préoccupations politiques des gouvernements du monde entier. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de près de soixante années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique migratoire. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est le point focal de la coordination des stratégies de l'OIM concernant les questions de migration internationales et le droit international de la migration, et pour la recherche et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce d'appuyer le besoin croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects pluridimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de

politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département se répercutent sur divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres chapitres du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

328. Les projets et activités relevant des politiques migratoires et de la recherche sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

329. **Activités de politique migratoire :** Une saine analyse des données et des politiques est une condition clé pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables. Le Département de la coopération internationale et des partenariats fournit des informations et des conseils sur les tendances, les chances et les défis de la migration. Ses activités visent à renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le Département favorise en outre un dialogue politique pluripartite sur la migration et autres domaines politiques connexes tels que le développement, le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits de l'homme, entre autres, ainsi que dans le cadre de ses activités liées aux processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration, de son soutien au Forum mondial sur la migration et le développement et de sa participation au Groupe mondial sur la migration.

330. Le Département est chargé, en outre, du Dialogue international de l'OIM sur la

migration (IDM). Le but de l'IDM, en accord avec le mandat de l'Organisation, est de fournir aux Etats, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences en matière migratoire, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des problèmes posés par la migration. En fin de compte, la raison d'être de l'IDM est de renforcer la capacité des gouvernements de faire en sorte que les migrations s'effectuent en bon ordre, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets néfastes possibles. La principale session de l'IDM se tient annuellement à l'occasion du Conseil de l'OIM ; en outre, deux ateliers d'intersession sont convoqués chaque année pour élargir et approfondir la réflexion sur la migration. Les thèmes de la session principale et des ateliers d'intersession sont choisis dans le cadre de consultations régulières avec les Membres. Le Département organise par ailleurs des ateliers spécialisés dont le rôle est d'explorer les questions de politique migratoire qui se font jour ; il apporte son soutien et contribue régulièrement aux activités des bureaux extérieurs, des gouvernements et d'autres organisations et entités concernant la politique migratoire. En 2013, le thème de l'IDM sera le même que celui du Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde*, à savoir « Les migrants et le développement ». L'objectif général est d'ajouter de la valeur au débat mondial sur la migration et le développement, alors que se tient, la même année, le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, ainsi que de contribuer à la préparation du Dialogue par les Etats Membres de l'OIM.

331. Au titre de ses fonctions politiques, le Département est aussi chargé de soutenir et de coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias et, plus généralement, toute coopération sur la migration. Dans ce contexte, il suit et développe en permanence les partenariats de l'OIM au niveau inter-Etats et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et pluri-partite garantissant une

coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

332. Les consultations mondiales des PCR sont d'importants mécanismes qui favorisent la coopération et les partenariats entre les Etats sur des questions migratoires, en offrant à ceux-ci une enceinte de dialogue informel et non contraignant au niveau régional. Conformément à l'engagement pris par les Etats en 2009 de tenir des réunions mondiales de PCR tous les deux ans, une troisième réunion mondiale de PCR a eu lieu à Gaborone (Botswana) en octobre 2011. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations, facilitent le brassage d'idées entre les régions et stimulent des échanges permanents entre PCR et, depuis peu, entre ceux-ci et le Forum mondial sur la migration et le développement. Les préparatifs de la quatrième consultation mondiale des PCR, qui doit avoir lieu à Lima (Pérou) en 2013 sont en cours.

333. **Recherche et publications en matière migratoire** : L'OIM effectue des recherches sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et le travail d'orientation des Etats Membres et autres parties prenantes, en améliorant la base de connaissances pour permettre l'élaboration de politiques migratoires, et en réalisant de nouvelles analyses sur les dynamiques migratoires en cours. La Division de la recherche sur la migration aide les bureaux extérieurs de l'OIM à gérer les projets de recherche en approuvant les propositions de projet, en fournissant un soutien technique et des orientations, en passant en revue les rapports finals en vue de leur publication, en renforçant les capacités internes de recherche par la formation du personnel, en mettant à disposition des informations et les ressources de la bibliothèque, et en collaborant avec des consultants externes dans le cadre d'études sur les thèmes migratoires présentant un intérêt actuel.

334. Pour 2013, les activités seront essentiellement axées sur les thèmes principaux suivants : a) le lancement de l'édition 2013 du Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde*, consacré au bien-être des migrants et au développement dans la perspective du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ; b) les profils migratoires des pays dans différentes régions ; c) la migration et l'environnement ; d) la migration et le développement ; e) les effets des politiques et des programmes migratoires ; et f) l'amélioration de la collecte et de l'analyse de

données, particulièrement dans les pays en développement.

335. L'Unité des publications continuera de produire un certain nombre de grandes publications, dont le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, qui est la publication phare de l'OIM, les fascicules de la série consacrée à la recherche en matière de migration, la publication

International Migration, qui paraît six fois par an, et une nouvelle revue, *Migration Policy Practice*. La priorité sera donnée à la publication d'un plus grand nombre de rapports en français et en espagnol, et à l'élargissement du lectorat des publications de l'OIM par une intensification des activités de commercialisation.

VI.1 Activités de politique migratoire

Programme/Projet		Objectifs
VI.1.1	Ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration (IDM)	Offrir aux Etats Membres et observateurs de l'OIM, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales et à d'autres partenaires une tribune d'échanges de vues et d'expériences sur les questions migratoires, afin de dégager des solutions pratiques et de renforcer la coopération. Les enseignements et les approches efficaces à l'intention des décideurs et des praticiens, dégagés des discussions menées dans le cadre du Dialogue, sont synthétisés et diffusés sous forme de rapports.
Stratégie de l'OIM : 7, 9		Ressources inscrites au budget : 10 000
Activités de politique migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 10 000

VI.2 Recherche et publications en matière migratoire

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.1	Cartographie des incidences des diplômés en sciences sociales et humaines sur la société	Contribuer à une meilleure compréhension de la mobilité sectorielle et géographique des diplômés en sciences sociales et humaines et de leurs incidences sur la société
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 60 300
VI.2.2	Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations	Créer un observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations, en mettant en réseau des centres de recherche des trois régions chargés de donner aux décideurs et au public des données fiables et harmonisées ainsi que des recherches appliquées sur les flux migratoires intrarégionaux, et plus particulièrement sur le lien entre la migration et le développement.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 1 979 400
VI.2.3	Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes concernant les politiques en matière de migrations et développement	Contribuer au processus de coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes, et renforcer les capacités régionales en vue d'un échange régulier d'informations et de bonnes pratiques, dans le but de créer des modules de gestion sur les politiques en matière de migrations et développement.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 608 300
VI.2.4	Réseau européen des migrations	Répondre aux besoins d'information des institutions et autorités communautaires ainsi que des institutions s'occupant des questions de migration et d'asile en Autriche, en Lituanie et en Slovaquie, en mettant à disposition des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile, en vue de soutenir l'élaboration de politiques de l'Union européenne dans ces domaines.
Stratégie de l'OIM : 3, 6		Ressources inscrites au budget : 302 700

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.5	Scénarios territoriaux et visions pour l'Europe en 2050	Aider les décideurs à formuler une vision intégrée et cohérente à long terme concernant des structures viables et globales et les sociétés sur le territoire de l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 4, 7		Ressources inscrites au budget : 95 800
Recherche et publications en matière migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 3 046 500

VII. PROGRAMMES DE REPARATION

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VII.1	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie		75 000	3 800	78 800
VII.2	Action visant à mettre un terme aux déplacements en Colombie par des mesures de réparation et de restitution	28 000	50 600	3 900	82 500
VII.3	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	4 141 300	11 302 700	772 200	16 216 200
	Total	4 169 300	11 428 300	779 900	16 377 500

336. L'allocation budgétaire totale pour les programmes de réparation s'élève à environ 16,4 millions de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, aux pages 10 et 11.

337. Les défis du phénomène migratoire au 21^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossession, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. A mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM assure des

conseils spécialisés, une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes de réparation concernent essentiellement la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la restitution de droits de propriété, la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes prises individuellement, et de dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'actions portant sur des stratégies nationales de réparation.

	Programme/Projet	Objectifs
VII.1	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie	Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement de la Colombie pour mettre en œuvre une politique nationale de restitution des terres aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux victimes de dépossession de terres.
	Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 78 800
VII.2	Action visant à lutter contre les déplacements en Colombie par des mesures de réparation et de restitution	Offrir au Bureau du médiateur une assistance technique pour qu'il puisse lutter contre les déplacements et soutenir les victimes du conflit par des mesures de réparation et de restitution en Colombie.
	Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 82 500

Programme/Projet		Objectifs
VII.3	Renforcement institutionnel pour soutenir les victimes du conflit en Colombie	Aider le Gouvernement de la Colombie à jeter des bases solides permettant de mettre en œuvre la loi sur les victimes avec efficacité, en temps voulu et de manière appropriée. Une assistance sera fournie pour renforcer les capacités institutionnelles de gestion stratégique et renforcer les politiques, les systèmes et la fourniture de services dans les domaines prioritaires que sont le relèvement ainsi que les réparations financières et collectives, et mettre en place des stratégies conçues sur mesure à l'intention des femmes et des groupes ethniques.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 16 216 200
Programmes de réparation		Total des ressources inscrites au budget : 16 377 500

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	2 416 300		245 700	2 662 000
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	972 500		116 700	1 089 200
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	412 000	7 068 000		7 480 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		25 000		25 000
	Total	3 800 800	7 093 000	362 400	11 256 200

338. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 11,3 millions de dollars E.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 Personnel détaché

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1.1	Experts associés	1 645 300		190 400	1 835 700
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	771 000		55 300	826 300
	Total	2 416 300		245 700	2 662 000

VIII.1.1 Experts associés

339. Le programme relatif aux experts associés vise à mettre mieux en adéquation les priorités des donateurs et les programmes en cours et potentiels de l'OIM, offrant ainsi une bonne occasion d'atteindre des objectifs de développement mutuellement avantageux. Ressource vitale pour l'Organisation, ces experts complètent ses opérations dans divers domaines techniques et opérationnels dans divers lieux d'affectation. Parallèlement, ces affectations ont une vocation d'apprentissage, offrant aux experts associés la possibilité de se forger une solide expérience dans un environnement international. Les experts associés sont mis à la disposition de l'OIM par des gouvernements pour une période initiale d'un an, avec une possibilité de prolongation jusqu'à trois ans, afin d'appuyer les activités de l'Organisation dans les bureaux extérieurs et au Siège. Dans certains cas, les experts associés sont absorbés dans les structures de l'OIM au terme de leur affectation.

340. Actuellement, on dénombre 15 experts associés à différents stades de leur contrat, qui travaillent pour l'Organisation sur un large éventail de projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, à Accra, Dar es Salam, Islamabad, Nairobi, Rabat et Yangon. Ils sont parrainés par les Gouvernements de l'Australie, de la Finlande, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique. Des négociations ont été engagées avec d'autres gouvernements pour que d'autres experts associés soient mis à disposition. En général, les gouvernements financent leurs propres ressortissants dans le cadre de ce programme. Cependant, certains donateurs parrainent aussi des ressortissants de pays en développement.

Ressources inscrites au budget : 1 835 700

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

341. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par le budget de l'Administration et par celui des opérations, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter le financement de la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Spécialiste de la thématique migration/développement au Portugal – Poste financé par le Gouvernement du Portugal**

Le Gouvernement portugais, considérant que ses relations avec les pays africains lusophones sont très importantes, souhaite continuer d'apporter un appui à l'Afrique afin de favoriser son développement. Cet expert aidera à associer la diaspora portugaise à la mise en œuvre de programmes concernant la migration et le développement dans le pays et en Afrique. Il aidera également à définir une stratégie décentralisée afin de maximiser les incidences de la migration sur les projets liés à la migration et au développement.

- **Spécialiste de la gestion des migrations – Poste financé par le Gouvernement de la Turquie**

Le Gouvernement de la Turquie finance le détachement d'un spécialiste de haut niveau des migrations, qui aidera le Directeur du Département de la gestion des migrations à élaborer la politique de l'OIM et ses programmes concernant la gestion des migrations dans le contexte des flux migratoires complexes.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bruxelles, financées par la Belgique**

Le Bureau de l'OIM à Bruxelles bénéficie du soutien du Gouvernement belge pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Helsinki, financées par la Finlande**

Le Bureau de l'OIM à Helsinki bénéficie du soutien du Gouvernement finlandais pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Koweït**

Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par la Slovaquie**

Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement slovaque pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 826 300

VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	972 500		116 700	1 089 200

342. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour saisir et traiter les informations biographiques et démographiques sur les migrants et les services qui leur sont fournis concernant le dépistage des maladies, la formation des migrants, les retours volontaires assistés, les services pré-consulaires, la lutte contre la traite et les mouvements de populations. Chaque bureau extérieur de l'OIM a accès au système, ce qui permet aux membres du personnel sur le terrain de partager des données à l'occasion des services multiples qu'ils assurent dans le cadre de l'Organisation. Ces données, consolidées dans le dépôt de stockage de données, servent à l'établissement de rapports et sont intégrées dans d'autres systèmes d'entreprise comme PRISM. MiMOSA est doté d'une interface automatisée avec le *Refugee Processing Centre System* du Département d'Etat des Etats-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres de lutte contre les maladies des Etats-Unis.

343. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que les notifications préalables de réservation (*Advance Booking Notification*), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système global intégré d'enregistrement des commandes de billets d'avion (*Global Airline Ticket Order Record* (iGATOR)) et PRISM Financials, et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est actuellement utilisée par le Bureau de l'OIM à New-York. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et PRISM, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de régler en temps voulu les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 1 089 200

VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	412 000	7 068 000		7 480 000

344. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, et font partie intégrante des revenus de soutien opérationnel. Ils sont alloués pour soutenir financièrement la structure et les services hors-Siège de l'Organisation, et pour financer le Fonds de l'OIM pour le développement. L'allocation des revenus divers est décrite de façon plus détaillée aux paragraphes 244 à 252.

Ressources inscrites au budget : 7 480 000

VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		25 000		25 000

345. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2013 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 25 000

VENTILATION
GEOGRAPHIQUE
DE LA PARTIE
OPERATIONNELLE DU
BUDGET



VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET (en dollars E.-U.)

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2013

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	68 967 200	50 127 300	53 194 400	5 906 300	112 340 600	28 055 400	6 455 000	325 046 200
II. Migration et santé	17 565 500	5 957 400	3 450 400		28 653 300	7 555 400	2 539 100	65 721 100
III. Migration et développement	1 396 700		21 909 700		686 400	1 530 200	472 900	25 995 900
IV. Migration régulée	13 782 100	951 900	34 833 600	7 228 600	42 669 600	56 689 300	56 400	156 211 500
V. Migration assistée	3 209 300		8 970 500	1 033 600	17 027 600	5 722 200	3 093 900	39 057 100
VI. Politiques migratoires et recherche						458 800	2 597 700	3 056 500
VII. Programmes de réparation			16 377 500					16 377 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général		500 000				291 000	10 465 200	11 256 200
Total général	104 920 800	57 536 600	138 736 100	14 168 500	201 377 500	100 302 300	25 680 200	642 722 000

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le document MC/2317 est reproduite ci-après.

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2012 (MC/2317)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	61 109 200	63 806 400	39 294 200	4 998 900	124 932 600	22 572 300	6 380 600	323 094 200
II. Migration et santé	19 231 200	5 790 600	90 800		28 061 300	6 366 500	2 110 200	61 650 600
III. Migration et développement	595 200		21 777 600		25 300	7 327 900		29 726 000
IV. Migration régulée	4 143 300	823 100	55 548 900		29 822 500	50 996 500	634 400	141 968 700
V. Migration assistée	4 225 700	30 300	7 597 700	1 022 900	18 344 600	10 047 700	1 440 100	42 709 000
VI. Politiques migratoires et recherche		236 400				1 116 500	3 309 700	4 662 600
VII. Programmes de réparation		66 300	700 400					766 700
VIII. Appui aux programmes de caractère général		411 600				420 400	9 967 200	10 799 200
Total général	89 304 600	71 164 700	125 009 600	6 021 800	201 186 300	98 847 800	23 842 200	615 377 000

PROGRAMMES ET PROJETS PAR REGION

Afrique

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	48 830 600
I.2.1	Aide générale au rapatriement	416 300
I.3.1	Stabilisation communautaire et renforcement de la gestion des migrations en Egypte, en Libye et en Tunisie	3 410 000
I.3.2	Stabilisation communautaire et rétablissement des infrastructures en Angola	131 400
I.3.3	Rapatriement volontaire de réfugiés et de migrants de retour angolais depuis les pays voisins	482 300
I.3.4	Réintégration sociale de migrants de retour au Tchad	368 400
I.3.5	Soutien à la justice militaire et à la police nationale dans la République démocratique du Congo	882 300
I.3.6	Rétablissement de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire	76 300
I.3.7	Aide au transport et assistance logistique en vue du retour de réfugiés sud-soudanais depuis l'Ethiopie	46 200
I.3.8	Programme de subsistance pour garantir la paix et la réconciliation au Kenya	239 200
I.3.9	Renforcement des capacités nationales en matière de coordination et de gestion des camps en Namibie	56 600
I.3.10	Redressement rapide de migrants retournant au Niger	1 661 100
I.3.11	Renforcement des possibilités de réintégration socioéconomique des migrants de retour au Rwanda	304 100
I.3.12	Initiative transitoire en Somalie	3 507 900
I.3.13	Aide humanitaire aux réfugiés somaliens	193 100
I.3.14	Assistance humanitaire et stabilisation communautaire au Soudan du Sud	4 416 900
I.3.15	Programme conjoint de réduction des conflits au Soudan	2 059 800
I.3.16	Assistance humanitaire d'urgence, redressement rapide et réintégration à l'intention de populations mobiles et vulnérables au Zimbabwe	1 231 300
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	653 400
		Total partiel
		68 967 200
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	11 950 800
II.2.1	Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA)	1 759 800
II.2.2	Recherche sur les vulnérabilités en matière de santé des populations mobiles et des communautés touchées en Afrique australe	243 400
II.2.3	Protection sanitaire des migrants retenus en Egypte	41 400
II.2.4	Amélioration du dépistage et du traitement de la tuberculose et du VIH/sida parmi les migrants et les réfugiés en Ethiopie	176 900
II.2.5	Amélioration de l'accès aux soins de santé parmi les communautés très mobiles au Mozambique	161 000
II.2.6	Amélioration de l'hygiène de l'environnement des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Somalie	495 500
II.2.7	Prévention et traitement du VIH/sida à l'intention des migrants et des communautés touchées en Afrique du Sud	1 974 200

Afrique (suite)

Migration et santé (suite)		
II.3.2	Aide psychosociale aux enfants, aux jeunes et à leur famille touchés par la crise en Libye	762 500
		Total partiel 17 565 500
Migration et développement		
III.1.1	Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	976 500
III.1.3	Mobilisation de la diaspora pour qu'elle contribue au développement du Maroc	420 200
		Total partiel 1 396 700
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	59 900
IV.1.2	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants potentiels depuis l'Afrique de l'Ouest vers leur pays d'origine	743 600
IV.1.3	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration à l'intention de migrants en détresse en Egypte, en Libye et en Tunisie	2 246 900
IV.1.4	Aide à la réintégration de mineurs angolais non accompagnés après leur arrivée en Angola	200 600
IV.1.5	Retour volontaire assisté et réintégration, depuis la Suisse vers la Tunisie	649 300
IV.2.2	Assistance, mécanismes d'orientation et échanges de pratiques en matière de lutte contre la traite en Libye et en Tunisie	97 000
IV.2.3	Amélioration de la protection des migrants vulnérables à Djibouti	519 500
IV.2.4	Renforcement des capacités pour lutter contre la traite des êtres humains en Egypte	232 900
IV.2.5	Activités de lutte contre la traite au Ghana	149 100
IV.2.6	Activités de lutte contre la traite en République-Unie de Tanzanie	480 100
IV.2.7	Riposte à la traite des êtres humains en Ouganda	833 800
IV.2.8	Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	222 000
IV.3.2	Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières au Malawi, au Mozambique, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie	459 700
IV.3.3	Amélioration de la gestion des migrations au Nigéria	5 091 500
IV.3.4	Soutien à la lutte contre la piraterie en renforçant les capacités et en améliorant la protection sociale en Somalie	522 900
IV.3.5	Soutien au développement humanitaire en République-Unie de Tanzanie	1 273 300
		Total partiel 13 782 100
Migration assistée		
V.1.1	Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement par des programmes d'emploi et de migration des jeunes	33 000
V.1.2	Activités visant à promouvoir la migration régulière et des solutions de rechange constructives en Egypte	82 100
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	331 700
V.2.2	Formation des migrants	60 300
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	2 702 200
		Total partiel 3 209 300
		Total 104 920 800

Moyen-Orient

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	47 865 000
I.3.17	Revitalisation des communautés et aide aux Iraquiens vulnérables en Iraq, en Jordanie et au Liban	64 100
I.3.18	Initiative transitoire au Yémen	2 198 200
Total partiel		50 127 300
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	5 314 100
II.2.8	Amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Egypte et le Yémen	535 300
II.2.9	Gestion de la tuberculose parmi la population de migrants internationaux en Jordanie	80 000
II.3.1	Aide humanitaire aux migrants éthiopiens en détresse au Yémen	28 000
Total partiel		5 957 400
Migration régulée		
IV.1.6	Information et aide au retour et à la réintégration d'Iraquiens	734 000
IV.1.7	Promotion du placement dans un emploi pour les migrants de retour en Iraq	157 700
IV.2.9	Sensibilisation et renforcement des capacités afin de lutter contre la traite des personnes et de protéger les victimes en Jordanie	60 200
Total partiel		951 900
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	500 000
Total partiel		500 000
Total		57 536 600

Amérique latine et Caraïbes

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	417 900
I.2.1	Aide générale au rapatriement	26 100
I.3.19	Aide aux déplacés internes et aux communautés d'accueil en Colombie	8 505 700
I.3.20	Réintégration des ex-combattants et développement communautaire en Colombie	40 356 100
I.3.21	Développement des infrastructures et services de santé en Equateur	1 087 000
I.3.22	Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti	2 236 400
I.3.23	Renforcement des capacités institutionnelles en Haïti	353 600
I.3.24	Appui à la gouvernance locale et à la jeunesse au Panama	21 200
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	190 400
Total partiel		53 194 400
Migration et santé		
II.2.10	Mesures visant à créer des solutions de rechange pour réduire la vulnérabilité au VIH/sida parmi les professionnels du sexe en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 894 300
II.2.11	Protection sociale des populations vulnérables en Colombie	556 100
Total partiel		3 450 400
Migration et développement		
III.1.4	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	16 979 000
III.1.5	Renforcement des capacités de coopération des communautés au Paraguay	25 300
III.1.6	Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	4 905 400
Total partiel		21 909 700
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	94 000
IV.1.8	Réintégration socioéconomique de ressortissants rapatriés au Guatemala	779 200
IV.2.10	Protection des migrants vulnérables dans les Caraïbes	74 900
IV.2.11	Lutte contre la traite des personnes en Equateur et en Uruguay	273 300
IV.2.12	Activités de lutte contre la traite au Mexique	38 700
IV.3.6	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	151 700
IV.3.7	Projet de coopération technique visant à renforcer le Processus de Puebla	309 400
IV.3.8	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	1 182 800
IV.3.9	Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations au Belize	137 300
IV.3.10	Installation de familles brésiliennes dans l'Etat plurinational de Bolivie	1 692 500
IV.3.11	Assistance technique aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique migratoire au Chili	330 100
IV.3.12	Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	3 038 500
IV.3.13	Projet d'assistance technique aux services de gestion au Pérou	25 755 900

Amérique latine et Caraïbes (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.14	Gestion des migrations à Trinité-et-Tobago	26 600
IV.3.15	Renforcement des capacités grâce au transfert de connaissances et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	948 700
Total partiel		34 833 600
Migration assistée		
V.1.3	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	64 300
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 580 200
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	6 326 000
Total partiel		8 970 500
Programmes de réparation		
VII.1	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie	78 800
VII.2	Action visant à mettre un terme aux déplacements en Colombie par des mesures de réparation et de restitution	82 500
VII.3	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	16 216 200
Total partiel		16 377 500
Total		138 736 100

Amérique du Nord

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	5 906 300
<i>Total partiel</i>		5 906 300
Migration régulée		
IV.1.9	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Canada	7 228 600
<i>Total partiel</i>		7 228 600
Migration assistée		
V.1.4	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	366 900
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	666 700
<i>Total partiel</i>		1 033 600
Total		14 168 500

Asie et Océanie

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	73 196 000
I.3.25	Assistance humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants de retour en Afghanistan	2 910 800
I.3.26	Développement des infrastructures en Afghanistan	5 623 100
I.3.27	Amélioration des installations et des services sanitaires et éducatifs en Afghanistan	5 049 300
I.3.28	Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe en Indonésie	3 986 500
I.3.29	Programme de secours et de reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie	2 162 700
I.3.30	Mesures locales de réduction des risques de catastrophe au Myanmar	601 500
I.3.31	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	14 679 500
I.3.32	Aide humanitaire aux victimes vulnérables des inondations au Pakistan	2 652 200
I.3.33	Aide d'urgence aux familles touchées par le cyclone et les inondations aux Philippines	83 800
I.3.34	Programme de transition et de redressement socioéconomiques pour Sri Lanka	841 100
I.3.35	Aide à la stabilisation communautaire au Timor-Leste	359 700
I.3.36	Renforcement des capacités permettant de riposter aux catastrophes naturelles au Turkménistan	194 400
Total partiel		112 340 600
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	25 720 200
II.2.12	Etude sur les incidences sanitaires de l'exploitation des victimes de la traite et des mauvais traitements qui leur sont infligés dans la sous-région du Grand Mékong	83 500
II.2.13	Soutien communautaire en faveur de la prévention du VIH/sida et de la tuberculose parmi les migrants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan	244 300
II.2.14	Amélioration de l'état de santé des populations touchées par les mouvements et des communautés d'accueil dans l'Etat Mên, au Myanmar	55 100
II.2.15	Renforcement des mesures de riposte au paludisme et à la tuberculose en Thaïlande	1 929 900
II.2.16	Encouragement de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes au Viet Nam	145 500
II.3.3	Réduction des vulnérabilités des Rohingyas à la faveur de contacts avec la communauté et d'une amélioration de leur accès aux services sociaux et sanitaires	474 800
Total partiel		28 653 300
Migration et développement		
III.2.1	Aide au retour d'Afghans qualifiés	686 400
Total partiel		686 400
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	86 200
IV.1.10	Aide au retour et à la réintégration à l'intention d'Afghans	2 451 100
IV.1.11	Retour et réintégration de demandeurs d'asile déboutés en Australie	2 484 400
IV.1.12	Aide au retour volontaire et à la réintégration à l'intention des Etats Membres du Processus de Bali	816 800
IV.1.13	Soins aux migrants en situation irrégulière en Indonésie et retour volontaire	19 797 300
IV.2.13	Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	454 100

Asie et Océanie (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.14	Activités de lutte contre la traite dans certains pays du Grand Mékong et en Malaisie	353 900
IV.2.15	Activités de lutte contre la traite au Bangladesh	247 900
IV.2.16	Renforcement des capacités de lutte contre la traite et d'aide aux victimes de la traite en Indonésie	374 100
IV.2.17	Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon	354 800
IV.2.18	Aide directe aux victimes de la traite en Mongolie	26 300
IV.2.19	Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	321 300
IV.3.16	Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	179 600
IV.3.17	Centre d'appui à l'examen de documents à l'intention du Cambodge, de l'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de la Malaisie, de la Thaïlande et du Viet Nam	33 100
IV.3.18	Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Afghanistan	2 519 900
IV.3.19	Renforcement des capacités aux fins de gestion des migrations en Chine	1 104 900
IV.3.20	Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie	9 579 900
IV.3.21	Aide technique aux fins de modernisation des passeports au Kirghizistan	175 000
IV.3.22	Renforcement des capacités permettant de lutter contre le trafic illicite de migrants dans la République démocratique populaire lao	46 900
IV.3.23	Renforcement des capacités des services d'immigration et de police en Malaisie	61 000
IV.3.24	Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée	710 700
IV.3.25	Programme de renforcement des frontières dans les Iles Salomon	56 800
IV.3.26	Renforcement des capacités de gestion des frontières et de renseignement en Thaïlande	41 200
IV.3.27	Renforcement de la gestion des frontières à Vanuatu	333 800
IV.3.28	Renforcement des capacités permettant de lutter contre le trafic illicite de personnes au Viet Nam	58 600
Total partiel		42 669 600
Migration assistée		
V.1.5	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	281 300
V.1.6	Projet de développement des compétences à l'intention des migrants potentiels au départ de l'Inde	954 600
V.1.7	Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels au Kirghizistan	403 900
V.1.8	Facilitation de la migration de travailleurs thaïlandais	945 200
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 456 700
V.2.2	Formation des migrants	14 700
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	6 215 600
V.2.4	Intégration des migrants	5 755 600
Total partiel		17 027 600
Total		201 377 500

Europe

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	20 613 000
I.2.1	Aide générale au rapatriement	19 000
I.3.37	Réinstallation du personnel du Ministère de la défense mis à pied en Bosnie-Herzégovine	2 541 400
I.3.38	Stimulation économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	4 796 800
I.4.2	Réseau NEEDS (Network for Enhanced Electoral and Democracy Support)	85 200
Total partiel		28 055 400
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	6 812 800
II.2.17	Renforcement des capacités concernant le VIH/sida et activités de sensibilisation au VIH/sida parmi les populations mobiles en Bosnie-Herzégovine	372 500
II.2.18	Campagne de sensibilisation visant à améliorer les services médicaux et sanitaires pour les demandeurs d'asile en Pologne	18 300
II.2.19	Solutions d'emploi et aide à l'accès aux droits de citoyenneté à l'intention des communautés roms en Serbie	103 100
II.3.4	Renforcement du système de soins médicaux en Bosnie Herzégovine et au Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	248 700
Total partiel		7 555 400
Migration et développement		
III.1.7	Développement des microentreprises en Arménie	735 300
III.1.8	Soutien aux migrants retournant en République tchèque	36 800
III.1.9	Participation de la diaspora au développement économique du Kosovo placé sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	357 000
III.1.10	Migration et développement en République de Moldova	401 100
Total partiel		1 530 200
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	44 239 700
IV.1.14	Création d'un réseau européen de retour volontaire	392 400
IV.1.15	Mécanismes communs entre l'UE et le Ghana en vue de permettre une réintégration durable	126 600
IV.1.16	Soutien à la mise en œuvre des accords de réadmission passés par l'UE avec la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine	391 700
IV.1.17	Fourniture d'informations sur le retour volontaire ainsi que d'informations concernant spécifiquement certains pays en Autriche et en Allemagne	384 000
IV.1.18	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de familles vulnérables résidant en Belgique, en Lituanie et aux Pays-Bas	1 807 800
IV.1.19	Aide à la réintégration après l'arrivée à l'intention de migrants retournant en Azerbaïdjan	191 700
IV.1.20	Réintégration de migrants géorgiens de retour et mise en œuvre de l'accord de réadmission UE-Géorgie	1 587 100
IV.1.21	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	42 300

Europe (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.1.22	Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	46 700
IV.1.23	Retour volontaire assisté de migrants irréguliers en Turquie	42 300
IV.2.20	Activités de lutte contre la traite en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie	532 000
IV.2.21	Activités de lutte contre la traite au Bélarus, dans la République de Moldova et en Ukraine	4 805 300
IV.2.22	Aide aux victimes de la traite en Albanie	126 700
IV.2.23	Activités de lutte contre la traite en Turquie	210 400
IV.3.1	Information sur la migration et services de liaison dans la région méditerranéenne	50 300
IV.3.29	Renforcement des capacités de gestion des migrations au Bélarus et en Ukraine	1 086 500
IV.3.30	Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie	76 300
IV.3.31	Surveillance des abris temporaires pour étrangers au Portugal	11 600
IV.3.32	Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations et de réintégration des migrants de retour en Serbie	108 800
IV.3.33	Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	429 100
Total partiel		56 689 300
Migration assistée		
V.1.9	Bonne gouvernance de la gestion des migrations dans la République de Moldova et en Ukraine	13 000
V.1.10	Renforcement de la gestion de la migration de main-d'œuvre en Arménie fondée sur des éléments factuels	356 400
V.1.11	Assistance technique concernant la mobilité de la main-d'œuvre vers l'Italie	467 600
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 052 300
V.2.2	Formation des migrants	569 700
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	1 302 000
V.2.4	Intégration des migrants	961 200
Total partiel		5 722 200
Politiques migratoires et recherche		
VI.2.1	Cartographie des incidences des diplômés en sciences sociales et humaines sur la société	60 300
VI.2.4	Réseau européen des migrations	302 700
VI.2.5	Scénarios territoriaux et visions pour l'Europe en 2050	95 800
Total partiel		458 800
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	291 000
Total partiel		291 000
Total		100 302 300

Appui et services à l'échelle mondiale

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	6 455 000
		Total partiel 6 455 000
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	2 539 100
		Total partiel 2 539 100
Migration et développement		
III.1.2	Renforcement des capacités institutionnelles permettant une politique des diasporas en Afrique et au Moyen-Orient	472 900
		Total partiel 472 900
Migration régulée		
IV.2.1	Mesures de lutte contre la traite des êtres humains fondées sur des preuves	56 400
		Total partiel 56 400
Migration assistée		
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	7 100
V.2.2	Formation des migrants	3 086 800
		Total partiel 3 093 900
Politiques migratoires et recherche		
VI.1.1	Ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration (IDM)	10 000
VI.2.2	Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations	1 979 400
VI.2.3	Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes concernant les politiques en matière de migrations et développement	608 300
		Total partiel 2 597 700
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.1	Experts associés	1 835 700
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	35 300
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	1 089 200
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	7 480 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	25 000
		Total partiel 10 465 200
		Total 25 680 200
		Total général 642 722 000

ANNEXES



ANNEXE I – FONDS DETENUS DANS DES COMPTES SPECIAUX

COMPTE D'OPERATIONS D'URGENCE

Le compte d'opérations d'urgence (Emergency Preparedness Account – EPA) a été créé le 30 août 1993 en accord avec le Bulletin général n° 1054 de l'OIM. L'EPA doit servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent dans l'attente de financements extérieurs. Toute utilisation autorisée de l'EPA est considérée comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les sommes prélevées sur ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que l'opération en question est assurée du soutien d'un donateur. En août 2012, le solde du compte s'élevait à 188 810 dollars E.-U..

MECANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n°1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Ce mécanisme, qui est censé maintenir un solde opérationnel de 30 millions de dollars E.-U., doit être financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les Etats Membres, le secteur privé et les particuliers. En août 2012, il affichait un solde de 1 839 348 dollars E.-U..

Le Mécanisme a été institué dans le contexte des récentes crises majeures qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies et d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

L'Administration prélèvera des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de crise entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs affectées à cette situation d'urgence, et réapprovisionnera le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la crise en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

FONDS DE REPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR en mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter les interventions conjointes des deux organisations. Il définit précisément les responsabilités incombant à chacune d'elles dans la fourniture d'une aide au transport. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence en étroite collaboration avec le HCR. Il est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars E.-U.. En août 2012, le solde du Fonds s'élevait à 545 665 dollars E.-U..

FONDS DE PRET AUX REFUGIES

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leur répondant.

On estime que 75 920 réfugiés solliciteront le Fonds de prêt en 2013, et qu'un montant d'environ 203 400 000 dollars E.-U. y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources disponibles et les besoins du Fonds pour 2013, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2013</u> <u>en dollars E.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2012	20 000 000
Contributions du Gouvernement des Etats-Unis	150 400 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	42 880 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements	120 000
Intérêts créditeurs	5 000
Intérêts retournés au Trésor des Etats-Unis	(5 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	213 400 000
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	203 400 000
	<hr/>
Solde estimatif reporté en fin d'exercice	<u>10 000 000</u>

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

Prévisions pour 2013 en dollars E.-U.

Compte de capital

Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>

Compte de produits

Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	25 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets *	<u>(25 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>

* Allocation à des projets prioritaires

25 000 dollars E.-U.

ANNEXE II – CONSIDERATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Si la plupart des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces deux monnaies, un nombre croissant de transactions sont réalisées dans d'autres monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change. Par exemple, la valeur des salaires versés au personnel des bureaux extérieurs dans la monnaie du pays peut fluctuer selon qu'elle est exprimée en francs suisses (pour la partie administrative du budget) ou en dollars E.-U. (pour la partie opérationnelle du budget), selon les fluctuations que subissent les taux de change.

Pour le Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, pour pouvoir exprimer en francs suisses ou en dollars E.-U. d'autres monnaies nationales. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM du monde entier et être compilées en temps opportun, de façon que le document soit prêt pour les sessions des organes directeurs. Le dollar E.-U. a continué de s'affaiblir globalement face à d'autres grandes monnaies tout au long de 2012. Les taux de change moyens enregistrés au cours du mois d'août 2012 pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Franc suisse/dollar E.-U.	0,938
Euro/dollar E.-U.	0,779/1,284
Livre sterling/dollar E.-U.	0,636/1,572
Dollar canadien/dollar E.-U.	1,007
Dollar australien/dollar E.-U.	0,968

Le taux de change appliqué à la partie administrative du budget est de 1,03 francs suisses pour 1 dollar E.-U.. Il convient de noter que les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur cette partie du budget sont largement neutralisés par le fait que la principale monnaie dans laquelle sont exprimées les recettes et les dépenses est la même, à savoir le franc suisse. Pour la partie opérationnelle, en revanche, cette protection n'existe pas, et la Division de la Trésorerie surveille constamment les niveaux des monnaies étrangères.

ANNEXE III – PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels et du financement confirmé. Les dotations en effectifs et les dépenses administratives déterminées sur la base d'une projection des structures existantes sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et sont, de ce fait, constamment réajustées.

Les effectifs et les structures administratives financés par les revenus de soutien opérationnel sont indiqués à part, dans le tableau des effectifs.

	Estimations révisées pour 2012 (MC/EX/717)										Estimations pour 2013									
	Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets				
	Effectifs		Coût total		Total	Effectifs		Coût total		Total	Effectifs		Coût total		Total	Effectifs		Coût total		
	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	
SIEGE																				
Bureau du Directeur général																				
Bureau du Chef de Cabinet	1	1	396 000	1	1	396 000	2	1	620 000	2	1	620 000	2	1	620 000	2	1	620 000		
inspecteur général	1		258 000	1		258 000	1		273 000	1		273 000	1		273 000	1		273 000		
Affaires juridiques	3		511 000	3		511 000	3		477 000	3		477 000	3		477 000	3		477 000		
Médecine du travail		1	180 000		1	180 000		1	197 000		1	197 000		1	197 000		1	197 000		
			5 000			5 000			5 000			5 000			5 000			5 000		
Coopération internationale et partenariats																				
Organes directeurs	5		727 000	5		727 000	5		717 000	5		717 000	5		717 000	5		717 000		
Partenariats internationaux	1		246 000	1		246 000	1		234 000	1		234 000	1		234 000	1		234 000		
Médias et communication	2	1	607 000	2	1	607 000	2	1	655 000	2	1	655 000	2	1	655 000	2	1	655 000		
Relations avec les donateurs	1		284 000	1		284 000	1		299 000	1		299 000	1		299 000	1		299 000		
Recherche sur la migration	1		355 000	1		355 000	1		424 000	1		424 000	1		424 000	1		424 000		
Droit international de la migration	3		596 000	3		596 000	3		592 000	3		592 000	3		592 000	3		592 000		
			30 000			30 000			30 000			30 000			30 000			30 000		
Gestion des migrations																				
Migration et santé	2		397 000	2		397 000	2		422 000	2		422 000	2		422 000	2		422 000		
Gestion de l'immigration et des frontières	1		230 000	1		230 000	1		222 000	1		222 000	1		222 000	1		222 000		
Aide aux migrants			45 000			45 000			187 000			187 000			187 000			187 000		
Opérations et situations d'urgence																				
Préparation et intervention	2		477 000	2		477 000	2		494 000	2		494 000	2		494 000	2		494 000		
Transition et réadaptation	1		150 000	1		150 000	1		153 000	1		153 000	1		153 000	1		153 000		
Reinstallation et gestion des mouvements	1	1	288 000	1	1	288 000	1	1	290 000	1	1	290 000	1	1	290 000	1	1	290 000		
Biens fonciers et immobiliers et réparations			79 000			79 000			268 000			268 000			268 000			268 000		
Statistiques et gestion des connaissances			66 000			66 000			91 000			91 000			91 000			91 000		
Gestion des ressources																				
Gestion des ressources humaines	2		276 000	2		276 000	2		289 000	2		289 000	2		289 000	2		289 000		
Technologie de l'information et communications	2	1	638 000	2	1	638 000	2	1	682 000	2	1	682 000	2	1	682 000	2	1	682 000		
Comptabilité			165 000			165 000			158 000			158 000			158 000			158 000		
Budget	1		150 000	1		150 000	1		140 000	1		140 000	1		140 000	1		140 000		
Trésorerie	1		188 000	1		188 000	1		176 000	1		176 000	1		176 000	1		176 000		
Administration de la CCPNU		2	587 000		2	587 000		2	590 000		2	590 000		2	590 000		2	590 000		
Services communs			30 000			30 000			30 000			30 000			30 000			30 000		
Comité de l'Association du personnel																				
	29	10	7 918 000	11	6	1 873 000	40	16	9 791 000	31	10	8 709 000	10	7	2 298 000	41	17	11 005 000		
Total - Siège																				
CENTRES ADMINISTRATIFS																				
Centre administratif de Manille	10	104	4 225 000	12	94	2 067 800	22	198	6 290 800	10	108	4 998 000	10	75	2 059 800	20	183	7 057 800		
Centre administratif de Panama		17	720 000	3	18	254 600	3	35	974 600		19	866 000			866 000		19	866 000		
Total - Centres administratifs	10	121	4 943 000	15	112	2 322 400	25	233	7 265 400	10	127	5 864 000	10	75	2 059 800	20	202	7 923 800		
BUREAUX EXTERIEURS																				
ASIE ET PACIFIQUE																				
Bureau régional - Bangkok (Thaïlande)²																				
Afghanistan	3	4	1 058 400	5	166	6 692 500	8	4	1 954 400	4	4	1 387 000	5	21	3 669 400	9	4	1 887 000		
Australie ²	1	1	470 000	26	27	4 670 000	26	166	6 692 500	1	1	527 500	21	120	2 972 000	21	120	3 669 400		
Bangladesh			30 000	1	77	2 073 000	1	77	2 103 000			84 000	2	55	1 185 000	2	55	1 289 000		
Cambodge			20 000	4	27	965 500	4	27	985 500			50 000	2	26	696 200	2	26	746 200		
Chine, y compris la région administrative spéciale de Hong Kong	1		364 000	1	11	482 000	2	11	846 000	1		444 000	1	7	589 700	2	7	1 033 700		

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET		Estimations révisées pour 2012 (MC/EX/717)												Estimations pour 2013																				
		Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total												
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total								
		Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹	Fonct.¹	Empl.¹							
AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE (suite)																																		
Bureau régional - Dakar (Sénégal) (suite)																																		
Guinée				2	28	819 600																												
Guinée-Bissau				1	1	16 400																												
Libéria				1	10	77 700																												
Mali				1	6	100 000																												
Mauritanie				1	4	222 200																												
Niger				1	7	215 600																												
Nigéria				4	25	836 000																												
Sénégal				26	222 700																													
Sierra Leone				11	229 500																													
Total partiel		3	1 007 600	27	236	7 985 400				30	239	8 993 200			3	3	1 345 000			18	173	6 800 300			21	176	8 145 300							
AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE																																		
Bureau régional - Nairobi (Kenya)																																		
Burundi																																		
Djibouti																																		
Kenya				29	300	13 099 300				29	300	13 099 300																						
Rwanda				2	7	300 000				2	7	300 000																						
Somalie				6	40	2 341 100				6	40	2 341 100																						
Soudan du Sud				25	131	5 434 400				25	131	5 434 400																						
Ouganda				3	79	1 375 800				3	79	1 375 800																						
République-Unie de Tanzanie				6	27	1 743 000				6	27	1 743 000																						
Total partiel		1	351 000	71	588	24 460 600				72	589	24 811 600			3	3	899 000			76	560	20 239 700			79	563	21 138 700							
AFRIQUE AUSTRALE																																		
Bureau régional - Pretoria (Afrique du Sud)																																		
Angola				3	33	845 300				3	33	845 300																						
République démocratique du Congo				10	142	2 585 700				10	142	2 585 700																						
Maurice				1	2	52 900				1	2	52 900																						
Mozambique				2	3	452 600				2	3	452 600																						
Namibie																																		
Afrique du Sud				11	35	2 961 600				11	35	2 961 600																						
Zambie				4	27	884 500				4	27	884 500																						
Zimbabwe				9	104	1 616 600				9	104	1 616 600																						
Total partiel		3	952 100	40	346	9 399 200				43	349	10 351 300			1	2	676 000			33	197	5 895 400			34	199	6 661 400							
Centre africain de renforcement des capacités (République-Unie de Tanzanie)		2	399 000							2	2	399 000																						
BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON																																		
Addis Abeba (Ethiopie)		1	2	16	135	3 573 000				17	137	3 850 000																						
New York (Etats-Unis d'Amérique)		1	1	4	31	3 726 500				5	32	4 068 500																						
Total partiel		2	619 000	20	166	7 299 500				22	169	7 918 500			1	3	428 000			20	168	5 639 400			21	171	6 067 400							
TOTAL - Bureaux extérieurs		41	14 761 000	576	6 042	259 702 100				617	6 061	274 463 100			43	50	16 828 000			521	4 979	240 553 800			564	5 029	227 981 800							
ACTIVITES MONDIALES																																		
Experts associés																																		
Cours sur le droit international de la migration				16		1 363 900				16		1 363 900																						
Situations d'urgence et d'après-crise		1				20 000				1		20 000																						
Activités concernant les questions de sexes/pécificité						232 000						232 000																						
Spécialistes de la gestion de l'immigration et des frontières		4				645 000				4		645 000																						
Inspecteur général						315 000						315 000																						
Médias et communication		1				215 000				1		215 000																						

Annexe IV – Mouvements estimatifs

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination															
			Total	Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Argentine	Pays-Bas	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Océanie	Europe	
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	24 830	14 850	5 330	1 620	5	180	185	1 275	920	10		5	65	385		
		Moyen-Orient	23 880	19 275	2 630	1 120		100	70	135	175			5	170	200		
		Amérique latine et Caraïbes	5 395	4 895	300	40	35				20				65	40		
		Amérique du Nord	5	5														
		Asie et Océanie	36 965	29 660	1 710	3 185		250	195	475	825				25	535	105	
Aide au rapatriement	Aide au rapatriement	Europe	9 095	7 235	1 330	255	5	20	15	180	45					10		
		Total partiel	100 170	75 920	11 300	6 220	45	550	465	2 065	1 985	10		100	810	700		
		Afrique	410									410						
		Amérique latine et Caraïbes	30												25		5	
		Europe	10											5			5	
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise - Total	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Total partiel	450									410	5	25	5	5		
		Afrique	280									175						
		Moyen-Orient	90														90	
		Amérique du Nord	2 330	135								255	125	625	715	475		
		Asie et Océanie	900									15	100	780			5	
Migration régulière	Lutte contre la traite	Europe	22 450	20	5		5					1 900	2 455	1 365	7 905	8 795		
		Total partiel	26 050	155	5		5					2 345	2 680	1 990	9 505	9 365		
		Asie et Océanie	40													40		
		Total partiel	40													40		
		Amérique latine et Caraïbes	300	35	15	5	20	5			5				95		120	
Migration régulière - Total	Gestion de l'immigration et des frontières	Total partiel	300	35	15	5	20	5			5			95		120		
		Total partiel	26 390	190	20	5	25	5			5	2 345	2 680	2 085	9 545	9 485		
		Afrique	100		100													
		Amérique latine et Caraïbes	50														50	
		Asie et Océanie	1 090														1 090	
Migration assistée	Migration de main-d'œuvre	Total partiel	1 240		100											1 140		
		Afrique	4 445	1 695	345	990		30	5	105	30	15				60	1 170	
		Moyen-Orient	380	5	5	320			5								40	
		Amérique latine et Caraïbes	6 290	1 020	785	655	2 115	20	15		10	25	15	5	620	60	945	
		Amérique du Nord	490		60										430			
Migration assistée - Total	Traitement des dossiers et intégration des migrants	Asie et Océanie	5 580	2 650	1 685	905				5						95	40	200
		Europe	2 525	35	805	370	30	10				25	45	10	605	55	535	
		Total partiel	19 710	5 405	3 625	3 300	2 145	60	25	110	45	65	60	15	1 750	215	2 890	
		Total partiel	20 950	5 405	3 725	3 300	2 145	60	25	110	45	65	60	15	1 750	215	4 030	
		GRAND TOTAL	147 960	81 515	15 045	9 525	2 215	65	575	575	2 110	2 055	2 825	2 700	3 960	10 575	14 220	